

DE  
M  
A  
G  
A  
Z  
I  
N

**dossier**  
**du centre d'études**  
**et de recherches**  
**sur les qualifications**

**Les agents  
de développement  
agricole**

Juin 1981

DOSSIER n° 28

## **CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)**

9, rue Sextius-Michel, 75732 PARIS CEDEX 15 - Tél. : 575.62.63

Directeur : Valli (Paul-Pierre)

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, institué par le titre III du décret n° 70-239 du 19 mars 1970, est un organisme public, placé auprès de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, dont disposent en commun le ministre de l'Education nationale, qui en assure la tutelle, le ministre du Travail et les ministres de l'Industrie et de l'Agriculture. Le Centre est également chargé d'apporter sa collaboration au Commissariat général du Plan, à la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale, et au Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la Promotion sociale.

Le CEREQ a pour mission de faire des études et de susciter des recherches tendant à améliorer la connaissance des activités professionnelles et de leur évolution. Il doit à cet effet :

- faire l'analyse des postes de travail et des métiers ;
- évaluer les transformations des qualifications dues à l'évolution des techniques ,
- étudier l'adaptation des formations et des méthodes d'enseignement en fonction des besoins constatés.

Ses programmes d'activités et de recherches sont soumis à une procédure d'approbation officielle et reçoivent une publicité nationale. Les Services d'information et d'orientation ainsi que les Services de l'emploi participent activement à leur réalisation dans les régions.

Le Centre effectue lui-même ses études ou bien les suscite auprès d'organismes publics ou privés. Dans tous les cas, il coordonne, exploite et diffuse les résultats.

Le Directeur du CEREQ est nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Il est assisté dans son administration par un Conseil de Perfectionnement.

### **CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT**

#### **HUIT MEMBRES DE DROIT**

- Vimont (Claude), directeur de l'ONISEP, président.
- Pinet (Marcel), directeur général de la programmation et de la coordination, Ministère de l'Education nationale.
- Dasté (Pierre), directeur des affaires financières, Ministère de l'Education nationale.
- Malassis (Louis), directeur général de l'enseignement et de la recherche au Ministère de l'Agriculture.
- Souviron (Jean-Pierre), directeur général de l'industrie, Ministère de l'Industrie.
- Vught (Gabriel), directeur général de l'Administration et de la Fonction publique.
- Salomon (Jean-Claude), directeur des affaires générales et financières au Ministère de l'Education nationale.
- Cabanes (Pierre), délégué à l'emploi au Ministère du Travail.

#### **NEUF MEMBRES DESIGNES REPRESENTANT**

- Le Commissariat général du Plan.
- La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
- Le Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la promotion sociale.
- L'Institut national de la statistique et des études économiques.
- L'Institut national d'études démographiques.
- La Direction de la Prévision au Ministère de l'Economie et des Finances.
- Le Service des études informatiques et statistiques au Ministère de l'Education nationale.
- L'Agence nationale pour l'Emploi.
- Le Centre national de la recherche scientifique.

#### **DEUX MEMBRES ELUS PAR LE PERSONNEL SCIENTIFI- QUE DU CENTRE**

#### **CINQ PERSONALITES COOP- TEES EN RAISON DE LEUR COMPETENCE**

- Devaud (Marcelle), présidente du Comité du travail féminin, membre du Conseil économique et social.
- Durand (Claude), directeur du Groupe de sociologie du travail à l'Université de Paris VII.
- Eicher (Jean-Claude), directeur de l'Institut de recherche sur l'économie de l'Education de l'Université de Dijon.
- Geymond (Bernard), responsable du Département du personnel non-cadre à la société Ferrodo.
- Salmon (Pierre), conseiller scientifique pour le secteur des sciences économiques et sociales à la Délégation générale à la recherche scientifique et technique.

### **CONFERENCE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS DES SYNDICATS ET PROFESSIONS**

Blondeau (APCCI)  
Bonhomme (représentant la  
CGT au Conseil d'adminis-  
tration de l'ONISEP)

Burande (CFTC)  
Cayeux (de) (CNPF)  
Terry (UIMM)  
Cheramy (FEN)  
Houbart (CGT-FO)

Guillaume (FNSEA)  
M<sup>lle</sup> Richard (APCM)  
Roussel (APCA)  
Darmais (CFDT)  
Teboul (CGC)

# **LES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

*Cette étude a été réalisée  
par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications,  
dans le cadre du département de la Qualification du Travail.  
Elle s'inscrit dans le programme d'activité du ministère de l'Agriculture,  
Direction générale de l'enseignement et de la recherche,  
Sous-direction de la recherche et des programmes,  
qui a apporté sa participation financière à l'opération.*

*Le dossier a été rédigé par Patrick PHARO, Jean-Paul SCHAFF et Pierre SIMULA.*

## **LISTE DES PUBLICATIONS PARUES DANS LA COLLECTION DES DOSSIERS DU CEREQ**

- Dossier n° 1 : Nomenclatures de métiers, d'emplois et de formations
- Dossier n° 2 : Les tâches et qualifications de l'informatique
- Dossier n° 3 : Les emplois tenus par les jeunes de 17 ans
- Dossier n° 4 : Les possibilités d'emploi selon les qualifications acquises dans les formations initiales (épuisé)
- Dossier n° 5 : L'accès à la vie professionnelle - Enseignement technologique long
- Dossier n° 6 : L'inventaire des moyens privés de formation professionnelle (épuisé)
- Dossier n° 7 : L'accès à la vie professionnelle à la sortie des instituts universitaires de technologie
- Dossier n° 8 : Nomenclature nationale des formations (épuisé)
- Dossier n° 9 : Les journalistes - Etude statistique et sociologique de la profession
- Dossier n° 10 : Les emplois et les formations dans le tourisme en France
- Dossier n° 11 : La formation et l'emploi des docteurs ès sciences
- Dossier n° 12 : La prévision régionale des besoins en formation
- Dossier n° 13 : La participation des cadres aux activités de gestion dans la grande entreprise
- Dossier n° 14 : Les universités et le marché du travail
- Dossier n° 15 : L'évolution des emplois et la main-d'œuvre dans l'industrie automobile
- Dossier n° 16 : L'évolution des professions de l'information et de la documentation - Etude de la fonction documentaire
- Dossier n° 17 : La formation professionnelle continue financée par les entreprises - Année 1974
- Dossier n° 18 : L'échec au baccalauréat ; ses conséquences dans l'éducation et la vie active
- Dossier n° 19 : Les conditions d'emploi des anciens élèves des classes de BEP
- Dossier n° 20 : L'évolution des emplois et la main-d'œuvre dans l'industrie textile
- Dossier n° 21 : Enseignement et organisation du travail du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours
- Dossier n° 22 : La formation par la recherche et l'emploi - Les docteurs de 3<sup>e</sup> cycle
- Dossier n° 23 : Les agriculteurs exploitants familiaux
- Dossier n° 24 : Vie régionale et formation : le cas de la région Bretagne et du pays de Fougères (1962-1975)
- Dossier n° 25 : L'industrialisation du gros œuvre du Bâtiment - Conséquences sur le travail des ouvriers de chantier
- Dossier n° 26 : La recherche des compétences professionnelles à développer dans les enseignements - Analyse du travail dans les systèmes énergétiques-thermiques
- Dossier n° 27 : Productivité et qualité de vie au travail - Compte rendu de mission aux Etats-Unis

© La Documentation Française - Paris, 1981

ISBN : 2-11-000751-6

En dehors des recherches bibliographiques et des contacts professionnels, nos travaux se sont appuyés principalement sur une quarantaine d'enquêtes lourdes réalisées dans des régions technico-économiques différentes (Bretagne, Bourgogne, Pays de la Loire, Limousin, Nord).

Dans cette entreprise, les Chambres d'agriculture et leur Assemblée permanente nous ont apporté leur concours et nous ont fourni des informations utiles au déroulement de nos travaux.

Nous tenons à remercier particulièrement toutes les personnes ayant bien voulu faciliter nos entretiens, répondre aux questions de nos enquêteurs et nous aider de leurs conseils efficaces.

## AVANT-PROPOS

L'analyse des emplois qui participent directement et à titre principal à une action de vulgarisation, de développement ou d'animation auprès des agriculteurs complète les études du CEREQ consacrées à l'analyse du travail dans le secteur agricole et para-agricole.

Le présent dossier fait suite à celui qui traitait des exploitants familiaux tandis que l'étude sur les salariés agricoles donnera lieu à une prochaine publication. Ainsi, l'extension du Répertoire Français des Emplois au secteur agricole décidée en 1978 peut être maintenant réalisée. Elle fera l'objet d'un Cahier : « Les emplois-types de la production agricole » (1).

L'insertion de l'agriculture dans une économie de marché et sa modernisation se sont produites en conservant et en s'appuyant même bien souvent sur des exploitations agricoles dont la nature économique n'a pas fondamentalement changé. La grande majorité des exploitants sont aujourd'hui encore et des producteurs et des chefs d'entreprise. Le travail et le revenu de l'exploitant et de sa famille se confondent pour une large part avec ceux de l'exploitation. Le contenu et l'organisation du travail en agriculture présentent donc des caractéristiques bien particulières et relativement originales par rapport à celles que l'on a observées dans les activités industrielles et tertiaires. Les systèmes de travail agricoles sont spécifiques non seulement à cause des contraintes techniques que l'on y rencontre mais aussi en raison de la transformation économique que connaissent les exploitations agricoles, et du statut des entreprises agricoles.

Une de ces particularités réside précisément dans le fait que l'encadrement technique de la production et de la gestion de l'exploitation relève de spécialistes qui sont en dehors des unités de production. Les agents de développement — conseillers agricoles et techniciens — sont salariés des organismes professionnels ; à ce titre, ils sont investis d'une mission de conseil, d'animation et de contrôle qui en fait les intermédiaires entre les agriculteurs et les institutions chargées de conduire le développement du secteur agro-alimentaire. Cette spé-

---

(1) A paraître à la Documentation française.

cificité confère aux agents de développement un rôle plus large que le seul encadrement technique de la production et la gestion en agriculture. Le dossier insiste en particulier sur trois aspects essentiels :

— On ne peut réduire l'analyse du travail des conseillers et agents de développement aux seules modalités et types d'interventions qu'ils effectuent ; même lorsqu'ils apparaissent comme relativement spécialisés, les conseillers agricoles interviennent pour une exploitation qui forme un tout indissociable. Ils ont été créés à une époque où la vulgarisation des techniques modernes de production n'était pas prise en charge par l'enseignement et se trouvait confrontée à une population pour laquelle l'essentiel des connaissances professionnelles est acquis sur le tas, et ils sont devenus les véritables agents du développement et de la modernisation de l'agriculture française.

— Chargés par les pouvoirs publics et les organisations agricoles de l'animation technique, économique et parfois culturelle du milieu, ils sont partie prenante du développement tout en jouant un rôle d'intermédiaire entre exploitants et politique agricole. Il est d'ailleurs significatif à cet égard de constater que la catégorie d'exploitants touchée par les agents de développement est principalement celle qui a su conserver les traits de l'exploitation familiale tout en acceptant la modernisation et la rationalisation du système de production.

— Encore fréquemment issus du monde rural et dotés d'une formation professionnelle agricole relativement élevée, les agents de développement sont les médiateurs entre les connaissances empiriques ancrées et transmises dans l'exploitation et les connaissances scientifiques et techniques qui se sont rapidement diffusées en agriculture depuis trente-cinq ans.

Ce dossier invite finalement à une réflexion qui dépasse le cadre du secteur agricole, sur le mode d'acquisition et de transmission des connaissances professionnelles.

Paul-Pierre VALLI  
Directeur du Centre d'études  
et de recherches sur les qualifications

# SOMMAIRE

	Pages
Liste et signification des sigles utilisés .....	10
<b>Introduction</b> .....	11
<b>Première partie - Le développement agricole : Les institutions</b> .....	17
CHAPITRE I : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT .....	19
I - Les mutations de l'agriculture : bilan et perspectives .....	20
1. <i>Bilan</i> .....	20
2. <i>Perspectives</i> .....	23
II - Agriculture et développement .....	26
1. <i>L'accroissement de la productivité du travail</i> .....	26
2. <i>Les types d'agricultures</i> .....	27
3. <i>Agricultures et développement</i> .....	29
III - Le développement agricole .....	30
1. <i>Objectifs, actions, méthodes</i> .....	30
2. <i>Les organismes de développement</i> .....	33
CHAPITRE II : LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES .....	35
I - L'institution Chambre d'agriculture .....	36
1. <i>Organisation et moyens</i> .....	36
2. <i>Le corps des conseillers</i> .....	39
3. <i>Orientations d'activité</i> .....	40
II - Le pouvoir des organismes économiques : le cas de la coopérative ..	42
1. <i>Le système coopératif</i> .....	42
2. <i>Les techniciens de terrain des coopératives</i> .....	45
III - La portée du dispositif .....	47
1. <i>Evaluation des moyens</i> .....	47
2. <i>Signification sociale</i> .....	50

	Pages
CHAPITRE III : HISTORIQUE DU CONSEIL AGRICOLE .....	52
I - Etude chronologique du développement .....	53
II - Le pouvoir des organisations professionnelles .....	56
1. <i>Les transferts de pouvoir</i> .....	56
2. <i>Les organisations professionnelles agricoles (OPA)</i> .....	58
III - Syndicalisme et Chambres d'agriculture .....	59
1. <i>L'expérience des CETA et l'idéologie de la JAC</i> .....	59
2. <i>Les conseillers des Chambres d'agriculture</i> .....	61
3. <i>Qualification et crise du conseil</i> .....	63
<b>Deuxième partie - Le développement agricole : Les hommes</b> .....	<b>65</b>
CHAPITRE I : LES CONSEILLERS ET AGENTS DE DÉVELOPPEMENT .....	68
I - Les conseillers agricoles .....	68
1. <i>Le conseil</i> .....	69
2. <i>Les conseillers</i> .....	71
3. <i>Le développement</i> .....	74
II - Les agents de développement .....	75
1. <i>Les animateurs du milieu rural</i> .....	75
2. <i>Les agents techniques agricoles</i> .....	77
3. <i>Les conseillères agricoles</i> .....	78
CHAPITRE II : L'ACTIVITÉ DE CONSEIL .....	82
I - Le conseil en moyens de production .....	82
1. <i>Le conseil en bâtiment</i> .....	82
2. <i>Le conseil en équipements</i> .....	84
II - Le conseil technique de production .....	86
1. <i>Le conseil en production animale</i> .....	86
2. <i>Le conseil en production végétale</i> .....	88
III - Le conseil socio-économique .....	90
1. <i>Le conseil de gestion</i> .....	90
2. <i>Le conseil socio-juridique</i> .....	92
CHAPITRE III : LES EMPLOIS PARA-AGRICOLES .....	95
I - L'itinéraire professionnel du conseiller agricole .....	96
1. <i>Les conditions d'accès à l'emploi</i> .....	96
2. <i>Les conditions d'évolution</i> .....	98
II - Situation fonctionnelle du conseiller agricole .....	100

	Pages
III - L'activité du conseiller agricole .....	101
1. <i>Les actions individuelles</i> .....	101
2. <i>Les actions collectives</i> .....	102
3. <i>L'emploi de conseiller</i> .....	104
IV - Les agents techniques .....	105
1. <i>Les prestations techniques</i> .....	105
2. <i>La participation au développement</i> .....	107
<b>Troisième partie - Les agriculteurs et le développement</b> .....	<b>109</b>
I - Savoirs scientifiques et savoirs empiriques .....	112
1. <i>Les résistances au développement</i> .....	112
2. <i>Contraintes d'exploitation et développement</i> .....	113
II - Formation et développement .....	115
1. <i>La séparation du développement et de la production</i> .....	115
2. <i>La formation des agriculteurs</i> .....	117
III - Economie familiale / économie de marché .....	119
Liste des tableaux et schémas .....	122

## **LISTE ET SIGNIFICATION DES SIGLES UTILISÉS**

ADASEA	: Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
AFPA	: Association de formation et de perfectionnement agricoles
ANDA	: Association nationale pour le développement agricole
APCA	: Assemblée permanente des Chambres d'agriculture
ARC	: Agent de relation culture
ASAVPA	: Association des salariés agricoles pour la vulgarisation et le progrès agricoles
CDJA	: Centre départemental des jeunes agriculteurs
CETA	: Centre d'études techniques agricoles (F : féminin)
CIVAM	: Centre d'information et de vulgarisation agricoles et ménagères
CNASEA	: Centre national d'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNJA	: Centre national des jeunes agriculteurs
CRDA	: Centre régional de développement agricole
CUMA	: Coopérative d'utilisation du matériel agricole
DDA	: Direction départementale de l'agriculture
EDE	: Etablissement départemental de l'élevage
FAFEA	: Fonds d'assurance de formation des exploitants agricoles
FNSEA	: Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
GAEC	: Groupement d'association et d'exploitation en commun
GVA	: Groupement de vulgarisation agricole (F : féminin)
INRA	: Institut national de la recherche agronomique
ITCF	: Institut technique des céréales et fourrages
ITEB	: Institut technique de l'élevage bovin
JAC	: Jeunesse agricole chrétienne
MSA	: Mutualité sociale agricole
OPA	: Organisations professionnelles agricoles
PDE	: Plan de développement
PPDA	: Plan pluriannuel de développement agricole
SAFER	: Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SFER	: Société française d'économie rurale
SUAD	: Service d'utilité agricole et de développement
SUAE	: Service d'utilité agricole de l'élevage

## INTRODUCTION

*Un jour, ils revinrent sur terre... Eux seuls étaient les êtres humains de cette planète. Ils l'avaient d'ailleurs quittée depuis bien longtemps. Ils nous l'avaient laissée. Parce qu'ils étaient indolents et qu'ils nous avaient conçus industriels, travailleurs, gavés de conscience professionnelle et d'ambition. Pendant des siècles, nous avons été, à notre insu, les métayers de leur terre.*

Extrait des « Revenants »,  
in **Contes Glacés** de Jacques Sternberg

Parmi les emplois de la production agricole, une grande distinction doit être faite selon le type d'exploitation qui oppose les exploitations familiales et les exploitations salariales. Les exploitants familiaux ont fait l'objet des recherches du CEREQ en 1978-1979 (1). Le programme de 1980-1981 portant sur les salariés et les exploitations salariales, tous les emplois de la production agricole seront ainsi couverts.

Or, dans une conception extensive, l'activité agricole peut, non pas seulement désigner les activités de la production agricole, mais englober l'ensemble des activités en relation directe avec le produit agricole. L'écart existant entre ces deux conceptions correspond généralement à la notion d'activité para-agricole. L'inscription des emplois para-agricoles au programme d'activité du CEREQ — le para-agricole étant susceptible de couvrir toutes les phases du processus agricole à l'exception de la phase de production stricto sensu — s'imposait dès lors tout naturellement.

---

(1) Cette étude correspond au Dossier n° 23 du Centre d'études et de recherches sur les qualifications : **Les agriculteurs exploitants familiaux**, P. Pharo, P. Simula, La Documentation Française, décembre 1979.

Telle fut l'origine de l'étude présentée ici. Son champ s'est cependant fortement rétréci : en effet, en ordonnant sans autre précaution, dans le cadre d'une approche fonctionnelle, les différentes phases du processus autour du produit, le champ couvert devient extrêmement large et déborde à l'évidence les limites correspondant aux emplois spécifiques du secteur. On peut formuler à ce titre plusieurs remarques qui posent, d'une certaine façon, le problème de la confusion entre domaine d'emploi — reposant sur l'activité individuelle — et secteur d'activité — reposant sur l'activité collective, c'est-à-dire sur l'activité des unités de production (2) —.

En premier lieu, il est à noter que, en aval de la production, la commercialisation et la transformation du produit se rattachent à des domaines professionnels particuliers, celui des emplois du commerce et de la distribution et celui des emplois des industries agro-alimentaires, qui sortent — du fait de leur rattachement à d'autres domaines d'emploi (3) — du cadre direct de notre étude.

En amont du produit, par ailleurs, un autre ensemble d'activités para-agricoles gravite autour de la production. Il s'agit notamment de la formation, de la recherche, de la protection collective et sociale. Malgré la spécificité de leur domaine d'action, le raisonnement en termes de contenu d'emploi conduit également à considérer ces activités comme non spécifiques de l'agriculture.

Le para-agricole se ramène dès lors, dans le cadre d'une étude et d'une description des emplois, aux seules fonctions de conseil et de contrôle. On sait que ces fonctions ont joué un rôle particulièrement important en agriculture au cours de ces trente dernières années en facilitant son adaptation au progrès technique, économique et social. On peut même parler en ce qui les concerne d'une véritable assistance au développement (4).

Ainsi, le champ de notre étude sera limité aux emplois qui participent directement et à titre principal à une action de vulgarisation, de développement ou d'animation auprès des agriculteurs. Il correspond d'abord aux emplois de conseillers agricoles et, dans une moindre mesure, aux agents techniques de terrain, la réunion de ces deux catégories d'emplois formant l'ensemble des agents de développement (5).

---

(2) Il est possible, cependant, de définir le champ de l'étude en partant du secteur d'activité para-agricole et de rechercher, à l'intérieur de ce secteur, quels sont les emplois spécifiques. C'est un peu la démarche retenue par Françoise Gouin et Evelyne Pierre dans leur « **Etude sur les métiers tertiaires des secteurs para-agricoles** » (Ministère de l'Agriculture, Direction générale de l'enseignement et de la recherche, mars 1980, Doc. ronéo).

(3) On pourra se référer à ce titre aux Cahiers du Répertoire français des emplois qui traitent des domaines correspondants (Collection des Cahiers du Répertoire Français des emplois, La Documentation Française).

(4) Nos travaux seront centrés sur cet aspect d'assistance au développement. C'est dire la place privilégiée que l'on accordera aux conseillers agricoles, en rappelant toutefois que les agents techniques (contrôleurs de performances, inséminateurs...) participent également au développement — et peuvent y participer davantage dans l'avenir —, même si leur action se situe en marge de la prestation technique qui justifie leur emploi.

(5) Cette démarche, qui est conforme à l'esprit du Répertoire Français des Emplois, nous conduit dès lors à ne traiter ici qu'une très faible part des emplois du secteur para-agricole. Néanmoins, il serait peut-être intéressant dans une phase ultérieure d'analyser les conséquences que peut avoir sur des emplois n'étant pas spécifiquement para-agricoles (commerce, banque, travail social...) le fait d'appartenir au secteur para-agricole.

La démarche retenue ici, prolongeant les travaux de constitution du Répertoire français des emplois (RFE), s'en inspire directement, particulièrement dans la deuxième partie de l'étude qui s'appuie sur l'observation concrète des situations de travail et privilégie à ce titre l'analyse et la comparaison des contenus d'activité. La référence stricte aux contenus d'activité tend en pratique à rapprocher les diverses situations rencontrées et à les regrouper sur une base — qui se veut objective — d'observation de la réalité, réalité saisie à travers les actions entreprises par les agents de développement auprès des agriculteurs. Le résultat obtenu présente un caractère extrêmement unificateur, qui efface en grande partie les différences héritées de l'évolution historique de la fonction.

Une telle méthode qui crée une rupture entre la réalité et sa signification, contient par là-même ses propres limites. Et c'est bien parce que nous en sommes conscients, que nous nous sommes efforcés, dans la première partie de l'étude, de souligner la signification sociale, économique et politique du conseil agricole. Le conseil relève, selon cette approche, d'un mécanisme complexe de différenciation lié, d'une part, à la transformation de l'agriculture et à la nécessaire adaptation à ses besoins et, d'autre part, à l'évolution d'un système institutionnel dont les structures, le pouvoir et les stratégies ne sont pas constantes.

Chacun s'accorde, en effet, à reconnaître le développement considérable de l'agriculture depuis la dernière guerre mondiale, sa transformation profonde, son insertion dans l'économie de marché. Le mouvement, on le sait, est encouragé et épaulé par les pouvoirs publics qui veulent assigner au secteur, notamment par l'intermédiaire des organisations professionnelles agricoles (OPA), une place déterminante dans l'ordre économique. Une telle évolution, gouvernée par la recherche de l'efficacité technico-économique et par l'accroissement de la capitalisation de la production et de la productivité du travail qui en découle, favorise l'apparition d'une nouvelle organisation sociale paysanne, qui est suffisamment divisée pour que l'on puisse parler d'un véritable processus de différenciation des agricultures. Et par suite, à des agricultures multiples sont censés correspondre des besoins différents et donc des formes de conseil différentes.

Face à cet aspect des choses, force est de constater que l'agent de développement, situé entre les institutions et les agriculteurs, diffuse une information et réalise une action technique sur le terrain qui tendent bien à faciliter l'intégration à l'économie de marché. Mais son domaine d'intervention ne concerne pas tous les agriculteurs : certains sont en amont, d'autres en aval du mouvement de mutation. La catégorie touchée est principalement celle qui a su conserver les traits de l'exploitation familiale tout en acceptant la modernisation et la rationalisation du système de production, celle qui n'hésite pas à se référer éventuellement à une idéologie du progrès — ou, simplement, celle qui reconnaît le plus nettement la nécessité du progrès technique — et qui veut, en outre, se doter des moyens lui permettant d'atteindre ses objectifs, celle qui, généralement, se trouve en phase de spécialisation, d'investissement ou de remboursement des emprunts contractés.

Le dispositif d'assistance au développement ne peut-il dès lors se réclamer d'une certaine cohérence d'ensemble ? Les agriculteurs concernés ne constituent-ils pas une catégorie relativement homogène sous certains aspects ? Le modèle de référence utilisé n'est-il pas lui-même un facteur déterminant de l'unité d'action ? Une telle hypothèse n'apparaît entièrement séduisante qu'en première analyse. Pour s'en convaincre, il suffit par exemple de noter la disparité des résultats

technico-économiques obtenus par les agriculteurs concernés, ou de rappeler que de nouvelles orientations peuvent être proposées, qui tendent notamment à améliorer la qualité de vie plutôt que les performances techniques...

Par suite, l'analyse risque d'apparaître quelque peu confuse, voire contradictoire. Selon le niveau retenu, on fait alterner unité et multiplicité, on passe successivement d'un processus de différenciation à un système homogène et cohérent, on exprime en définitive la complexité du secteur de la production agricole. La situation des agents de développement ne s'inscrit-elle pas dans ce cadre ?

Les conseillers et agents techniques font, en effet, partie des moyens mis au service du développement de la production agricole. Leurs actions, pour être convenablement interprétées, doivent dès lors être rapprochées de la mission des organisations professionnelles qui les emploient et qui sont chargées de mettre en œuvre le développement. L'analyse ne peut ainsi ignorer les conditions globales dans lesquelles la fonction s'est précisée et a évolué, et, en particulier, elle ne peut négliger l'orientation d'ensemble de la production et des modèles de référence.

Plus précisément — et il s'agit là, à la fois, de son intérêt et de sa difficulté — l'étude doit intégrer trois niveaux d'approche indissociables dans la pratique. Le premier niveau est celui de la politique agricole, à dimension nationale, puis européenne et internationale, ce qui revient à soulever la question de l'Etat qui définit cette politique. Le deuxième niveau est constitué par les institutions de la profession, c'est-à-dire par les différents organismes chargés de mettre en œuvre cette politique. Le troisième niveau, enfin, correspond bien évidemment à l'agriculteur qui est directement concerné par la fonction d'assistance et de conseil.

Le rapport entre ces différents acteurs sociaux — Etat, organisations professionnelles, agriculteurs — constitue un des fils conducteurs essentiels de l'étude qui permet de comprendre la place et le rôle actuels des agents de développement à l'intérieur d'un dispositif en transformation constante. L'histoire des conseillers et des agents techniques de terrain n'est-elle pas à relier à celle des institutions dont ils dépendent ? N'est-elle pas aussi, comme le montre M. Blanc (6), l'histoire de leurs contradictions et de leurs conceptions de l'agriculture ?

Il faudra dès lors, à travers les variations de la fonction, dégager la signification sociale avant d'en aborder le contenu technique. Cette signification ne pouvant être déliée du poids de l'institution à laquelle se rattachent les agents de développement, on tentera donc, avant d'étudier le contenu de leur activité, de comprendre à partir de quoi et pourquoi s'est mise en place et modifiée leur profession. En définitive, le plan qui est proposé, s'articulera sur deux parties essentielles :

— une première partie, centrée sur les institutions, qui traitera successivement des rapports entre agriculture et développement (chapitre I), des organisations professionnelles agricoles (chapitre II) et de l'histoire du conseil (chapitre III) ;

---

(6) **Les paysanneries françaises**, M. Blanc, Ed. Delarge, Paris, 1978.

— une deuxième partie, centrée sur les hommes, qui présentera les conseillers et agents de développement (chapitre I), analysera l'activité de conseil (chapitre II) et proposera une définition des emplois para-agricoles existants (chapitre III).

A cela s'ajoutera une troisième partie qui, en guise de conclusion, s'efforcera d'analyser la perception du développement par les agriculteurs.

La place importante que nous avons été conduits à donner aux aspects historiques et institutionnels du développement, trouve sa justification dans la nécessité de replacer la définition des emplois — qui est l'aboutissement de nos travaux — dans son contexte général.

Première partie

**LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE :  
LES INSTITUTIONS**

## AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT

L'histoire de l'agriculture française tend plus ou moins à associer sur la période récente :

- le développement agricole — sachant qu'il est fait référence ici, non pas à la notion de croissance économique, mais à l'ensemble des actions de conseil et d'assistance auprès des exploitants — ;
- les mutations de l'agriculture ;
- les lois d'orientation agricole.

C'est pourquoi, sans vouloir créer un lien de cause à effet, il nous semble utile de rappeler dans quel contexte social, économique et politique se situe le « *développement* ». On sait que, en application des lois d'orientation de 1960 et 1962, la politique agricole a été axée sur la rénovation des structures de production, en vue notamment d'une parité de revenu entre l'agriculture et les autres secteurs de l'activité économique.

Cette période de mutation est également celle d'une forte croissance globale. Il convient, cependant, de remarquer que le poids du secteur dans l'économie française n'a lui pas augmenté : il s'est même sensiblement affaibli (1). En outre, selon certaines sources d'estimation, 19 à 20 % seulement d'agriculteurs (toutes productions confondues) ont été touchés par les services du conseil agricole entre 1960 et 1972 : aujourd'hui, ces chiffres n'ont, semble-t-il, guère varié.

Un tel constat amène à s'interroger sur l'action et les objectifs du conseil, cela à travers les mutations intervenues au sein de la production agricole, leur

---

(1) Si, de 1960 à 1978, la valeur ajoutée de l'agriculture est passée de 31 à 96 milliards de francs, le PIB marchand est passé de 250 à 1 860 milliards, soit une multiplication par 7,4. Dans le même temps, la part d'actifs agricoles est tombée de 22 % à environ 7 à 8 %.

nature et leur orientation. Il s'agira d'abord de dresser un bilan — les acquis (modernisation, revenu agricole), les insuffisances (endettement, dépendance, différenciation...) — et d'apprécier les perspectives d'orientation et d'action — produire plus, produire mieux, recherche de l'efficacité, etc. —.

Il est important, en effet, d'apprécier — même rapidement — le contexte socio-politique et technico-économique dans lequel s'insèrent le développement agricole et ses diverses actions. A l'accroissement de la production et de la productivité du travail vient s'ajouter un processus de différenciation de l'agriculture. Et le conseil n'a pas la même portée, ni la même signification selon les catégories d'agriculteurs concernés.

Ce n'est qu'après avoir apporté ces quelques éléments sur les conditions générales du développement, que nous tenterons de répondre aux deux questions : quels sont ses objectifs, ses actions et ses méthodes ? Sur quels organismes s'appuie-t-il à l'échelle locale, départementale aussi bien que nationale ?

## I. LES MUTATIONS DE L'AGRICULTURE : BILAN ET PERSPECTIVES

La rédaction de ce paragraphe est directement inspirée des rapports Cornette et Sordel, qui ont servi de documents préparatoires aux discussions de la nouvelle Loi d'orientation agricole soumise au Parlement. Nous nous sommes permis, notamment, de puiser de larges extraits de ces textes, parus au Journal Officiel en juillet 1980 ; ils s'efforcent, en effet, d'offrir, dans la mesure du possible, une garantie maximale d'analyse objective.

### 1. Bilan

*a) Les acquis : la modernisation et les revenus*

#### **La modernisation**

Le processus de modernisation a été favorisé par le progrès des techniques de production végétale — les céréales ont été multipliées par trois (2) — et animale (+ 29<sup>0</sup>/<sub>0</sub>), la mécanisation, les équipements collectifs et l'aménagement des structures : la concentration du nombre des exploitations a entraîné un accroissement de la superficie moyenne qui atteint 25 ha en 1980 au lieu de 14 ha en 1955. Par contre, le nombre des exploitations agricoles a diminué au rythme moyen de 2,5<sup>0</sup>/<sub>0</sub> par an entre 1955 et 1980 (de 2 307 000 à 1 262 000) (3). La production agricole croît en moyenne de 2,6<sup>0</sup>/<sub>0</sub> par an depuis 1959 avec, depuis le début de la décennie 1970, une disparité de croissance des céréales au détriment des productions animales.

---

(2) Avec accroissement d'un quintal par hectare et par an.

(3) Source RGA.

Cette évolution trouve un aboutissement dans le solde du commerce extérieur agro-alimentaire : en 1979, la balance commerciale dégage un excédent de 3,3 milliards de francs (après les résultats médiocres de 1977 et 1978 : déficit de 3,7 milliards et excédent de 1,1 milliard de francs).

### **Les revenus agricoles**

Sur la période 1960-1978, le revenu brut agricole s'est accru en moyenne de 0,2 % par an seulement mais il a atteint, par exploitation, + 3,2 % en valeur réelle du fait de la diminution des exploitations. Depuis 1974, la tendance est au fléchissement et à la stagnation, à cause de la crise économique et d'une succession d'accidents climatiques.

#### *b) Les insuffisances*

### **Une agriculture encore dépendante et vulnérable**

C'est le prix payé au processus de modernisation dont le coût est élevé. Cela s'explique notamment par des choix stratégiques tels que :

— choix de l'agrandissement : plus de surface, c'est plus de sécurité, mais aussi la possibilité de mettre en œuvre des modes de production moins exigeants en travail ;

— choix de modes de modernisation trop inspirés de modèles étrangers et parfois mal adaptés aux types d'exploitations existant en France.

En outre, certains exploitants agricoles ont commis des erreurs de gestion. Tout leur environnement les a poussés au surinvestissement et à l'usage sans retenue des consommations intermédiaires (4), au bénéfice des entreprises industrielles et des services d'amont.

### **Une agriculture endettée**

A l'accroissement du coût des consommations intermédiaires s'ajoute le poids des charges foncières. La modernisation s'est, en effet, traduite par un double mouvement vers l'accroissement des surfaces — auquel concourait la politique foncière mise en œuvre en 1960 et 1962 — et vers le machinisme. Il en est résulté une charge accrue de la dette.

En longue période, les investissements productifs des exploitants agricoles et les consommations intermédiaires ont crû en volume à un rythme plus de deux fois supérieur à celui du volume de la production. Il fallait 22 F de consommations intermédiaires pour produire 100 F en 1960, il en faut aujourd'hui 43. Aussi peut-on observer un laminage de la valeur ajoutée qui, en 1977, n'était guère supérieure à celle de 1960 en termes réels. Dans ces conditions, on est fondé à émettre, malgré ses aspects positifs, quelques réserves sur l'efficacité globale du processus de modernisation. En particulier, ne s'est-il pas accompagné d'une consommation accrue d'énergie et de biens importés ? Certains modes de mise en valeur ne recourent-ils pas massivement à des produits susceptibles de dégrader les sols ou de compromettre les équilibres fondamentaux, en cas d'usage inconsidéré ?...

---

(4) De 1960 à 1973, les prix des produits nécessaires à l'agriculture ont augmenté moins que ceux des produits agricoles. Depuis 1974, c'est l'inverse.

A la fin de 1977, l'endettement global de l'agriculture se montait à 120 milliards de francs, soit environ 15 % du bilan total de l'agriculture. La progression de l'endettement du secteur agricole est supérieure à celle de la valeur de la production.

### c) Les tendances

#### **Une agriculture différenciée**

Le processus de modernisation fait qu'il n'est plus possible de parler d'agriculture au singulier, mais qu'il convient plutôt de se référer à « *des agricultures* ». Trois clés de lecture sont susceptibles d'expliquer cette différenciation :

— d'abord les grandes spécialisations : les résultats relatifs de l'agriculture française sont bien meilleurs dans la grande culture que dans l'élevage ou les fruits et légumes ;

— en second lieu, l'âge des exploitants : la pyramide des âges des agriculteurs français fait apparaître le grand nombre d'agriculteurs âgés qui continuent d'exploiter « *en roue libre* », selon des modes de mise en valeur très extensifs. Peu endettés, accoutumés à des revenus modestes, ils contribuent puissamment à l'extensivité globale de l'agriculture française ;

— enfin, et peut-être surtout, la compétence des exploitants : dans l'aventure collective qu'a été la modernisation de l'agriculture française, certains ont parfaitement réussi car ils ont tiré le meilleur parti de tous les atouts dont ils disposaient ; d'autres, au contraire, ont stagné ou régressé car ils n'ont pas su dominer les problèmes techniques ou économiques de la modernisation de leur exploitation, qu'ils aient purement et simplement renoncé à prendre en marche le train du progrès ou qu'ils aient cédé aux injonctions qui les poussaient à surinvestir ou à consommer exagérément.

C'est dans ce cadre de la formation et de l'assistance technique qu'interviennent le rôle et l'impact du conseil agricole. Il a partie liée avec la stagnation ou la progression de certaines agricultures.

#### **Une agriculture orientée vers l'agro-alimentaire**

Le développement de l'agriculture est indissociable de celui du secteur des industries agricoles et alimentaires qui transforme 70 % de la production agricole. Or, ce secteur — le deuxième de l'économie française par son chiffre d'affaires — est en butte à des problèmes permanents de structures et de rentabilité.

En dépit de la constitution progressive de groupes industriels — privés ou coopératifs — de taille internationale, le secteur agro-alimentaire est encore atomisé. La faible taille du plus grand nombre des entreprises les place en situation d'infériorité sur les marchés extérieurs, sauf lorsqu'elles commercialisent des produits très spécifiques. Le secteur agricole orienté vers l'alimentaire présente ainsi des structures encore fragiles. Il a, en France, l'inconvénient d'exporter des produits bruts, c'est-à-dire à faible valeur ajoutée.

## 2. Les perspectives

### a) Orientations

#### **Efficacité, rentabilité, compétitivité**

Voilà les grandes étapes parcourues par la politique agricole. Il reste que l'agriculture est aussi un secteur vital de l'économie du pays et que ses potentialités sont considérables. C'est autant ce qui est à venir que ce qui vient d'être réalisé qui permet de comprendre aujourd'hui la nature de la fonction de conseiller. Il s'agit alors, dans le cadre d'un panorama sur la situation de l'agriculture, d'esquisser ses orientations pour les années qui viennent en les situant par rapport à la nouvelle loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980 qui assigne au secteur agricole un certain nombre de fonctions à l'intérieur de l'économie française.

Il n'existe qu'un moyen de concilier les inconciliables : produire plus de valeur ajoutée à l'hectare et donc davantage de revenus, ce qui compense une hausse des prix qui reste modérée. Cela implique de produire davantage et d'obtenir une maîtrise accrue des charges de production, notamment grâce à un meilleur contrôle des évolutions en volume, puisque les prix des produits ou des services nécessaires à l'agriculture dépendent essentiellement de facteurs extérieurs à l'agriculture.

Cette efficacité est la synthèse des deux exigences de compétitivité et de rentabilité. Efficacité, rentabilité et compétitivité sont les maîtres mots de la politique agricole pour la décennie à venir. Ces propositions signifient en clair que les agriculteurs devront produire davantage, mais aussi mieux.

#### **Produire plus**

Produire plus pour accroître et améliorer le solde exportable des différentes productions et réduire certaines dépendances, implique que soit encore augmenté l'avantage relatif des secteurs de pointe de notre agriculture et que soient réduits les retards techniques des autres. Cet accroissement global des productions devra être obtenu en diversifiant les actions et non pas en recherchant la spécialisation. Il importe, en effet, de tirer tous les avantages possibles d'un potentiel agricole exceptionnellement varié.

Mais cet effort de production doit être orienté en fonction des marchés, en vue d'offrir à nos clients potentiels des produits marchands correspondant à leurs besoins.

L'orientation de la production en fonction des marchés implique, pour affirmer et réaliser la vocation exportatrice de l'agriculture, un raisonnement en termes de filières qui articule les exigences de la production et de la transformation. Les agriculteurs vont être appelés à fournir au secteur d'aval les quantités et qualités nécessaires aux besoins. Cette solidarité, aujourd'hui, manque aux deux bouts de la chaîne :

- chez les agriculteurs car beaucoup considèrent qu'ils n'ont pas à se préoccuper du devenir des produits de leur exploitation qui devraient être achetés sans limite de quantité et à des prix garantis ;
- chez les industriels car ils répugnent à s'engager dans le processus des prix garantis, préférant les aléas du marché.

## **Produire mieux**

Produire mieux exige fondamentalement de produire aux moindres coûts en recherchant systématiquement l'économie des moyens et la réduction des dépendances. Cela implique une sensibilisation de la masse des agriculteurs aux problèmes de gestion et la mobilisation de tout le secteur tertiaire agricole sur ce thème. Il importe, en effet, de faire un contrepois aux menées des secteurs d'amont dont l'intérêt naturel est d'accroître toujours leur part dans la valeur finale de la production agricole.

Produire mieux, c'est aussi avoir le souci de la permanence de la valeur agromique des sols et de maintenir leur capacité par des méthodes culturales adaptées.

### *b) Les actions*

Le nouveau modèle d'agriculture et de développement agricole — il est question de la « *montée en puissance de l'agriculture française* » —, appuyé sur l'exploitation familiale en tant que fondement du système agricole, achemine vers des actions techniques dont les grands axes peuvent être précisés.

## **Recherche de l'efficacité**

On peut parler « *d'agriculture de conquête* » ou « *de croisade technique* ». L'action porte en la matière sur la formation des agriculteurs et leur encadrement par des agents compétents.

La formation agricole doit préparer à l'emploi des techniques de production mais aussi à la gestion. Il faut former des générations d'agriculteurs qui sachent compter, non pas de façon empirique, mais pour maîtriser les données d'un compte d'exploitation et organiser le développement de leurs exploitations.

Un autre facteur est constitué par le rôle de la recherche agronomique, alors que s'annonce une nouvelle évolution des techniques, caractérisée par la priorité à la sélection des espèces, aux techniques biologiques de lutte et à l'économie des moyens.

A coup sûr, l'efficacité de l'agriculture passe par un accroissement substantiel de l'effort de recherche et par une meilleure diffusion de ses acquis, jusqu'au niveau des exploitations agricoles.

C'est le rôle du développement qui constitue le niveau d'application concrète du progrès. A ce propos, on peut se demander si l'ensemble du secteur tertiaire qui gravite autour de l'agriculture (et vit de ses cotisations) ne devrait pas être encore davantage tourné vers les actions de terrain afin que soit accrue l'efficacité globale du dispositif, pour l'heure exagérément complexe et diversifié.

Aussi peut-on s'interroger sur l'organisation même du développement. Il a été confié à la profession, mais il conviendrait d'en perfectionner les liaisons avec la recherche et la formation, dont l'Etat assure la responsabilité, et les entreprises d'aval. De nombreux exemples, notamment dans le secteur coopératif, montrent la portée des actions de vulgarisation menées à bien par les industries agro-alimentaires. Mais on connaît par ailleurs les dangers d'une telle orientation, lorsqu'elle débouche sur des formules d'intégration qui représentent l'assujettissement pur et simple de l'agriculture au secteur de la transformation.

L'accroissement de l'efficacité de l'agriculture implique enfin une lutte incessante contre la hausse des coûts de production. C'est pour partie une affaire de gestion au niveau des exploitations. C'est aussi une question de choix des modèles de développement qui doivent être adaptés aux caractéristiques des terroirs et des conditions régionales (5).

### **Produire pour les marchés**

Les mesures visant à orienter effectivement l'effort de production vers la satisfaction des marchés sont de plusieurs ordres : organisation de la filière production agricole-transformation-commercialisation ; orientation des productions ; promotion des ventes à l'étranger.

L'organisation de la filière alimentaire nécessite avant tout un renforcement de l'organisation des producteurs, pour en accroître le poids relatif, vis-à-vis du secteur d'aval, mais aussi pour favoriser les disciplines de production et de mise en marché. Le contrat de fourniture passé entre un organisme de collecte et un producteur, contrat qui comporte des clauses précises relatives aux quantités et aux qualités fournies, à la date de livraison et aux prix, est l'élément fondamental de l'organisation.

### **L'installation des jeunes agriculteurs**

L'objectif d'installation des jeunes est atteint par trois séries de mesures visant :

- à libérer ou conserver les terres agricoles ;
- à en modérer les prix ;
- à en éviter l'accaparement par ceux qui ont les moyens de la surenchère.

La clarification du marché foncier joue par des formules sociétaires et l'encouragement au fermage. La question du foncier est devenue le point focal de l'agriculture française. Ceci se traduit par un poids croissant dans les charges d'exploitation.

### **Conclusion**

Les perspectives définies par l'Etat obligent la profession agricole à repenser le dispositif du développement et à l'adapter aux nouvelles conditions proposées à l'agriculture. Trois axes sont prioritaires pour l'agriculture et le développement (6) :

- *adapter les systèmes de production à la diversité des agriculteurs* : l'effort des agriculteurs portera sur la réduction des coûts (raisonner les équipements et les consommations intermédiaires de façon prévisionnelle) et la diversification des systèmes de production (mise en valeur de l'ensemble des potentialités agricoles) ;

---

(5) Sans oublier que la régionalisation de la production a un caractère largement social, autant qu'économique.

(6) M. Simonet, APCA, Rapport 1980, « **La situation de l'agriculture et les tâches du développement** ».

— *promouvoir des agriculteurs qualifiés et solidaires* :

- la notion de groupe reste un objectif du développement : les groupes polyvalents sont le noyau dur de l'implantation du développement sur le terrain ; en 1977, un agriculteur sur trois (de moins de 55 ans et de plus de 5 ha) y adhèrait ;
- la qualification repose sur une gestion prévisionnelle et globale de l'exploitation, une comptabilité simple et accessible, des suivis techniques et économiques adaptés à chaque système de production ;

— *maintenir l'activité agricole dans les régions*, ceci en luttant contre l'excès des emprises non agricoles sur l'espace rural.

## II. AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT

A l'agriculture, dont l'histoire a souvent été socialement et politiquement déterminante, est de nos jours assignée une place importante dans l'ordre économique. Et c'est l'Etat, comme agent de développement agricole, qui vise à transformer l'agriculture ou à accélérer sa mutation.

L'axe dominant est la recherche de productivité, avec le concours actif des organisations professionnelles agricoles. Mais il est important de souligner à ce titre que, à côté de l'industrialisation du secteur et du développement des formes capitalistes de production, on constate le maintien massif de l'exploitation familiale, considérée comme support et comme base de la politique agricole. En outre, l'insertion de l'agriculture dans l'économie de marché, qui s'accompagne d'un processus de différenciation des agricultures, a créé des divisions au sein même de l'exploitation familiale. Quelle est la catégorie d'agriculteurs le plus directement concernée par le développement ?

### 1. L'accroissement de la productivité du travail

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'agriculture française est soumise à un impératif : produire. Produire dans un contexte de pénurie agricole. Ce contexte va aussi être celui du déploiement du capitalisme industriel entraînant l'intensification du secteur agricole (7) ; la mécanisation, si elle améliore le rendement et la productivité du travail, modifie aussi les rapports sociaux et entraîne, dans la redistribution des moyens, de nouveaux clivages dans le monde agricole.

L'introduction de la machine va amener un **suréquipement de certaines exploitations** et instaurer un nouveau rapport entre terre et rentabilité de l'équipement, dans la perspective d'un seuil optimal d'utilisation du matériel. De 1945 à 1970, le nombre de tracteurs passe de 35 000 à 1 200 000 (en 1929 n'étaient recensés que 27 000 tracteurs) (8). Les techniques culturales évoluent. L'emploi

(7) C. Servolin, « L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste », dans « **L'univers politique des paysans dans la France contemporaine** », Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, A. Colin, 1972.

(8) Le parc des moissonneuses-batteuses passe de 5 000 à 102 000 entre 1950 et 1965.

d'engrais, de semences sélectionnées, de désherbants, devient important. De 1948 à 1960, le tonnage d'engrais utilisé double. La sélection des agriculteurs va aussi s'opérer par le biais du capital disponible pour les investissements (cheptel, bâtiments, matériel, terre). Par ailleurs, la mécanisation ne signifie pas nécessairement une réduction du travail car rentabiliser reviendra souvent à dire : faire davantage. Elle pose un problème de rationalisation de la gestion des moyens par l'intégration du secteur dans la sphère marchande (ceci suppose des ressources régulières ou bien une trésorerie) (9).

Un des premiers résultats de ce phénomène est la diminution des exploitations, contribuant à accélérer la libération des terres. De 1955 à 1970, leur nombre passe de 2 134 000 à 1 420 800, soit une réduction de 40%. Il est constaté que ce sont les exploitations à surface agricole utile (SAU) inférieures à 10 ha qui disparaissent alors que celles supérieures à 50 ha augmentent. Le développement des forces productives en agriculture a pour conséquence l'accélération de l'exode rural (la population active agricole se situe aujourd'hui à moins de 10% de la population active totale et elle devrait être aux alentours de 27% il y a 20 ans). L'effectif des salariés agricoles baisse de 30% entre 1963 et 1970 (de 471 000 à 335 000) (10). Cet exode n'est pas le produit du vieillissement des chefs d'exploitation, il est bien un phénomène massif de départ de la terre.

L'accroissement de la productivité du travail (facilité par l'exode et donc l'accroissement de la moyenne des surfaces), loin de faire accéder mécaniquement les agriculteurs à la parité avec d'autres catégories de travailleurs, va entraîner un processus de différenciation de la paysannerie qui est plus complexe qu'une bipolarisation en termes de producteurs capitalistes et d'agriculteurs traditionnels. On ne peut ici que s'en tenir aux grands courants qui traversent le milieu. Le remembrement consécutif à la mécanisation ne fait du reste qu'accentuer les disparités entre couches d'agriculteurs. Il favorise généralement la centralisation des terres de grosses exploitations autour des bâtiments et rejette les terres des petites exploitations loin des bâtiments.

## 2. Les types d'agricultures

Diverses classifications peuvent être et sont proposées, qui dépendent certes, des outils d'analyse utilisés et des objectifs poursuivis, mais qui illustrent la diversité et la complexité du problème. Les développements qui vont suivre, ne font que signaler l'essentiel des approches existantes et tentent de formuler rapidement quelques remarques à propos de chacune d'elles.

### a) Les classifications tripartites

Dès 1967, le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) distingue trois agricultures :

- l'agriculture compétitive ;
- l'agriculture à potentialité compétitive ;
- l'agriculture victime de l'évolution.

(9) Pour l'ensemble de l'économie française, la productivité moyenne du travail croît au rythme de 5,4% entre 1954 et 1972. Le rythme est de 5,9% pour l'agriculture.

(10) Cf. article de H. Ossard, dans « Critiques de l'économie politique », n° 24-25, 1976.

Cette analyse par découpage juxtapose des catégories de producteurs, mais ne les positionne pas comme conflictuelles ou à intérêts divergents. En particulier, l'agriculture à potentialité compétitive ne constitue pas une forme originale et stable : elle est, dans une phase transitoire, poussée à rejoindre l'agriculture compétitive.

Une autre analyse, toujours tripartite, s'est développée dans d'autres courants du syndicalisme agricole. Elle intègre davantage la dimension politique comme composante de la différence entre agricultures. L'agriculture, comme espace de production, est reliée au secteur industriel qui a fait irruption dans son univers.

Les trois catégories d'agriculteurs sont ainsi définies :

- les producteurs capitalistes qui ont d'importantes disponibilités foncières et financières, emploient de la main-d'œuvre salariée ;
- les modernistes qui ont investi, produisent davantage mais souvent au détriment de la rémunération nette de leur travail ;
- les producteurs traditionnels, non spécialisés, ayant peu de dettes mais utilisant généralement des techniques dépassées et voyant, pour la majorité d'entre eux, baisser constamment leur revenu.

Cette typologie a le mérite de dépasser les catégories abstraites répartissant les agriculteurs en *petits - moyens - gros*. Mais elle reste à un niveau très descriptif et rend difficilement compte de l'évolution de l'agriculture française, qui s'analyse à la fois en termes économiques et politiques.

#### *b) Agriculture économique, agriculture sociale*

C'est à l'agriculture économique, compétitive et exportatrice que va principalement bénéficier le dispositif institutionnel et financier, pour le déploiement d'une forme de développement directement tournée vers l'exportation. C'est à elle que s'adressait l'exposé des motifs du projet de loi d'orientation agricole : *« Faire franchir à l'agriculture et à l'industrie agro-alimentaire française une nouvelle étape de développement. Tel est l'objectif de la présente loi d'orientation. En prenant appui sur l'acquis solide des vingt dernières années, l'agriculture française, pour faire face aux défis nouveaux auxquels elle est confrontée, doit accomplir un effort décisif : elle doit être, dans les vingt prochaines années, un secteur dynamique et moderne de notre économie, qui contribue à résoudre les problèmes du pays (croissance, équilibre des échanges, emploi, qualité de la vie) et qui réponde aux aspirations des hommes et des femmes qui travaillent dans ce secteur »*.

M. Debatisse situait d'ailleurs le clivage entre une agriculture « économique » et une agriculture « sociale », à laquelle il attribuait des fonctions bien spécifiques : *« Nous avons toujours dit qu'il existait une catégorie d'agriculteurs dont les problèmes ne pourraient se résoudre simplement par des augmentations de prix des produits agricoles ou la modernisation des exploitations... Il faut que la collectivité nationale reconnaisse qu'ils jouent un rôle social important. Par le simple fait qu'ils entretiennent la nature, l'espace rural, ils sont indispensables à la nation. Si on veut que la campagne reste accueillante aux citoyens en quête d'air pur et de verdure, il faut qu'elle soit entretenue »* (11).

---

(11) Déclaration au journal « *La Haute-Saône agricole* », avril 1978.

### 3. Agricultures et développement

L'intérêt d'un tel repérage — les agriculteurs étant définis par leur vitalité et leur rapport aux moyens de production — est de délimiter un espace ou des espaces sur lesquels interviennent les conseillers et agents techniques des organismes agricoles. Chaque agriculteur ne présente pas le même intérêt en raison même de son efficacité (ou non) de producteur et de sa demande face aux possibles en matière de développement.

La classification bi-polaire des exploitations permet de configurer une première catégorie d'agriculteurs que l'on peut qualifier de « *capitalistes* » parce qu'ils disposent d'énormes moyens en terre et capital et qu'ils utilisent une main-d'œuvre salariée. Cette catégorie qui rappelle certaines formes de production industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle, constitue une bourgeoisie agraire, dominante dans les organisations agricoles. Elle est cependant relativement peu nombreuse, peut-être en partie parce que la loi d'orientation de 1960 a voulu freiner sa croissance.

Les autres agriculteurs — c'est-à-dire la grande masse des agriculteurs — se séparent en deux groupes :

- un groupe composé par des agriculteurs évoluant dans des systèmes et des méthodes traditionnels : leur disparition peut servir les projets de ceux qui cherchent à récupérer les terres libérées ;
- un groupe d'agriculteurs modernisés : ce sont eux qui sont principalement concernés par les actions du développement, telles que nous les décrivons dans ce dossier (12).

Selon un certain discours, ces agriculteurs modernisés sont entrés de plain-pied dans l'idéologie du progrès, aidés en cela par la profession et ses services. Ils ont modernisé leur outil de production, fonctionnant au mythe de la croissance, devenant des entrepreneurs agricoles, responsables de leur procès de production, maîtres de leur outil. Beaucoup n'ont pas hésité à changer de système de production, à investir dans les innovations tant technologiques que culturelles, à emprunter, à recourir aux multiples conseils à leur disposition.

Malgré la possession et la propriété des moyens de production, ne se rendent-ils pas compte aujourd'hui que le progrès est aussi intégration, dépendance face aux industries d'amont et d'aval ? Leur procès de travail, la production et la valorisation des produits, leurs relations aux institutions sont orientés et réorganisés par les impératifs et les contraintes du système économique (13).

Parce que propriétaire de son outil, le paysan est aussi propriétaire des risques techniques liés à la production et tributaire des aléas de la vente des produits. S'il est jusqu'au bout propriétaire de sa marchandise, il est formellement dépossédé du contrôle et de la maîtrise de son procès de travail par le mécanisme des contrats qui le lient aux fournisseurs.

---

(12) Cette dichotomie qui, sous des formes diverses, est assez couramment admise dans les études rurales, correspond à l'analyse que nous avons nous-mêmes effectuée au cours de notre étude sur les agriculteurs exploitants familiaux (cf. dossier CEREQ n° 23, op. cit.).

(13) L'archétype de ce groupe est constitué par l'éleveur intégré (poulet-porc-veau en batterie) laminé entre l'amont et l'aval, obligé d'augmenter son volume de production pour faire face à la dégradation des prix. Le mécanisme décrit dans ce paragraphe est moins vrai pour les agriculteurs qui sont entrés avec prudence dans la logique évoquée.

L'agriculteur modernisé se sent obligé de produire davantage pour maintenir son niveau de revenu et faire face à la nécessité des investissements et au maintien des capacités productives. Il va se tourner vers les services des organisations professionnelles agricoles (OPA), en même temps que celles-ci génèrent des mesures favorisant son développement, dans le cadre des exigences de l'économie nationale. Certes, il n'est pas question de focaliser le corps des conseillers sur cette catégorie, mais de signaler qu'elle constitue le champ privilégié de l'application et de la légitimation de la fonction de conseil (14).

### III. LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

#### 1. Objectifs, actions, méthodes

##### A - Les objectifs

Le terme « *développement* » fait suite dans l'histoire de la politique agricole à celui de « *vulgarisation* ». La définition de son contenu et de son efficience figure dans la loi d'orientation agricole du 5 août 1960. Il s'agit, dans ses grands traits :

- d'associer les agriculteurs à la recherche agricole appliquée ;
- de diffuser des connaissances visant à l'amélioration :
  - des techniques de production agricole ;
  - des conditions de gestion des entreprises et groupements agricoles ;
  - des structures économiques de production et de vente ;
  - des conditions de vie des exploitants ;
- de faire prendre conscience des problèmes techniques, économiques et sociaux de la production.

Les objectifs peuvent donc se résumer en ceci :

- diffusion des connaissances ;
- gestion de l'exploitation comme unité structurelle avec un programme de culture cohérent visant au meilleur revenu ;
- insertion dans l'environnement socio-économique ;
- exercice de la responsabilité professionnelle.

Les objectifs se réfèrent à des actions touchant à l'amélioration de la conduite globale de l'exploitation sur la base des résultats de gestion technique et économique (avec des actions spécifiques par production). La réalisation des objectifs passe par des programmes nationaux, départementaux et régionaux annuels et pluri-annuels. Elle a nécessité la création de conseils départementaux

---

(14) Dans la forme de modernisation, la catégorie d'agriculteurs qui a joué le jeu proposé est celle qui aujourd'hui se trouve en situation d'intégration avec le concours de l'Etat. Elle est prise dans les contradictions et les retournements de la politique agricole, avec d'énormes difficultés. C'est cette même catégorie qui au départ a surtout bénéficié du conseil agricole et des prêts financiers accompagnant la modernisation.

du développement agricole avec, comme mission, d'établir des programmes à partir des besoins exprimés par les agriculteurs et les orientations de la politique agricole.

Chaque chambre d'agriculture est tenue (décret du 4/10/1966) de créer un service d'utilité agricole (SUA) qui a pour but de coordonner les actions de développement et de contribuer au financement des programmes.

## *B - Les actions*

### **a. Maîtrise de l'exploitation**

Pour l'exploitant, on parle de plan de développement (PDE). Le technicien contribue à la mise au point du PDE. Il peut, dans son activité, se référer aux programmes pluriannuels de développement agricole (PPDA). D'une façon générale, en ce qui concerne la maîtrise de l'exploitation dans son environnement économique et social, la priorité va aux jeunes qui s'installent, à leur formation et au conseil d'orientation. La formation des agriculteurs ne constitue-t-elle pas un facteur d'élargissement du public touché par le développement ?

La recherche d'une meilleure maîtrise du système d'exploitation apparaît également à travers l'amélioration de la capacité de gestion et l'apprentissage du raisonnement économique. Le PDE est un outil de synthèse pour l'agriculteur, et en cela il aide le conseiller dans sa tâche. L'intervention d'un conseiller est, en effet, capitale avant tout investissement important, toute extension ou création d'ateliers de production ou toute réorientation de l'exploitation. L'établissement d'un PDE permet alors de raisonner, à long terme et de façon globale, de telles orientations ou investissements.

Le PDE répond à une double demande :

- demande des agriculteurs qui désirent être aidés dans leur choix de systèmes de production ;
- demande des conseillers qui désirent avoir une méthode d'approche pluridisciplinaire associant information, formation, conseil et suivi ainsi que l'animation du milieu.

Les PDE sont donc perçus comme un moyen de favoriser la prise en main par l'agriculteur de l'avenir de son exploitation et comme un cadre privilégié pour le raisonnement des investissements. C'est à ce titre qu'ils tendent à devenir une action de développement prioritaire pour l'ensemble des départements.

### **b. Maîtrise des productions**

Elle suppose une meilleure utilisation des potentialités du milieu naturel et des sols, un effort sur la fertilisation, des études sur les coûts de fonctionnement des machines agricoles, la multiplication des actions d'appui techniques et technico-économiques (15).

## *C - Méthodes et stratégies*

Comme les actions, les méthodes utilisées tendent à la maîtrise des facteurs de

---

(15) Rapport de synthèse APCA, **Réalités du développement**, novembre 1978.

la production en tenant compte des différences d'évolution entre les exploitations. Elles ne peuvent être les mêmes à l'égard des agriculteurs qui sont déjà largement avancés dans le processus de développement de leur exploitation et pour ceux qui abordent ce processus.

La « *stratégie* » du développement est donc d'offrir à chaque agriculteur, selon sa situation, la possibilité de développer son exploitation pour améliorer le revenu qu'il en tire et les conditions dans lesquelles il l'obtient.

Ceci implique :

#### **a. Des actions de masse**

Elles sont généralement conçues comme se suffisant à elles-mêmes. Elles ont pour but de diffuser une technique, de donner une information simple et directement utilisable. Mais c'est aussi l'élargissement de l'impact du développement qui est recherché au travers de ces actions. L'action de masse permet d'étendre le champ d'intervention des agents de développement soit directement, comme sensibilisation (c'est le sens des journées « *portes ouvertes* »), soit indirectement comme démultiplication de l'action et gain de temps facilitant une « *prospection* » auprès des agriculteurs « *non touchés* ». Par exemple, la diffusion des informations techniques par brochures et tracts s'adressant entre autres aux adhérents de GVA (16) peut apporter un gain de temps aux conseillers de groupements et leur permettre d'entreprendre un suivi individuel des jeunes qui s'installent.

#### **b. Des actions de groupe**

30 à 35 % des agriculteurs de moins de 55 ans qui exploitent plus de 5 ha adoptent les « *groupes* » comme moyens de développement. Les groupes touchent environ 250 000 agriculteurs ; ils sont avant tout des canaux de l'innovation technique. 76 % des groupes sont animés par des conseillers de Chambre d'agriculture (17).

#### **c. Le conseil individuel**

Les interventions peuvent se situer à deux échelles :

— d'une part, des interventions répondant à un sujet précis et apportant des éléments de décision à l'agriculteur : réalisation de plans de financement, comptabilité, conseil de gestion, mise au point de statuts de société, plan de modernisation, etc. Ces interventions sont prédéfinies et circonscrites à leur objet précis ;

— d'autre part, des interventions concernant tous les aspects de l'exploitation et destinées à aider l'agriculteur à prendre des décisions d'orientation : ces interventions recouvrant ce qu'il est convenu d'appeler le « *conseil de synthèse* ». Les politiques de financement de ce type de conseil varient selon les départements. Les affirmations divergent :

— « *le conseil individuel doit être payant, et son prix correspondre à son coût réel, pour pouvoir élargir l'impact du développement. Les crédits collectifs doivent être réservés aux actions collectives* » ;

---

(16) Groupements de vulgarisation agricole.

(17) Rapport de synthèse APCA, op. cit.

- « le prix du conseil doit être inclus dans la cotisation, car il est souvent difficile d'isoler les interventions des conseillers pour les facturer » ;
- on trouve également l'opinion contraire à la première : le conseil est gratuit pour élargir l'impact du développement.

## **2. Les organismes de développement**

### *a) L'échelon départemental et local*

Les actions sont réalisées par les établissements publics à vocation agricole et les organismes agricoles (avec le concours des administrations et des collectivités locales).

L'instance locale recouvre :

- les groupements professionnels existants (ex. syndicats, coopératives, groupements de producteurs) ;
- les groupements professionnels constitués dans un but de développement et de vulgarisation.

Les organismes présentent leur programme au conseil départemental de développement agricole. S'ils sont agréés, ils peuvent bénéficier de l'aide du Service d'utilité agricole et de développement (SUAD), celle-ci pouvant prendre la forme de la mise à disposition d'un conseiller agricole.

Une mission particulière est assignée à ces groupements :

- diffusion des techniques ;
- intervention de spécialistes par produit ;
- préservation de l'équilibre économique de l'exploitation par un raisonnement global de sa conduite ;
- médiation entre les structures de la profession et la masse des agriculteurs.

L'instance départementale est avant tout constituée par le Service d'utilité agricole et de développement (SUAD) et le Service d'utilité agricole de l'élevage (SUAE), organismes qui seront explicités par la suite.

La Mutualité sociale agricole (MSA) peut être partie prenante d'actions de développement, de même que des fédérations de groupements locaux, les organisations de jeunes agriculteurs (syndicalisme) et de salariés agricoles ou le centre départemental de gestion, s'il est autonome (c'est-à-dire créé par les agriculteurs eux-mêmes et non par une institution de la profession).

### *b) L'échelon national*

#### **Des organismes pour les actions générales de développement :**

- ceux qui fédèrent des organismes départementaux et locaux : leur rôle est d'animer les échelons sous tutelle ;
- ceux qui constituent un objet de service (par exemple, les organismes de formation qui s'attachent à une action spécifique pour laquelle il faut trouver les moyens de sa réalisation).

### **Des organismes pour les actions spécifiques du développement :**

- les instituts techniques du secteur animal : il existe quatre instituts nationaux (élevage bovin, porcin, ovin-caprin et basse-cour plus animaux à fourrure) ;
- les instituts techniques du secteur végétal : céréales, fruits et légumes, forêts...

Evidemment, ce dispositif institutionnel instaure des conditions et des finalités pour la mise en œuvre du développement. Ce n'est qu'à travers les pratiques des instances que peut naître une interrogation sur la signification même des opérations menées et le sens de l'acte de développer. Celui-ci ne se réduit pas au progrès et à la modernisation des facteurs de production. Il doit aussi se préoccuper des conditions sociales dans lesquelles s'effectue l'action technique.

En pratique, les contradictions ne manquent du reste pas. Elles ont été, pour une part, mises à jour dans un film, « **Le visiteur** », tourné en Saône-et-Loire qui, pour ce qui intéresse notre propos, montre le défilé des ingénieurs, techniciens, agents techniques, technico-commerciaux ou vendeurs chez un même exploitant, chacun véhiculant sa propre définition du développement. La contradiction la plus manifeste porte sur le clivage homme/produit : un homme qu'il faut rendre autonome et responsable (idéologie humaniste) et un produit qu'il faut vendre (idéologie productiviste).

## LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES

Le développement s'appuie sur des commissions techniques professionnelles spécialisées par secteur. Chaque commission doit pouvoir utiliser les références définies par les équipes départementales et par les petites régions, pour proposer des axes de travail au Service d'utilité agricole et développement (SUAD) et à la Conférence départementale de l'agriculture et du développement (CDAD).

La conception et la coordination des actions de développement s'exercent en principe sous la responsabilité du SUAD. Les choix concernant les grandes orientations départementales sont pris au sein de la Conférence départementale de l'agriculture et du développement.

Ainsi, le fonctionnement du système se réclame d'une cohérence d'ensemble qui transparait malgré le foisonnement extrêmement complexe des organismes existants — chambres, syndicats, instituts techniques, centres de gestion, organismes de développement, SAFER, ADASEA, Crédit Agricole, Mutualité sociale agricole, coopératives, etc. —.

Il n'est pas question d'étudier ici de façon exhaustive ces divers organismes et leurs services spécialisés (1). Il nous a semblé préférable de situer l'analyse par rapport à deux institutions représentatives du pouvoir politique et économique, les chambres d'agriculture et les coopératives, quitte à s'interroger par la suite sur la portée générale du dispositif, ses effectifs et sa signification sociale.

---

(1) On pourra se référer à ce titre aux travaux de F. Gouin et d'E. Pierre, réalisés pour le compte du ministère de l'Agriculture, « **Etude sur les métiers tertiaires des secteurs para-agricoles** », Document ronéo, 1980.

## I. L'INSTITUTION CHAMBRE D'AGRICULTURE

### 1. Organisation et moyens

#### a) Les objectifs

La Chambre d'agriculture (2) est un organisme public. Ses responsables sont élus par les agriculteurs (3). Si, d'une Chambre à l'autre, la structuration et les services peuvent être identiques, leur importance varie en fonction des productions locales et de l'importance de l'activité agricole. C'est l'ensemble des agriculteurs (propriétaires et fermiers) du département qui financent la Chambre par imposition additionnelle à l'impôt foncier.

Les objectifs d'une Chambre se situent à plusieurs niveaux :

— organisme consultatif des intérêts professionnels auprès des pouvoirs publics, elle fournit à ce titre des renseignements et des avis au préfet et au gouvernement sur les questions agricoles du département ;

— elle réalise des études et des enquêtes permettant d'informer les pouvoirs publics, les organisations agricoles et d'intervenir dans la définition d'une politique agricole départementale ;

— elle peut participer ou souscrire à la réalisation de sociétés ou d'entreprises dans lesquelles les intérêts de l'agriculture sont concernés ;

— enfin, elle crée elle-même les services susceptibles de répondre aux besoins des agriculteurs et de l'agriculture dans le département.

Au sein des Chambres d'agriculture, les conseillers ont pour tâche essentielle d'aider les agriculteurs à mettre en place, d'une façon très générale, les « *grands équilibres de l'exploitation* ». S'ils n'ont pas toujours besoin de trop bouleverser les facteurs disponibles, cela peut aller cependant jusqu'à changer tout le système de production. En effet, malgré la crise, un nombre important d'exploitations moyennes (environ 50 000 par an) investissent de façon importante pour passer d'une production traditionnelle à une production intensive. Ce mouvement est particulièrement net dans certaines régions. Il répond au besoin d'améliorer, non seulement le revenu, mais aussi les conditions de vie et de travail.

Le conseil et l'assistance du conseiller sont particulièrement sollicités au cours de cette phase de transformation. En outre, lorsque le niveau de développement de son exploitation augmente, l'agriculteur doit intégrer des éléments techniques de plus en plus fins. Il est donc demandeur de conseils de plus en plus précis — toujours resitués, néanmoins, dans la globalité de l'exploitation —.

---

(2) Les sources d'informations et de renseignements proviennent des Chambres d'agriculture des différentes régions d'enquête, mais aussi d'études plus précises sur cette question :

— A. Jouffray, « *La place et le rôle des organisations professionnelles agricoles dans les mutations économiques et sociales de l'agriculture* », Le cas du Maine-et-Loire, EPHES, Angers, 1979.

— D. Minot, « *L'efficacité du développement* », Document ronéo, APCA, 1980.

(3) Décret 73-78 du 17 janvier 1973 relatif à l'élection des membres et au fonctionnement des Chambres d'agriculture (paru au J.O. le 24 janvier 1973).

D'une façon générale, le conseiller aura à assumer diverses fonctions que l'on peut schématiser ainsi :

- une fonction d'orientation du système de production ;
- un appui technique, économique et comptable à la conduite de l'exploitation ;
- une aide à l'animation du milieu ;
- une participation à l'information technique des producteurs.

## b) L'organisation

Le dispositif des Chambres d'agriculture passe par un certain nombre de services. Ceux qui intéressent la fonction de conseil et d'assistance auprès des agriculteurs et qui circonscrivent une large part de l'activité des agents, sont les suivants :

- le SUAD (Service d'utilité agricole et de développement) ;
- le SUAE (Service d'utilité agricole de l'élevage) ou l'EDE (Etablissement départemental de l'élevage).

Dans le cadre de la loi sur l'élevage de 1966, le SUAE (ou l'EDE) est en relation étroite avec des organismes qui ne font pas partie de la structure de la Chambre : le Syndicat du contrôle laitier et le Syndicat du contrôle de croissance. Des agents de la Chambre assurent même la direction technique de ces organismes dans certains départements.

Le déploiement et l'importance des services existants sont à rattacher à une nouvelle étape du développement agricole qui, dans ses principes, envisage à la fois la personne, la famille et le groupe d'insertion dans lequel évolue l'agriculteur (4). La démarche consiste en une prise de conscience de la situation individuelle et collective, en vue d'une action axée avant tout sur la mise en valeur des potentialités de l'agriculteur. Elle suppose une parfaite connaissance du système d'exploitation, des facteurs et des conditions qui contribuent à son fonctionnement. En outre, les décisions nécessaires doivent déborder le seul cadre productif et viser en particulier le revenu, les conditions de travail et le mode de vie.

Le développement dépend de l'action concertée de trois composantes :

- une composante personnelle : la capacité de l'homme à vouloir le développement, c'est-à-dire à vouloir le changement et à se mettre en situation de transformation et d'évolution de ses moyens ;
- une composante professionnelle : la capacité des organismes professionnels à proposer — et à provoquer par leur dynamisme et leur organisation — le changement et la croissance de la production ;
- une composante collective : la capacité d'insertion dans un cadre de vie où l'agriculture a sa place.

L'agriculteur qui s'ouvre au développement, rencontre donc deux dimensions essentielles à la croissance : celle du collectif et celle de la concertation avec les organisations au niveau des actions à envisager. « *La déontologie du dévelop-*

---

(4) Cf. le prospectus du SUAD de Maine-et-Loire : *Au service du développement de l'agriculture*, juillet 1979.

*pement, c'est* », selon un prospectus de la Chambre du Maine-et-Loire, « *que l'on ne développe pas une personne ou un groupe, mais qu'on l'aide à se développer* ».

### c) Les moyens

L'existence du SUAD et du SUAE se situe dans le cadre des perspectives et des moyens mis au service du développement. Des moyens, c'est-à-dire des hommes (5), des finances et des services à la disposition de groupements d'agriculteurs (responsables de leur action et de leur budget). A titre d'illustration, voici quelques données concernant la Chambre du Maine-et-Loire.

Le département comprend cinq comités régionaux de développement (CRDA) et treize groupements spécialisés qui utilisent les services des conseillers, à savoir une soixantaine d'ingénieurs (58 %) et de techniciens (42 %).

Afin de coordonner toutes les actions régionales et de les infléchir dans le sens d'une politique de développement, le SUAD a établi un programme pluriannuel de développement (PPDA) en 1974-1975, qui visait à atteindre un revenu du travail par actif agricole de 1,5 fois le SMIG. Le programme a surtout tenté d'équilibrer le conseil individuel et le conseil collectif (en privilégiant les jeunes qui s'installent) et se caractérisait par un effort de formation des agriculteurs de manière à les désengluer de cette image d'assistés (financièrement et techniquement) que cette catégorie de travailleurs véhicule. Un deuxième programme est en cours de préparation. Un certain nombre d'indicateurs de situation mettent en cause la notion même de développement telle qu'elle est énoncée par les pouvoirs publics.

Les indicateurs — diminution de la population active agricole (—4,5 % par an environ), faible intensification relative du secteur polyculture-élevage par rapport aux départements voisins, stagnation des productions spécialisées — signalent une tendance à l'appauvrissement économique de la production. Le remède proposé : intensification, développement d'élevages hors-sol, cultures spéciales à forte productivité (6).

Ceci suppose que les agriculteurs soient partie prenante des orientations et choix proposés, que soient sérieusement considérées et analysées leurs possibilités de s'investir dans ces choix en fonction de leurs conditions de production actuelles, de leurs résultats. Car toute intensification, toute innovation et introduction d'atelier ou de culture (même complémentaire) supposent des investissements, une capacité de faire face aux remboursements. Dès lors est soulevée la place de la femme sur l'exploitation, comme collaboratrice et participante à la conduite de l'exploitation (autant que comme apport de force de travail).

---

(5) Selon les travaux de F. Guoin et E. Pierre, l'effectif global des Chambres d'agriculture serait de l'ordre de 6 200, tous postes confondus (à « compétence agricole » ou non), op. cit.

(6) Certaines mesures sont envisagées, telles :

- valoriser les produits par des équipements de transformation ;
- faire de nouveaux croisements de races bovines ;
- introduire des productions hors sol plutôt complémentaires (poulets, veaux d'élevage, porcs à l'engrais), de manière à limiter les investissements et les risques ;
- améliorer la productivité du travail et le rendement des cultures par le remembrement, l'assainissement ou l'irrigation ;
- former les exploitants à une gestion technique et économique plus rationnelle.

## 2. Le corps des conseillers

### a) Les conseillers polyvalents

Un premier groupe est constitué par les conseillers dits polyvalents, répartis géographiquement dans des petites régions naturelles (CRDA, au nombre de cinq pour le Maine-et-Loire). Ce sont des techniciens non-spécialisés, mais souvent avec une dominante de qualification ou de compétence. Chaque petite région comprend un responsable coordinateur, des conseillers « à dominante » et des conseillers de gestion. Les tâches de ces agents sont multiples.

Un premier type d'activité englobe des sessions de formation d'agriculteurs (journées réparties au cours de l'hiver) dont les thèmes varient selon la demande des participants. Un second type consiste en études et conseils de gestion : il peut s'agir d'études chiffrées avant d'introduire une nouvelle spéculation dans l'exploitation, d'études prévisionnelles, destinées à faire face à un déséquilibre financier à la suite, ou non, d'un mauvais raisonnement économique, d'une gestion déficiente des moyens, d'aléas divers (maladie ou chute des prix sur le marché)... Le Centre de comptabilité et gestion bénéficie surtout aux agriculteurs spécialisés (les services sont assurés par visite ou par permanence, le paiement est à l'acte). Par ailleurs, les conseillers créent des groupes de travail portant avant tout sur le perfectionnement en productions spécialisées. Ils effectuent aussi un travail de sensibilisation auprès d'agriculteurs peu touchés par le conseil, mais ce temps demeure très réduit.

Pour ce qui concerne les techniciens de l'élevage, la fonction touche à l'identification des animaux (enregistrement des performances et tenue du livre zoo-technique) et à la recherche sur les productions animales et fourragères. Cette fonction, en rapport avec les coopératives d'insémination artificielle, a pour but de sélectionner les animaux. La recherche de références en productions fourragères et animales, dans la mesure même où le SUAE est habilité à réaliser des actions de développement, amène ce service à être, dans certains domaines, concurrent des agents du SUAD.

### b) Les conseillers spécialisés

Un second groupe est constitué par les conseillers spécialisés. Ce corps de spécialistes n'existe pas dans toutes les Chambres, certaines d'entre elles n'ayant affaire qu'à des polyvalents à dominante, à des « spécialisés de fait », en raison, notamment, des caractéristiques technico-économiques de leur secteur d'intervention — par exemple conseiller bovins lait dans une petite région où cette activité prédomine —.

Les spécialisations correspondent, selon les cas, à des types de produits (bovins lait, bovins viandes, porcs, ovins, légumes, maraîchage, etc.) ou à des moyens de production (bâtiments, machinisme, irrigation-drainage...). A titre d'illustration, dans le Maine-et-Loire, la liste est la suivante : machinisme agricole, agronomie, habitat rural, légumes, vigne, forêt, horticulture, plantes médicinales. En Corrèze, elle se limite aux céréales, forêts, machinisme, tourisme-GAEC et veaux de lait. En Côte-d'Or, il n'existait, à la date d'observation, qu'un seul « spécialiste » (en petits fruits).

L'action de ces conseillers déborde les zones géographiques des polyvalents. Ils sont à la disposition des groupements et interviennent sur plusieurs petites régions. Leur mode d'action est la visite, mais davantage la réunion. Ils ont une fonction d'expérimentation, dont ils peuvent diffuser les éléments (souvent techniques) auprès des adhérents des groupements. Leur rôle peut aussi être d'appui technique, sur demande du polyvalent — à ce titre, le spécialiste n'est pas un concurrent direct du polyvalent —.

### *c) Les conseillers de synthèse*

A la croisée de ces deux types de conseillers — conseillers polyvalents et conseillers spécialisés —, on pourrait situer le conseiller de synthèse. Il apparaît, pour certains, comme une réponse, en termes de niveau de qualification, au conseiller spécialisé dont la compétence technique est généralement très forte. Du conseiller polyvalent, il adopte un champ d'activité extrêmement varié et une zone géographique d'intervention identique, la petite région.

La spécificité du conseiller de synthèse tient, en principe, à la méthode d'analyse et de raisonnement qu'il utilise : l'exploitation est appréhendée dans sa globalité, en tant que système. Mais, une telle caractéristique ne s'applique-t-elle pas aussi aux autres conseillers, qui ne peuvent, dans leurs interventions, ignorer les relations entre les éléments du système d'exploitation ?

En pratique, l'emploi est susceptible de recouvrir des réalités différentes. Son contenu combine, de façon variable selon la situation géographique et le niveau de développement des agriculteurs auxquels il s'adresse, le travail au niveau de la petite région, de la globalité de l'exploitation et des choix techniques principaux dans la zone d'action.

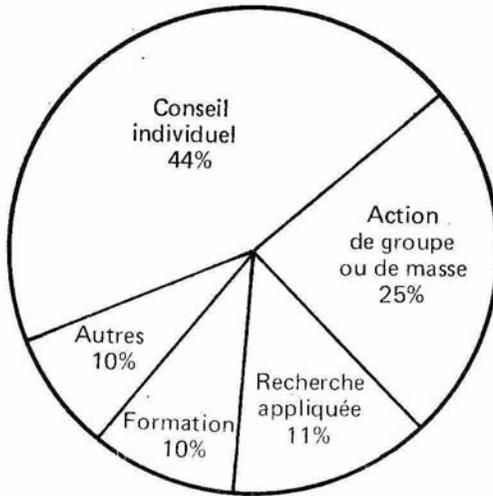
## **3. Orientations d'activité**

### *a) L'activité des conseillers*

Les données statistiques concernant l'emploi du temps des conseillers montrent à l'évidence une priorité au conseil individuel. Mais le domaine de la formation des agriculteurs aussi bien que celui de la recherche appliquée, sont en augmentation constante. En revanche — et le fait est significatif — l'appui aux agriculteurs non touchés par les structures de développement se situe seulement aux alentours de 5% du temps de travail des conseillers.

## SCHÉMA 1

### Répartition de l'activité des conseillers



Source : *Rôle du conseiller agricole et méthodes de vulgarisation* Document de la Direction des actions techniques de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture, Octobre 1979.

Nous disposons notamment, pour l'année 1977, des chiffres de l'Association nationale pour le développement agricole (ANDA) sur la redistribution par nature d'action du financement des plans pluriannuels de développement agricole (PPDA). Ils établissent la dominante du conseil individuel — qui représente toutefois moins de la moitié de l'activité des conseillers —, suivi des actions de groupe ou de masse — le quart de l'activité — ; plus bas, avec des poids voisins de l'ordre de 10 %, on trouve la recherche appliquée et la formation.

Par domaine d'intervention, qu'il s'agisse d'action individuelle ou collective, la ventilation donne ceci :

— Economie de l'exploitation .....	29 %
— Productions animales .....	28 %
— Productions végétales .....	14 %
— Problèmes généraux de l'exploitation ....	9 %
— Promotion des agriculteurs .....	8 %
— Agronomie .....	4 %
— Environnement de l'exploitation .....	4 %
— Autres .....	4 %
	<hr/>
	100 %

Ainsi, le conseil technique de production l'emporte — 42 % pour les interventions en matière de production animale et végétale — avec une part de plus en plus importante attribuée à l'économie de l'exploitation.

### *b) La recherche de références*

Au niveau de l'activité, les Chambres s'orientent de plus en plus vers l'établissement de références (7) adaptées à la diversité des exploitations et permettant aux agriculteurs d'élaborer et de réaliser les objectifs de production. Ceci suppose plusieurs niveaux de références pour une même production. Leur mise au point doit donc s'opérer à l'échelle de la petite région.

La fonction de conseil participe aussi des outils mis en place pour établir les références :

— **Un dispositif d'expérimentation et de démonstration.** Il s'agit de montrer un ou des ateliers de production en fonctionnement dans des conditions optimales avec les objectifs suivants : démonstration pour les éleveurs, formation pour les agents de terrain.

Ce dispositif est à distinguer des stations d'expérimentation — recherche appliquée dans lesquelles sont conduits des programmes tournés vers le moyen terme et qui ne peuvent servir à la démonstration. C'est-à-dire que dans le dispositif d'expérimentation-démonstration, ne peuvent être « expérimentées » que des innovations techniques élémentaires qui ont dépassé le stade de la recherche, ou des systèmes de production dont l'efficacité ne fait pratiquement plus de doute.

— **Un réseau de fermes de référence par région naturelle.** Ce sont souvent des exploitants, assez disponibles pour effectuer eux-mêmes certains enregistrements, qui acceptent que des techniciens viennent chez eux fréquemment faire des mesures.

Les fermes de référence sont indispensables pour expérimenter des méthodes et des techniques en conditions réelles et juger si celles-ci sont applicables ou non.

## **II. LE POUVOIR DES ORGANISMES ÉCONOMIQUES : LE CAS DE LA COOPÉRATIVE**

### **1. Le système coopératif**

#### *a) Commercialisation et développement*

Le transfert de pouvoir en matière de développement agricole des Chambres d'agriculture aux organismes économiques constitue un grand tournant insti-

---

(7) Par références, on entend un ensemble de données chiffrées concernant les résultats techniques et économiques susceptibles d'être atteints dans le cadre d'une exploitation agricole.

tutionnel (8). Si la nature des activités des conseillers de coopérative peut s'identifier pour une grande part à celles des agents de Chambre, la philosophie du conseil diffère. Elle diffère en raison même de la place, de plus en plus importante, qui est assignée au système coopératif, tourné vers la commercialisation et la valorisation des produits : l'accent est mis sur le produit et sa vente. Cette « *efficacité* » du métier a pu être la motivation du passage de conseillers de Chambre au secteur coopératif, mais ce passage est aussi affecté d'un glissement de mentalité touchant à l'orientation même du travail (9).

Il est vrai que la coopérative applique sa logique. Celle-ci procède, au niveau de l'intervention technique et de l'emploi de conseillers, d'une démarche intellectuelle. Elle peut, dans ses grands traits, être explicitée à travers un cas concret, celui de la coopérative agricole d'Ancenis, la CANA, que nous prendrons comme exemple (et comme référence).

Créée en 1932, elle effectue d'abord la collecte du blé, puis couvre le secteur d'approvisionnement et, en 1942, le secteur laitier, avant de prendre en charge, en 1960, la production de viande (celle-ci représente 30 à 60% du produit brut des agriculteurs locaux). Ses dirigeants se sont, dès 1957, rendus compte qu'une entreprise qui traite des produits agricoles, ne peut pas s'en tenir à leur seule entrée à la coopérative. La production laitière, par exemple, nécessite, pour la commercialisation, une certaine qualité de lait, ce qui suppose un certain état sanitaire du troupeau, une sélection des souches...

C'est à partir de ce type de réalité qu'est envisagée la présence de techniciens. La fonction même de commercialisation exige que soit couvert le secteur d'amont, donc celui de la production. Commercialiser sous-entend que soient planifiés les apports à la coopérative, ceci en quantité et en délai, de manière à ce que l'entreprise réponde à la demande et en même temps assure en sécurité le débouché des produits. Ces plannings de livraison et les engagements programmés d'apports des coopérateurs relèvent de la nécessité commerciale. Elle suppose, en amont, un travail du technicien sur l'organisation de la production afin qu'elle réponde aux attendus de l'entreprise.

Par ailleurs, la régularité de l'apport permet à la coopérative d'établir un système de paiement par acompte fixe pour la durée d'une campagne. De la régularité des volumes livrés dépend la régularité du revenu versé aux agriculteurs, de manière à ce qu'ils puissent investir leur excédent et aussi améliorer leurs performances techniques et la qualité de leur outil de travail (surtout l'élevage). Les techniciens sont les incitateurs et les opérateurs de ces progrès.

Ce type de raisonnement permet en même temps au système coopératif de répondre à sa finalité, c'est-à-dire être un instrument au service du monde agricole en garantissant un revenu aux producteurs. Mais la régularisation du revenu, tributaire du prix des produits sur le marché, n'est pas une mesure économique qui peut s'édicter.

---

(8) Ce mouvement date des années 1975. Les techniciens de coopérative sont considérés comme agents de développement et, de ce fait, émergent au budget de l'ANDA.

(9) A titre d'illustration, nous rappellerons notamment que, dans certaines régions à dominante de production laitière, la hantise de quelques coopératives semble être, malgré le contexte de surproduction à l'échelle nationale, la baisse de la collecte laitière !

Une telle réaction, dictée par des considérations de courte période, risque d'enrayer une logique de promotion, en maintenant dans une condition d'éleveur, un agriculteur qui aspire, peut-être, à être céréalier.

Ce type de remarque souligne la fréquente opposition entre la « *mentalité* » et « *l'objectivité* » du conseiller de Chambre par rapport à l'implication du technicien de coopérative.

## b) La logique produit

L'entreprise coopérative tient à rémunérer le travail de l'agriculteur. Or les coûts de production dépendent aussi des charges d'amortissement de l'appareil productif que supportent les agriculteurs. L'acompte versé n'est donc pas, à tout moment, égal aux coûts de production.

Cela suppose des aides à l'auto-financement pour les adhérents, surtout en cas de création ou d'extension de production. De la même manière, il faut éviter que l'agriculteur s'engage dans des systèmes à tendance de surproduction face aux débouchés solvables, cet écart entre offre et demande aboutissant à la chute du prix des produits. L'économie de marché, surtout quand elle est en crise, peut engendrer distorsion entre prix de marché et prix de revient qui déséquilibre la marche financière des exploitations (10).

D'où la nécessité de polyvalence de l'organisme, d'où la création d'une caisse de péréquation entre les composantes de cette pluralité de productions. Le dispositif amène ainsi les responsables à déplacer la question du revenu et à s'intéresser de façon privilégiée à la réduction des prix de revient moyen de chaque produit. Ce qui aboutit, de façon concrète, à l'amélioration technique de l'outil de production.

D'autre part, comme le montre le texte suivant à propos de la CANA, l'alignement sur les exigences du développement agro-alimentaire est une assurance de sécurité de débouchés :

*« Si nous voulons le maintien du plus grand nombre possible d'exploitants agricoles, les structures modestes de nos exploitations nous obligent à intensifier, à donner à nos productions végétales une valeur ajoutée en les transformant en productions animales, à leur adjoindre dans la plupart des cas des productions spéciales végétales ou animales « hors-sol ». Pour au moins limiter la soumission aux fluctuations de prix spéculatives des productions brutes, il faut transformer...*

*Certes, une solide organisation de marché de type céréales peut assurer une bonne valorisation et une certaine sécurité pour une production mise en marché à l'état brut, ou faiblement élaborée. Mais cette organisation de marché très structurée n'existe pas pour toutes les productions (porcs, aviculture). Elle est remise en cause dans certains cas (lait). Sur le long terme, il faut donc rechercher, au moins pour une part de la production, une valorisation par la transformation » (11).*

Cette longue citation marque une nouvelle étape dans l'idéologie et le mouvement coopératifs : il s'agit, semble-t-il, moins de s'occuper de l'agriculteur que du produit...

## c) Coopérative et conseil agricole

C'est depuis cette dominante qu'il est possible de relire et d'apprécier à la fois la diversité des activités de l'entreprise et le rôle assigné à ses techniciens-conseillers.

---

(10) Le déséquilibre peut également être accentué par les écarts de rentabilité entre branches d'activité.

(11) Extrait du Rapport du conseil d'administration à l'Assemblée générale de la CANA du 18 décembre 1979.

A côté de la fonction de commercialisation (achats-ventes) (12), la coopérative a été obligée de mettre en place un dispositif de développement. Il vise, là encore, avant tout, une certaine catégorie de coopérateurs — 10 % des adhérents réalisent 54 % des opérations à la CANA — insérée dans un rapport contractuel qui prévoit la fourniture des approvisionnements, la reprise des produits, l'appui technique par diffusion des performances (13)... Le développement (en général et celui de la coopérative) axé sur l'accroissement du volume des productions amène le corps des techniciens à travailler dans le sens de l'implantation de nouvelles productions, surtout d'ateliers spécialisés (porcs, taurillons, lait, veaux, volailles).

Par ces moyens, l'action des conseillers de coopérative, s'apparente à celle des agents de Chambre : diffusion d'informations techniques par le canal de publications, visites, voyages d'études, sessions de formation — ce qui permet du coup de récupérer un financement par le FAFEA. De même qu'il existe une stratification géographique des membres, la géographie a toujours été un support de l'encadrement technique et économique... Cette présence et cette ramification de l'institution, au-delà des impératifs liés à la production, sont rendues nécessaires par la concurrence qui peut dans certains cas apparaître avec la Chambre, surtout que pour l'essentiel les deux structures s'adressent aux mêmes catégories d'agriculteurs, qui en sont les « *fidèles clients* ».

## 2. Les techniciens de terrain des coopératives

On peut distinguer plusieurs catégories d'intervenants auprès des agriculteurs adhérent à la coopérative. Ces catégories s'articulent autour de deux pôles opposés, un pôle commercial et un pôle technique, entre lesquels se situe l'agent technico-commercial.

### a) Le pôle commercial

Certains agents des coopératives ont une activité essentiellement commerciale qui conduit à les assimiler à des vendeurs. Ils sont généralement répartis en divers points de vente. L'essentiel de leur activité consiste à réceptionner les produits d'approvisionnement, à distribuer les produits en magasin et en culture et à collecter les produits végétaux. Cette activité est relayée par une tâche d'administration (facturation, bulletins de débit, contrôle des opérations, pointage...).

Selon les agents, leur contact direct avec le producteur est plus ou moins développé (ils n'ont généralement d'autre formation que celle de la pratique). Ce contact a pour objet d'apprécier par entretien le besoin des coopérateurs (à cette fin, ils sont amenés à suivre des sessions de négociation commerciale). Selon les aptitudes techniques de l'agent, il inclut dans son rôle un aspect de conseil. Même à ce niveau, le processus dans lequel est pris l'agriculteur l'oblige

(12) A la CANA, et pour l'exercice 1978-1979, le chiffre d'affaires connaît un taux de croissance de 17,7 % (13,9 en 1977-1978). Les opérations avec les coopérateurs sont en croissance de 13,9 %. Les ventes à l'exportation croissent de 46 % par rapport à l'exercice précédent : elles couvrent 19,6 % des ventes totales de la coopérative.

(13) A la CANA le service de production a réalisé, dans le cadre de l'appui technique, 5 646 visites chez 2 354 producteurs durant l'exercice 1978-1979.

à être de plus en plus compétent sur les produits. En perspective demeure bien sûr la valorisation des produits de la coopérative.

L'agent de coopérative ne peut pas conseiller n'importe quel produit : sa gamme est limitée. Dans le rapport produit-homme, c'est d'abord l'homme (dans sa connaissance du milieu, des besoins, dans sa compétence) qui se vend à travers le produit offert à l'agriculteur.

En ce moment, par exemple, la CANA développe sa branche avicole (les poulets-label) sur le terrain : des agents se documentent, se qualifient (alimentation, temps nécessaire pour parvenir au poids normal, etc.) pour lancer des éleveurs dans la production de volaille et aussi répondre aux besoins commerciaux de la coopérative.

Cet aspect des réalités signale que la compétence technique peut aussi devenir une composante de la dimension économique de l'organisme coopératif. Un autre exemple de conseil, au niveau de la production, induit par la sphère commerciale, pourrait être l'encouragement à semer de l'orge à la place de l'avoine, car celle-ci se vend mal. Les petits fourrages sont adaptés aux débouchés locaux qui touchent une clientèle d'éleveurs de chevaux de course. Les gros fourrages exigent la mise en place d'autres structures et capacités de vente. De même, le conseil encourage la suppression locale du colza que les produits de traitement et les insecticides ne maîtrisent pas.

#### *b) Le pôle technique*

Il existe également, au sein des coopératives, des techniciens par produit. Leur niveau de qualification est élevé. On peut considérer qu'ils sont de véritables assistants de production, des conseillers tels que les connaissent les Chambres d'agriculture. Ils ont la responsabilité de la gestion d'un groupe de coopérateurs, les objectifs du développement étant fixés par (avec ?) le groupe de producteurs concerné.

A la CANA, un clivage se fait jour entre les techniciens lait et ceux des ateliers « hors-sol ». Il semblerait que le technicien lait se soit situé à un niveau plus global, celui de l'exploitation dans son ensemble, envisageant le fonctionnement de tout le système — ceci en raison même de la dominance du système laitier —, alors que les techniciens « hors-sol » (poulets, porcs, veaux) se sont davantage engagés dans une logique de productivité et de croissance du produit.

Par ailleurs, certaines coopératives possèdent des fermes et ateliers expérimentaux où les techniciens pratiquent des essais, ceci en relation étroite avec les chercheurs des instituts techniques (des céréales et fourrages : ITCF, de l'élevage bovin : ITEB, ...), de l'Etablissement départemental de l'élevage (EDE) ou de la recherche agronomique (INRA).

Pour montrer, de façon concrète, le parallélisme avec l'activité de certains conseillers de Chambre, référons-nous encore une fois à l'exemple de la CANA : dans le secteur élevage, la recherche appliquée, cette dernière année, a surtout porté sur l'alimentation d'allaitement des veaux et sur la mise au point de techniques de production fourragère et bovine.

#### *c) Les agents technico-commerciaux*

Entre ces deux pôles d'activité (vente/technique), il est souvent question du « technico-commercial » de coopérative dont le profil reste flou et pencherait

plutôt du côté du technicien. Une autre dénomination émerge souvent — mais recouvre-t-elle la même catégorie ? —, celle d'*agent relation-culture* (ARC).

D'après A. Jouffray, « *le technico-commercial de la coopérative doit être psychologue et avoir des connaissances techniques égales ou supérieures à celles de l'agriculteur qu'il visite mais la différence fondamentale qui le distingue de ses collègues, c'est qu'il devra conclure, c'est-à-dire emporter un contrat signé ou un accord écrit pour la mise en route d'une production ou la participation à un groupement de producteurs* ».

A moins de confondre fonction de vente et incitation à l'intégration dans un système à dominante commerciale, cet agent n'est pas un homme du marketing agricole. L'ARC travaille sur programme de visites et selon un rythme qui s'aligne sur les produits saisonniers. Son travail est une activité de prospection qui se situe au seuil de la campagne à venir pour un produit — en novembre-décembre, par exemple, il effectuera la visite des vigneron —. Les visites en culture se règlent donc sur l'actualité.

Son intervention qui porte sur l'estimation des besoins de l'agriculteur, précède celle du technicien qui va prendre le relais. Les actions apparaissent dès lors étroitement coordonnées. Les responsables de coopérative se plaisent à répéter à ce titre (14) que leur organisme est le mieux placé pour assurer la vulgarisation de masse, leurs techniciens parvenant à s'imposer sur le terrain par leur haute compétence technique.

Cette assurance dérive de la fonction économique qui est le critère de justesse et de vérification de l'action de la coopérative. Une entreprise économique ne peut pas se permettre de recommander une semence ou un traitement hasardeux. La gamme limitée de produits voudrait être celle de la qualité et de la valeur du produit.

## II. LA PORTÉE DU DISPOSITIF

### 1. Evaluation des moyens

#### a) Effectifs des agents de développement

Il est difficile de se prononcer sur le nombre exact des agents de développement (conseillers et agents techniques) employés dans les organismes professionnels agricoles (Chambres d'agriculture, syndicalisme, coopératives, groupements de producteurs, centres de gestion, mutualité sociale agricole...). D'après les données de l'Association nationale pour le développement agricole (ANDA), le chiffre global était de 7 800 agents en 1976 : parmi eux, le nombre de ce qu'il est convenu de nommer conseillers agricoles ne dépassait pas, cette même année, les 2 500.

Les derniers chiffres de l'APCA, relatifs à l'année 1980, indiquent des effectifs sensiblement plus élevés. Il est question, notamment, de 5 000 ingénieurs et

---

(14) Allant jusqu'à voir dans leurs propositions un accord tacite avec les Chambres d'agriculture.

techniciens supérieurs et de 6 700 agents techniques, soit un total de l'ordre de 12 000 personnes concernées directement ou indirectement, à plein temps ou à temps partiel, par le développement agricole.

D. Minot (15) qualifie les premiers — les ingénieurs et techniciens supérieurs — d'agents départementaux de conseil, d'appui et d'encadrement. En effet, les conseillers de terrain et les animateurs ne sont pas seuls en cause : un tiers des agents désignés sont à rattacher aux équipes techniques et à l'encadrement départemental. La répartition par organismes révèle le rôle prédominant de la Chambre d'agriculture. Plus précisément, les SUAD emploient à eux seuls 40 % de ces ingénieurs et techniciens, les Centres de gestion 16 %, et les Etablissements départementaux de l'élevage 13 % (16).

TABLEAU 1

**Effectifs des agents de développement : Ingénieurs et techniciens supérieurs**

Organismes employeurs	Conseillers de terrain et animateurs	Equipes techniques et encadrement	Total
SUAD (*) .....	1 482	508	1 990
GVA-CETA (si employeurs directs) ....	165	—	165
Centres de gestion .....	599	223	822
EDE .....	—	650	650
Animateurs syndicaux .....	229	—	229
Conseillers mutualité .....	176	—	176
Autres (CIVAM-ASAVPA) .....	109	—	109
Sous-total .....	2 760	1 381	4 141
Autres agents départementaux de conseil, d'appui et d'encadrement ..			635
<b>TOTAL .....</b>			<b>4 776</b>

\* SUAD : Service d'utilité agricole et de développement.

GVA - CETA : Groupe de vulgarisation agricole - Centre d'études techniques agricoles.

EDE : Etablissement départemental de l'élevage.

CIVAM - ASAVPA : Centre d'information et de vulgarisation agricoles et ménagères - Association des salariés agricoles pour la vulgarisation et le progrès agricoles.

Source : Rapport D. Minot, APCA, 1980.

(15) Rapport APCA, 1980.

(16) Les données permettent également de relativiser le poids de certains emplois, notamment ceux d'animateurs syndicaux ou de conseillers mutualité qui représentent respectivement 5 % et 3 % du total des agents départementaux de conseil, d'appui et d'encadrement.

TABLEAU 2

## Effectifs des agents de développement : Agents techniques

Types d'emplois	Effectifs	Pourcentage
Contrôleurs laitiers .....	2 020	30
Contrôleurs de croissance .....	130	2
Inséminateurs .....	2 200	33
ARC à dominante développement (*) .....	530	8
Comptables .....	1 560	23
ADASEA .....	250	4
<b>TOTAL</b> .....	<b>6 690</b>	<b>100</b>

\* ARC : Agent de relation culture.

ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.

Source : Rapport D. Minot, APCA, 1980.

Les 6 700 agents techniques constituent par ailleurs une catégorie relativement hétérogène qui englobe les contrôleurs laitiers (30 %), les contrôleurs de croissance (2 %), les inséminateurs (33 %), les agents de relation culture à dominante développement (8 %), aussi bien que les comptables (23 %) ou les agents de l'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA). D. Minot parle, en ce qui les concerne, d'agents d'appui technique, économique et comptable, en faisant toutefois bien remarquer que cet « appui » ne correspond qu'à une fraction — quelquefois inexistante — du temps de travail des agents (17).

Ainsi, dans une conception étroite, si l'on s'en tient aux seuls agents de terrain et si l'on exclut les comptables du dénombrement, notre évaluation chiffrée semble tourner autour de 8 000 agents, avec moins de 3 000 conseillers. Dans une conception extensive, on passe à 12 000 agents et à 5 000 conseillers. La fourchette peut paraître large : elle fournit cependant un ordre de grandeur qu'il convient de rapprocher de la population active agricole (18).

Ceci ne résoud pas la question de la diversité des fonctions exercées, ni celle des variations d'effectif d'un département à l'autre qui peuvent être considérables. Mais tout ce corps d'agents infléchit, de façon plus ou moins pesante, l'évolution des conduites techniques et économiques des exploitations. C'est cette part non directement mesurable qui devrait pouvoir fonder l'approche de la fonction en termes d'emplois.

(17) Selon les estimations de D. Minot, les 6 700 agents techniques sont équivalents, en matière d'appui technique, économique ou comptable, à 1 675 personnes à plein temps.

(18) A ce titre, selon le recensement de D. Minot, on dispose en France, d'un équivalent de 6 660 agents de développement à plein temps, soit un agent pour 183 agriculteurs et un conseiller pour 475 agriculteurs.

## *b) Perspectives d'évolution*

Le dispositif existant ne couvre pas, d'après les organisations professionnelles, les besoins nécessaires au développement. En matière de programmation des besoins, le rapport de D. Minot propose, comme hypothèse de travail, l'équipement suivant en agents départementaux de conseil, d'appui et d'encadrement :

- un conseiller (de synthèse ou spécialisé) pour 150 agriculteurs (un pour 475 actuellement), avec un minimum de 12 conseillers de synthèse par département ;
- une équipe spécialisée de 8 personnes à l'EDE ;
- une équipe agronomie et productions végétales de 8 personnes en moyenne (ce pourra être plus dans les zones à la fois viticoles, maraîchères et de polyculture) ;
- une équipe gestion et économie de 8 personnes ;
- un chef de SUAD et 2 adjoints dont un homme méthodes ;
- un animateur par petite région (6 en moyenne par département).

Au total, observe D. Minot, cela fait 30 personnes par département (40 en Hollande) et un conseiller par tranche de 150 agriculteurs. En poursuivant cette réflexion par rapport au nombre d'agriculteurs, cela signifie que, si l'on veut parvenir (en 1990) à un encadrement technique comparable à celui de la Hollande (en 1977), il faut passer de 5 000 à 8 750 agents de conseil, d'appui et d'encadrement. Soit plus de 3 700 agents supplémentaires si l'on n'emploie pas dans ces fonctions les potentialités offertes par certains agents techniques de terrain : il s'agit là, en effet, d'une des orientations actuelles du dispositif, qui voudrait, dans l'avenir, faire participer un maximum d'agents techniques (contrôleurs laitiers, inséminateurs,...) aux actions d'appuis techniques et économiques.

De telles perspectives qui représenteraient une charge financière lourde à supporter par les agriculteurs, sont probablement à nuancer en fonction de l'évolution démographique de la population agricole. Il faut noter d'autre part qu'il existe de fortes disparités dans la répartition régionale des agents de développement et que l'effort à accomplir pour combler le retard ne relève pas partout de la même nécessité.

## **2. Signification sociale**

Les acteurs participant au développement sont multiples et l'on a conscience des divers rapports existants : agriculteurs-agents de développement, agents-organisations professionnelles agricoles et organisations professionnelles-Etat. On serait tenté, dans la mesure où l'un des résultats du développement est d'avoir favorisé l'intégration de l'agriculture au système économique, de rechercher un schéma direct allant de l'appareil étatique à l'agriculteur.

En pratique, il existe des chaînons intermédiaires : le pouvoir des organisations professionnelles va entrer en conflit avec celui de l'Etat. Par ailleurs, on ne peut ignorer l'irruption sur la scène politique d'une fraction d'agriculteurs bénéficiaires du développement : leurs responsables ont été un relais de l'appareil d'Etat auprès des agriculteurs, en même temps qu'ils se présentaient comme les porteurs de leurs besoins auprès des pouvoirs publics. Le milieu produit des interlocuteurs qui sont les porte-parole d'une certaine catégorie d'agriculteurs, dont les intérêts convergent avec ceux du système économique global.

En définitive, la profession devient exécutrice du développement, elle est le garant du bon fonctionnement de sa progression. Le dispositif professionnel assume de la sorte une double fonction, à la fois d'intégration et de sélection : les services rendus atteignent de façon privilégiée un certain type d'agriculteur et bénéficient, dans leur esprit et dans leur portée, à la politique agricole de l'Etat.

La remise du devenir de l'agriculture à la profession, à ses institutions et à ses organismes, la constitue elle-même comme une sorte d'appareil périphérique d'Etat, susceptible de contrôler l'émergence des fractions paysannes conscientes de leur retard et de leurs potentialités.

La place des conseillers dans le système et la stratégie de la profession se laissent ainsi lire sous cette double dimension :

- celle d'un dispositif technique, assurant aux agriculteurs un encadrement et une évolution de leur système productif ;
- celle du contrôle social que rend nécessaire l'avancée technique.

Ainsi, d'une façon générale, la place des organisations professionnelles agricoles est intermédiaire (au sens fort d'une relation de médiation) entre les producteurs et l'Etat qui s'appuie sur elles pour remplir son rôle.

A. Jouffray observe que *« la forme de relais prise par les OPA présente de nombreux avantages :*

- *authentifier le message en lui apportant une caution professionnelle ;*
- *le reformuler, le réintégrer, ce qui... sécurise en laissant penser que si les techniques changent, les valeurs profondes du monde rural traditionnel restent stables, et ceci, grâce à la présence et aux actions des organisations professionnelles ».*

Ainsi, on peut considérer que la place du conseiller entre l'organisation et l'agriculteur tend à favoriser, par l'information et l'action technique, l'insertion dans la logique d'accumulation (à l'échelle nationale) ; elle conduit également, par sa référence à la structure professionnelle, à accréditer une telle logique qui est censée servir le monde agricole en transitant par les organisations.

La fonction technique du conseiller déborde donc sur le terrain politique. En effet, comme acteur, il est au service d'une logique sociale qui — cela n'est-il pas souvent le cas ? — cache une partie de sa vérité derrière la scène technique. Ni totalement du côté du pouvoir, ni totalement délié de sa référence institutionnelle, il est en réalité un rappel et une figure de ce que le pouvoir veut pour les agriculteurs et comment il le veut.

## HISTORIQUE DU CONSEIL AGRICOLE

L'historique du conseil agricole peut se faire à deux niveaux différents :

- un aperçu linéaire, depuis la naissance de la fonction jusqu'à son rôle actuel. Ceci suppose une compilation des textes qui instituent le conseil agricole, le précise à partir des pratiques de terrain et l'évolution de l'agriculture ;
- un regard sur le conseiller en termes de pouvoir et de conflit entre les différentes organisations impliquées par la fonction. Ce type d'analyse prend en compte autant les mouvements sociaux qui traversent l'agriculture que les relations « *politiques* » entre organisations.

Ce sont les deux lectures qui vont être esquissées ici parce qu'elles ne s'excluent en aucun cas. La première sera un rapide condensé de l'étude réalisée par J.F. de Caffarelli pour le compte de l'APCA (1) et qui est un panorama historique de l'institutionnalisation du Conseil agricole et de son devenir, en même temps que de l'action opérée par les organismes chargés du développement agricole.

Le second type d'approche sera davantage développé car, nous semble-t-il, il contribue à faciliter la compréhension des mécanismes d'évolution et de transformation du conseil agricole. Nous aborderons successivement : les transferts de pouvoir, les organisations professionnelles agricoles, la montée du syndicalisme et la « réémergence » des Chambres d'agriculture.

Le problème de fond soulevé ici ramène à une préoccupation principale : la complexité, apparente ou réelle, de la situation actuelle du conseil, la diversité des situations de travail rencontrées sur le terrain ne s'expliquent-elles pas en grande partie par le processus d'évolution historique de la profession ?

---

(1) J.F. de Caffarelli : « **Le conseil agricole et la modernisation de l'agriculture française** », Cahier des Chambres d'Agriculture, n° 637/638, octobre 1978.

## I. ÉTUDE CHRONOLOGIQUE DU DÉVELOPPEMENT

Il est rappelé que nous nous référons ici directement aux travaux de J.F. de Caffarelli. Notamment, nous n'avons pas hésité à reprendre directement de larges extraits de son analyse. Par souci de clarté, nous présentons l'articulation des événements sous la forme d'une succession de périodes caractéristiques.

### 1. 1944-1952 : naissance du conseil agricole

*« L'impulsion première vient de la mise en œuvre d'une politique agricole productiviste et d'une réflexion sur les moyens de la mener à bien, réflexion qui conclut à la nécessité de systématiser la vulgarisation. Mais il n'y a pas eu que cela. En effet, ce qui marque, de façon un peu exceptionnelle, cette période des années 1945-1950 pour l'agriculture, c'est que non seulement il se trouve des hommes politiques capables de construire et de promouvoir une stratégie capable de répondre à une situation nouvelle, non seulement d'autres hommes sont capables d'imaginer les moyens de faire appliquer cette politique, mais encore des courants d'idées émergent dans le monde agricole qui sont assez puissants pour permettre aux paysans de comprendre la situation nouvelle et d'accepter les moyens radicalement nouveaux qu'on leur propose d'adopter pour la dominer.*

*C'est grâce à tout cela que la vulgarisation a pu se mettre en place, c'est dans ce contexte que le conseil agricole a pu apparaître ».*

### 2. 1952-1958 : les premières expériences

*« Cette première étape est capitale, mais il faut cependant bien comprendre que si le conseil agricole est né, il ne s'est encore imposé :*

- ni par ses effectifs (2 conseillers en 1952 ; 83 en 1956) ;*
- ni par la définition d'un champ d'action précis : les premières expériences, par leur diversité, marquent l'incertitude qui subsiste sur ce point ;*
- ni au niveau du cadre et des modalités du travail des conseillers.*

Mais le rôle assigné au conseiller est ambitieux : *« il n'a pas à coiffer les initiatives de l'agriculteur, mais bien plutôt comme tout bon éducateur, à l'aider à se poser et à résoudre les problèmes par lui-même et à lui apprendre en définitive à se passer de ses conseils »* (2). Dépassant la simple vulgarisation technique, on envisage d'étendre le domaine d'action du conseiller aux aspects économiques et à la gestion.

### 3. 1958-1965 : l'organisation

Celle-ci s'inscrit dans le cadre des dispositions fixées par le décret sur la vulgarisation et prend la forme d'un contact suivi entre conseillers et agriculteurs. L'idée se précise que le conseiller devra être un collaborateur pour les responsables de la vulgarisation et un animateur intégré dans sa région.

---

(2) *Revue des Chambres d'agriculture*, n° 71, mars 1955.

#### 4. 1965-1972 : le début de la remise en question

Le décret sur le développement (octobre 1966) assigne aux agents deux types d'action :

— « des actions générales de développement qui sont des actions de type « vulgarisation » au niveau des exploitations, dans lesquelles sont intégrées une bonne part de données socio-économiques ;

— des actions spécifiques de développement qui visent à créer un relais entre la recherche et la vulgarisation de masse, pour chaque production ».

Les conseillers ressentent le décalage entre ces énoncés et les situations concrètes du terrain. Ces orientations demandent aussi un type de compétence, donc que soient revues les conditions d'emploi.

« A travers le conseiller, c'est toute la question de la vulgarisation et du développement qui est en jeu.

*« Cette question s'est posée dès l'apparition des premiers conseillers agricoles et il n'est pas certain que 1959 et 1966 aient contribué à la résoudre. A ce point de vue, on ne peut s'empêcher de noter que les deux décrets sur la vulgarisation et le développement ont, en fait, apporté une contradiction supplémentaire. Dans les deux cas, en effet, on affirme à la fois la nécessité de mieux adapter la diffusion du progrès agricole et celle de déléguer un pouvoir plus important aux organisations professionnelles en matière de vulgarisation et de développement : en cas de divergence entre les nécessités de la politique agricole définie par les pouvoirs publics et les nécessités du développement mis en œuvre par la profession, il y aura nécessairement menace pour le plus faible de ces quatre éléments ».*

#### 5. Les années 1970

Par la suite, la crise aidant (ceci pour l'agriculture dès les premières années 1970), le travail du conseiller est chargé de multiples réalités. Selon les modèles de référence et les besoins des agriculteurs, leur profil et leur activité évoluent.

*« Aux premiers temps du conseil a correspondu un type « charismatique » du conseiller pour lequel la volonté de travailler le plus près possible des agriculteurs est l'élément déterminant.*

*A l'époque de la vulgarisation, c'est plutôt d'un type « agricole-technique » dont il s'est agi. « Agricole » de par l'origine sociale dominante chez les conseillers qui induit un certain type de relations avec les agriculteurs. « Technique » parce qu'une véritable technique du conseil commence à être élaborée.*

*Avec le développement, on tend désormais vers un type de conseillers agricoles qu'on pourrait qualifier de « technique-pédagogique » : la complexité des problèmes posés aux agriculteurs exige maintenant une approche technique très rigoureuse et le conseiller « doit donc contribuer à développer chez l'agriculteur des capacités à analyser sa situation, à faire des choix et à les mettre en œuvre » (3) ; sa démarche a donc un caractère pédagogique très marqué ».*

---

(3) Note sur la formation au métier de conseiller agricole, APCA, 1977.

## 6. Aujourd'hui

Avec la remise en cause de l'optique de la modernisation (pour certains) et la poursuite de l'effort (pour d'autres), avec l'ajustement du développement aux nécessités d'une politique alimentaire (4), on peut se demander vers quels types d'actions va s'orienter le conseil agricole. Si la fonction et sa conception ont pu ne pas fondamentalement varier jusqu'ici, elle va devoir s'adapter aux nouvelles conditions exigées des agriculteurs. Les conseillers seront toujours à la frontière entre les souhaits des producteurs et les objectifs de la politique agricole. Ils auront plus que jamais la mission de concilier les options nationales avec les impératifs plus immédiats des agriculteurs dont l'intérêt n'est pas forcément d'augmenter leur volume de production pour maximiser leurs revenus. C'est là qu'apparaît le rôle spécifique du conseil agricole : *« Les agriculteurs français ne peuvent produire dans n'importe quelles conditions..., l'agriculture française ne peut non plus exporter à n'importe quel prix ».*

*« Qui pourra aider les agriculteurs à réfléchir sur l'organisation de leur travail ?*

*Qui pourra expérimenter avec eux de nouveaux modes d'exploitation plus économes en facteurs de production ?*

*Qui pourra assurer la liaison entre la recherche et les agriculteurs ?*

*Qui pourra aider les agriculteurs à maîtriser le fonctionnement de leur exploitation ?*

*Qui pourra contribuer à combler les retards initiaux de la formation des agriculteurs et à leur permettre un perfectionnement de leurs connaissances ? ».*

## 7. Les « filières du progrès »

Une directive du ministère de l'Agriculture du 21 mai 1980 appelée « filières de progrès » fixe pour les cinq années qui viennent, les grands axes des actions à mener en matière de formation, de recherche appliquée et d'expérimentation ainsi que la diffusion des techniques et méthodes de gestion.

Ces actions, inscrites dans le programme pluriannuel de développement des SUAD, seront le fait de l'ensemble des agents de diffusion du progrès agricole, quelles que soient leurs structures d'intervention.

*« Dans ce but, il sera créé un réseau national d'expérimentation et de démonstration ayant pour objet d'intensifier et de faciliter la diffusion du progrès, en constituant à la fois un relais de la recherche et un réseau d'appui au développement, en répondant aux préoccupations des agriculteurs, par la mise à leur disposition d'informations technico-économiques, adaptées aux conditions socio-économiques très diverses de la production agricole et aux besoins de la filière agro-alimentaire ».* Voilà pour l'esprit du document. Organisé par secteur de production (c'est-à-dire maintien du caractère parcellaire de l'activité de conseil), ce réseau doit aboutir à la constitution de chaînes de production infléchissant l'orientation et la conduite des systèmes d'exploitation. En ce sens, il s'appuie sur l'actuelle division des fonctions des agents de conseil telle qu'elle a été énoncée. La formation permanente de ces agents constitue du reste un levier

---

(4) Avec l'inévitable contradiction : développement des hommes ou de la production ?

essentiel de la réussite du réseau, dans la mesure même où il a pour objectif d'opérer le passage de rôles fragmentaires face aux agriculteurs à celui de l'action sur les systèmes d'exploitation adaptés aux besoins de l'agriculture.

Cette directive modifie le décret du 4 octobre 1966 sur le développement. Elle va élargir le champ des expérimentations au service des agriculteurs et des industriels qui vont valoriser les productions. De ce point de vue, elle accentuera l'intégration technique des agriculteurs : elle est en cohérence avec la nouvelle loi d'orientation agricole qui tend à privilégier une agriculture de conquête capable d'affronter le marché mondial. Pour être compétitifs, les secteurs de l'agriculture devront envisager des thèmes issus des priorités économiques, ce qui risque d'accentuer la division du travail entre techniciens agricoles. Plus que les structures mêmes des organismes de développement qui n'ont guère été bouleversées par la directive, c'est le rôle des agents qui sera renforcé.

Faire dépendre les orientations du développement du conseil supérieur d'orientation créé par la nouvelle loi, vise à renforcer la liaison entre les objectifs économiques assignés à l'agriculture (accroissement des exportations, spécialisation) et le développement agricole. Ce réseau national d'expérimentation devra coordonner toutes les actions aujourd'hui laissées à des initiatives diverses (instituts techniques, organismes départementaux, coopératives, firmes...).

Ce nouveau dispositif qui privilégie les aspects techniques de la production devra répondre à la demande même des agriculteurs qui sont toujours les premiers concernés par les variations de décision en termes de politique agricole.

## **II. LE POUVOIR DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES**

### **1. Les transferts de pouvoir**

L'implantation des conseillers dans les départements comme réponse à une demande de l'agriculture varie en termes de période et de modalités selon les régions. Elle s'effectue aussi sous l'influence des responsables locaux de la profession, soucieux d'adapter les moyens aux besoins. Il paraît pertinent de découper l'évolution de l'agriculture en grandes périodes auxquelles correspond la mise en place de services et d'hommes qui ont pour rôle de l'appliquer.

Avant 1950, le conseil en agriculture a été rationaliste et individualiste (appropriation individuelle d'une connaissance). Il est entré ensuite dans une phase plus collectiviste avec l'introduction de la mécanisation. La fonction de conseiller va, de plus en plus, se trouver au cœur de la contradiction entre l'industrie et l'agriculture. L'historique de la fonction est aussi celle des multiples variations des effets de cette contradiction inscrite, dans la sphère agricole, en termes de pouvoir entre les organismes de la profession (chambre/coopérative principalement).

Les lois d'orientation de 1960 et de 1980 rythment et accentuent cette contradiction, de même que toutes les mesures de l'Etat (passage de la vulgarisation au développement) infléchissent la nature du travail des conseillers. La mutation

de la fonction s'opère encore par le passage de la polyvalence à la spécialisation. En ceci, elle est à l'image même de la mutation des organisations (professionnelles et syndicales) qui, dans leurs structures et la spécification de leurs services, vont avoir à déplacer leurs objectifs d'une agriculture traditionnelle à une agriculture compétitive dominée par l'efficacité et la rationalisation.

Le développement va être axé sur les produits plutôt que sur les hommes ; la globalité de l'exploitation (famille-exploitation-projet) cède le pas à la spécialisation et aux filières de produits.

La vulgarisation technique envisageait pour l'agriculture une hausse de productivité sur la base de la parité entre les secteurs économiques. En 1958, le contexte agricole est décomposé et la France n'a pas de véritable politique agricole. Il est du reste question de « *malaise agricole* » (exode, retard sur les autres secteurs de production, politique de protectionnisme agricole). En 1960, la loi cadre pour l'agriculture est axée sur la recherche de la parité entre l'agriculture et les autres secteurs de la production. Pour augmenter la productivité, il n'y a que deux moyens (et donc deux thèses en présence) : améliorer les structures et augmenter les prix.

Les Chambres d'agriculture (« *système archaïque corporatiste* » selon l'expression d'un conseiller) constituent un corps consulaire que l'Etat utilise pour asseoir sa politique agricole. Alors qu'auparavant le service public exerçait le pouvoir de vulgarisation, dès 1960, l'Etat se désengage et laisse à la profession la responsabilité de la politique agricole (mais très peu de techniciens de l'Etat passent aux Chambres). La vulgarisation va donc devenir la politique des professionnels ; elle va être dominée par un enchaînement de termes (et de réalités...) qui vont du productivisme-modernisme à l'endettement-dépendance. Avec l'appui des techniciens va s'accroître le processus de transformation de l'agriculture.

Cet historique, trop rapidement esquissé, n'est pas évident à formuler. Si beaucoup d'études traitent du développement (en relatant surtout des expériences locales et des idées sur le développement...), si bien d'autres retracent les tournants (et leurs causes) de l'agriculture, si, par ailleurs, la question de la formation des conseillers agricoles a fait l'objet de débats et de dissensions dans les milieux professionnels, il est plus délicat d'essayer de comprendre le conseil comme produit par les contradictions des acteurs sociaux et politiques qui dirigent l'agriculture, de le comprendre comme produit des luttes que se livrent les organismes pour conquérir leur place auprès des agriculteurs.

Le conseiller est à la croisée de ces rivalités ; il traduit la complexité des enjeux de l'agriculture en termes de pouvoir et se présente comme un trait d'union entre l'organisation et l'agriculteur en essayant « *d'assurer le relais entre des organismes concentrés et des agriculteurs dispersés* » (5). En tant que spécialiste, il se pose comme réponse à une question (précise), mais en même temps, il est l'enjeu de l'organisme. Le foisonnement des agents, leur multiplicité les rendent concurrents sur le terrain. C'est qu'ils sont avant tout les supports et les instruments de la structure qui les emploie. A travers eux, les organisations se livrent une lutte pour le pouvoir. A ce titre, A. Jouffray note que « *dans le fond, chaque organisme, chaque service, chaque partie de service ambitionne sa propre autonomie, sa propre indépendance dont un critère essen-*

(5) A. Jouffray, **La place et le rôle des OPA dans les mutations économiques et sociales de l'agriculteur**, Angers, Document ronéo, 1979.

tiel est l'autofinancement de son personnel... Il reste que l'agriculteur se trouve effectivement confronté à une multitude de propositions, à une multitude de techniciens issus de ce libéralisme, de cette concurrence entre les organisations ».

La puissance de chaque organisation (Chambres, FNSEA, coopératives, Crédit agricole) se mesure à ses moyens et à ses effectifs : les effectifs du SUAD sont stabilisés depuis 1971, alors que ceux de la coopérative locale ont augmenté de 60 % entre 1969 et 1975 et que ceux du Crédit agricole ont doublé au cours de la même période...

## 2. Les organisations professionnelles agricoles (OPA)

Jusqu'en 1945, le phénomène de diffusion du progrès technique passe par le canal de concours, conférences, sociétés d'agriculture... La nécessité de la diffusion du progrès technique se faisait pressante au lendemain de la première guerre mondiale. Pendant toute la période 1870-1930 se fait parallèlement une prise de conscience : le progrès technique, s'il est nécessaire, n'est pas la panacée et il devient primordial d'encadrer la production et le marché agricole. La préoccupation majeure est la création d'institutions visant à ces fins (syndicats, coopératives, crédits) et permettant la réalisation d'actions essentielles à l'accroissement de la production et préalables à la diffusion du progrès technique (6). La crise de 1929 provoque un arrêt de cette diffusion ; jusque vers les années 1950, l'idéologie syndicale corporative va prendre le pas sur le technique qui se redéploiera sous la mouvance de la Jeunesse agricole chrétienne (JAC) créée en 1929.

Un premier tournant est constitué, en matière de conseil agricole, par le transfert de pouvoir (7) des fonctionnaires — corps des ingénieurs des services agricoles créé en 1945 — du ministère de l'Agriculture aux organisations professionnelles (8).

Les ingénieurs des services agricoles étaient les successeurs des professeurs d'agriculture (9). Leur fonction les amenait à prendre en charge la quasi-totalité de la vie des agriculteurs. Cette tâche extensive les portait avant tout à un travail de vulgarisation, avec un accroissement important de leurs moyens en 1945 (10). C'est la phase de l'idéologie productiviste qui s'ouvre, la phase de modernisation des exploitants, impulsée par le développement du machinisme en agriculture.

Dans ce contexte, les ingénieurs des services agricoles vont s'investir d'une véritable mission de communication du progrès. A côté de la « *bonne parole* » qui propage la nouveauté technologique (matériel) et scientifique (engrais, sélections, traitements...), les champs d'expérimentation sont un appui pour l'essor

---

(6) M. H. Soulet, « Diffusion du progrès technique et formation professionnelle agricole de 1830 à 1945 ». Communication à la session des 14 et 15 novembre 1979 (sur la formation économique des agriculteurs) de la Société française d'économie rurale (SFER).

(7) Ce jalonnement historique s'inspire d'une autre communication aux journées de la SFER : P. Muller, « Le transfert de la vulgarisation aux OPA », Les leçons d'un débat.

(8) Décret du 11/4/1959 instaurant la vulgarisation agricole.

(9) Créés par la loi du 16/6/1878.

(10) Les moyens sont aussi ceux de l'aide Marshall.

du progrès et sa « *visibilité* ». Etre investi d'une mission auprès des agriculteurs, effectuer en quelque sorte un travail de « *défrichage* », implique une certaine pédagogie et une méthode de réalisation. Celles-ci tiennent plus de la démonstration que d'une ouverture des agriculteurs à leurs problèmes (dont pourtant les ingénieurs, très souvent originaires du monde agricole, sont proches). Considérée sous cet angle, leur fonction tend à reproduire des modèles techniques qui ne tiennent pas compte des forces du monde paysan en train de réagir à l'idéologie techniciste et productiviste.

Il était reproché à la Direction des services agricoles (DSA) d'imposer, sous couvert de vulgarisation et de promotion du milieu, une orientation de production aux agriculteurs ; mais il est vrai qu'il n'existe jamais de neutralité en matière de diffusion des techniques et qu'elle sert autant celui qui émet que ceux qui sont atteints.

Une autre critique des services de la DSA consistait à la voir privilégier le technique sur l'économique — on verra plus loin l'actualité d'une telle remarque —. Par ailleurs, la DSA pratiquait un type de vulgarisation « *descendante* » qui uniformisait le monde des agriculteurs. Même une vulgarisation « *première* » ne devrait pas s'adresser de la même manière à tout le monde (d'où peut-être l'origine de la formule de petits groupes autonomes que va pratiquer la profession et qui est ressentie comme une nécessité du point de vue des agriculteurs).

En 1966 a lieu la suppression des DSA (Direction des services agricoles) du ministère et la création des DDA (Directions départementales de l'agriculture), organes disposant d'un moindre pouvoir car l'Etat s'aperçoit qu'il est préférable, au lieu de compter sur un corps de fonctionnaires, de composer et de s'appuyer sur des couches sociales agricoles prêtes à encadrer la profession. Dès 1954, le gouvernement est favorable au rôle de la profession dans l'élaboration de la politique agricole. Dès lors, celle-ci devient un compromis entre l'appareil étatique et professionnel dans un jeu de concertation qui est en fait le produit de ce que le monde agricole a déjà mis en place sous la poussée de courants nouveaux.

### III. SYNDICALISME ET CHAMBRES D'AGRICULTURE

#### 1. L'expérience des CETA et l'idéologie de la JAC

L'expérience des Centres d'études techniques agricoles (CETA) est aussi celle de la récupération et de l'appropriation d'une nouveauté dans le milieu, par la profession, dans le contexte même de la rivalité de pouvoir. Car la question de fond demeure invariablement : qui va avoir le pouvoir sur les agriculteurs et comment le préserver ? Or l'expérience même du CETA est une tentative, du côté des agriculteurs, de maîtrise de leur devenir, tout autant que de leur système de production, face à l'hégémonie étatique. Le parallélisme avec les principes « *jacistes* » est évident. Il s'agit d'un processus de prise de conscience du milieu par le milieu : les agriculteurs détiennent la capacité de progresser,

d'établir leur programmation et de développer le milieu. Ce milieu possède en lui-même les germes de sa transformation.

L'émergence des CETA est largement antérieure au décret de 1966 sur le développement. Leur démarche apparaît même contradictoire avec celle des méthodes de développement (11). Il est vrai que le CETA porte dans sa pratique et sa finalité une dimension originale qui se cristallise autour de quelques axes.

En premier lieu, les CETA mettent l'accent sur la notion de groupe ; celle-ci a moins trait à la solidarité qu'à la prise de conscience du groupe comme « *multiplicateur de l'effort individuel* » (12). La vulgarisation de groupe est porteuse d'un projet pédagogique : que l'agriculteur, dans la confrontation de ses problèmes avec d'autres, en vienne à un type de raisonnement qui dégage des solutions (au lieu de les attendre de l'extérieur).

En second lieu, les CETA mettent en relief la notion de responsabilité ; celle-ci est corrélée à toute une mutation du langage même qui commence à définir l'agriculteur comme un entrepreneur (chef d'entreprise agricole responsable) ; il demeure son propre patron. La psychologie de l'entrepreneur n'est pas sans rapport avec tout ce que l'environnement permet comme nouveau champ de possible au producteur. L'avènement de la mécanique et de nouvelles façons culturelles (qui supposent une activité intellectuelle de calcul, combinaison, organisation plus complexe du procès de travail, etc.) peut être un phénomène de valorisation des capacités de l'agriculteur à s'engager dans la nouveauté, à la maîtriser.

Une autre idée directrice de la formule du CETA tend, sur la base même des deux précédentes, à réintégrer les agriculteurs dans leur capacité d'initiative, comme condition d'un développement approprié à leur situation. Une fois tracé ce cadre, qui constitue pratiquement une stratégie de développement et même une pensée sur le développement, certains CETA n'ont pas hésité à engager des techniciens à un moment donné de leur parcours. A titre d'illustration, voici l'expérience d'un CETA démarré en 1952 et qui a engagé un technicien permanent en 1954, avec tâches assignées par les membres du groupe :

- 1954 : établissement d'une fiche technico-économique des adhérents ;
- 1956 : l'entrée du groupe dans la « *révolution fourragère* » qui incitait les agriculteurs à cultiver les prairies naturelles afin d'augmenter les rendements fourragers ;
- 1957 : la confrontation (après la phase de constitution des fiches) des résultats entre les exploitants, qui est une initiation au raisonnement économique et une possibilité d'amélioration de la gestion ;
- 1958 : la valorisation de la production fourragère sur la base d'une question : les animaux sont-ils les meilleurs transformateurs des fourrages ? Des essais comparatifs entre races bovines ont acheminé les producteurs vers un processus de spécialisation. Celui-ci est enclenché à partir de l'expérimentation, non sur conseil exogène.

Le technicien aide le groupe à forger ses outils et à réaliser ses projets. L'idéologie sous-jacente rejoint celle de la JAC — en effet, les membres des CETA

---

(11) A. Jouffray parle d'une démarche « *institutive et programmatique* » opposée à une démarche « *institué et dogmatique* ». Un des signes de récupération sera, dans bien des cas, le passage de membres des CETA à des postes de responsabilité des OPA.

(12) P. Muller, Communication aux journées de la SFER.

étaient pour beaucoup des militants de la JAC —. Elle porte également vers le progrès et emprunte pour l'agriculteur le langage de l'entrepreneur. Le CETA a été un rassemblement de ceux qui ont voulu se défaire d'une tradition paysanne de routine et de soumission pour expérimenter et progresser.

De là, la formule s'est vite érigée, malgré les initiateurs, en modèle de progrès et de solidarité du milieu. Outre l'aspect technique, sa séduction tenait à deux éléments : la volonté d'être déterminant dans les programmes d'actions ; la recherche d'un rapport équilibré entre initiative du groupe et apport du technicien. Car l'expérience des CETA fonctionne selon une déontologie du métier d'agriculteur : il faut rompre avec l'image traditionnelle du paysan attaché à ses valeurs, pour en faire un homme ouvert aux innovations de son époque.

Au technicien-conseiller, il n'est pas attribué de rôle politique, il est limité à sa fonction technique ; plus que la réussite du CETA comme système productif, ce qui le valorise aux yeux de ses membres, c'est le signe de reconnaissance qu'il constitue dans la phase de modernisation de l'agriculture. Par l'effort de progrès, par l'entrée dans la modernité, l'agriculteur retrouve une nouvelle identité sociale.

Du point de vue de l'analyse plus méthodique, le CETA a transité par différents stades :

— **Un stade technique** avec, comme horizon, un meilleur rendement des productions. Ce stade est aussi celui de la maîtrise des facteurs naturels par l'application des techniques. Le facteur de production travail est relayé et soutenu par la technique.

— **Un stade économique** : c'est celui d'une rationalisation des systèmes de production avec introduction de la spécialisation consécutive à la pratique des outils comptables et de gestion. Celui de la recherche d'un rendement plus élevé par exploitation. Ce stade suppose la maîtrise de l'organisation du procès de production et son orientation vers les spéculations.

— **Un stade de transformation du milieu** : par une action collective et une ramification des membres dans les organisations.

La tactique du groupe s'apparente fortement à celle de la JAC en termes de *voir-juger-agir* dans la mesure où elle procède par des phases de détection de besoins ; information et appréciation par le groupe ; réalisation et ouverture à d'autres besoins. Elle se présente comme une maîtrise des conditions de la production en période de changements. On peut, dès lors, comprendre que cette expérience a pu être absorbée par les organisations professionnelles agricoles et qu'avec les procédés, les hommes ont suivi...

## 2. Les conseillers des Chambres d'agriculture

L'Administration étant peu préparée aux tâches de vulgarisation, les pouvoirs publics confient ce rôle aux Chambres d'agriculture (décret sur le développement de 1966). Elles vont reproduire le modèle CETA sous forme de groupements de vulgarisation agricole (GVA), mais avec des moyens financiers et humains conséquents : et c'est l'embauche des conseillers agricoles. Cet acte est une manifestation du pouvoir accordé aux Chambres. Le premier conseiller de

Chambre fut employé dans l'Eure, en 1952 (semble-t-il). Les critères d'embauche varient selon les départements, souvent liés aux besoins de l'agriculture locale (13).

Par effet de retour, les conseillers vont conditionner (et favoriser) certaines catégories d'agriculteurs, ceux qui sont demandeurs de conseil. Embauchés en pleine période de mutation, eux-mêmes souvent issus de l'agriculture, ils vont ainsi accentuer le processus de différenciation des agriculteurs.

Si la logique du travail peut être circonscrite, ses terrains d'application et ses modalités fluctuent, se cherchent car la fonction met du temps à s'imposer (14). En 1954, l'APCA commence à s'interroger sur les invariants de la fonction à travers les départements. Elle ne relève pas de l'enseignement, ne se limite pas à l'expérimentation. Il est assigné au conseiller un rôle ambitieux qui relève plus du pédagogique que du technique : « *il n'a pas à coiffer les initiatives de l'agriculteur, mais bien plutôt, comme tout bon éducateur, à l'aider à se poser et à résoudre les problèmes par lui-même et à lui apprendre en définitive à se passer de ses conseils* » (15).

Les étapes marquantes du développement peuvent se résumer de la manière suivante (16) :

— jusque vers 1957 une vulgarisation de masse ; c'est la période des démonstrations, des manifestations de masse, l'époque où les champs d'essais attirent les foules ;

— puis un conseil individualisé :

- au niveau de la parcelle, céréales et production d'herbe (« *l'herbe, ça se cultive* ») ;

- au niveau de l'atelier, notamment en ce qui concerne la production laitière, l'introduction des techniques visant le fourrage et la conduite du troupeau (améliorations génétiques, mécanisation de la traite, compléments d'aliments...);

— à partir de 1960, le conseil tend à se situer au niveau de l'exploitation avec prise en compte du contexte économique et des mécanismes de commercialisation. A travers ces étapes, ce sont toujours les mêmes conseillers qui sont en place ; ils effectuent, pour beaucoup, le passage du caractère de « *vocation* » de leur fonction à celui « *d'institué* ». Ce cheminement se vérifie dans les départements par le rapport de plus en plus directif des responsables de SUAD face aux jeunes conseillers ;

— en 1972, alors que n'existaient que des polyvalents, se fait la séparation institutionnelle entre conseillers de synthèse et conseillers spécialisés ; ce qui n'empêche pas le maintien d'un grand nombre de conseillers polyvalents.

---

(13) Rappelons ici deux dates importantes :

— Le décret-loi du 24 décembre 1954 qui a considérablement augmenté les moyens des Chambres d'agriculture ;

— Le décret du 11 avril 1959 qui, en fixant le statut de la vulgarisation agricole, a grandement contribué à la reconnaissance des conseillers agricoles.

(14) L'étude de De Caffarelli souligne les hésitations et les variations d'activités des premiers conseillers dans la Somme, la Mayenne, l'Orne et l'Eure (paragraphes 11-12). Par ailleurs, les pouvoirs publics n'ont pas totalement renoncé à leur intervention dans le domaine de la vulgarisation. En 1954, le ministère de l'Agriculture est autorisé à recruter 200 « conseillers agricoles... ».

(15) *Bulletin des Chambres d'agriculture* n° 71, mars 1955.

(16) J. Remy, « **Le malaise des conseillers** » ou « **L'histoire d'une institution pédagogique dans l'éducation permanente** », n° 37, janvier-février 1977, paragraphes 64-84.

### 3. Qualification et crise du conseil

En arrière-plan de tout cela se pose aussi la question de la qualification et de la formation des conseillers, de leur propre adaptation aux évolutions des systèmes productifs. La mutation d'une fonction tient à celle du profil des acteurs.

Une étude réalisée en 1976, en Maine-et-Loire, sur soixante-douze conseillers, donne les indications suivantes : de 1966 à 1971, 64 % des conseillers sont issus de la promotion sociale ; de 1971 à 1976, 13 % seulement. Le fort contingent de la promotion sociale vient de la collusion entre le type de dirigeants agricoles et les besoins des agriculteurs. Il leur faut des hommes issus du milieu ou le connaissant, aptes à comprendre et proches des problèmes. Depuis 1976, les formations d'ingénieurs occupent le marché des postes de conseillers. Le tableau 4 rend compte de cette orientation.

Mais les chiffres ne reflètent pas la mentalité des employeurs ; ceux-ci disent vouloir, à l'avenir, privilégier la filière BTS sur une formation d'ingénieur. Le poste de conseiller est pour celui-ci un tremplin vers d'autres fonctions, un temps où il acquiert une expérience professionnelle privilégiée en raison même de la pratique du terrain. Il faut à peu près cinq années pour maîtriser le poste.

L'inflation de la qualification technico-économique des conseillers s'explique, d'après A. Jouffray, par « *la demande des modernisés, dont les besoins correspondent, soit à des spécialistes très qualifiés dans une matière, soit à des conseillers de synthèse ayant les capacités d'un conseiller de gestion plus une ou deux qualifications techniques* ». Elle s'explique encore par « *la nécessité de maintenir un niveau de conseil au moins égal à celui des agents de coopérative, par la nécessité de pouvoir traiter rapidement et efficacement les « plans de modernisation », les études de gestion qui deviennent plus complexes, etc.* ». Cette nouvelle typologie des conseillers est le fruit d'une politique plus sélective, axée sur les agriculteurs modernisés (ou modernisables). Elle ne se fonde donc pas sur la seule situation du marché du travail. La tendance à l'homogénéité sur un pôle de techniciens-ingénieurs est en relation avec celle qui uniformise la clientèle-agriculteurs.

Mais il semblerait bien, à y regarder de plus près, que la configuration du profil de conseiller et ses attendus soient plus complexes que cela. Dès 1957 est constituée une association de formation et de perfectionnement agricole (AFPA), qui diffuse une formation au Centre de Trie-Château (Oise), car la vulgarisation est une technique et une pédagogie. Avec la loi sur le développement en 1966 et la création des SUA, l'APCA veut faire de l'AFPA une SUA, c'est-à-dire faire en sorte qu'elle n'échappe pas à son pouvoir.

Après 1970, apparaît la séparation des conseillers en polyvalents de base, spécialisés par production, et conseillers de gestion et de petite région. D'une formation à la carte, il y a passage, dans le dispositif de formation, à la mise en place d'un tronc commun avec des cycles complémentaires. Le conseiller est, avant tout, un homme de terrain ; il est au cœur des contradictions qui secouent le monde agricole. Par ailleurs, la pédagogie diffusée à Trie-Château (« *pédagogie questionnante* ») ne fait que redoubler au niveau de la formation, l'insécurité dans laquelle le conseiller évolue dans ses pratiques, face au contenu et à la nature même du développement. Son travail même est mis en cause, et partant, les structures qui l'embauchent. En 1975, l'AFPA est dissoute et absorbée par l'APCA sous forme de SUA.

L'institution comme lieu de formation est mise en question au nom de l'efficacité. Le *conseiller formé* ne conçoit plus la pertinence de son action de développement, il s'interroge sur sa fonction de reproduction d'un système. Dès lors, les conseillers n'adhérant plus aux objectifs du développement, le système ne peut plus fonctionner, l'institution est en crise. Mais il reste que, sur le terrain, si les conseillers de Chambre perdent leur audience, d'autres prennent la place. Ce déplacement qui infléchit la fonction est significatif de l'orientation de la politique agricole. Après la période technique et l'étape de gestion, le conseil agricole est entré dans une ère de commercialisation. Le clivage polyvalent/spécialisé en est encore une illustration.

TABLEAU 3  
Origine sociale des conseillers en % (1)

Origine	1968	1971	1974	1977
Agricole .....	81,7	77,4	67,1	62,9
Rurale .....	3,3	3,5	6,1	1,6
Citadine .....	15,0	19,1	26,8	35,5
TOTAL .....	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 4  
Formation technique des conseillers (1)

Formation	1968	1971	1974	1977
Centre agricole .....	21,9	—	—	—
BTA .....	54,6	13,0	3,2	1,4
BTSA .....	6,3	61,0	50,0	42,0
Ingénieur .....	17,2	26,0	46,8	56,6
TOTAL .....	100,0	100,0	100,0	100,0

Les informations sur 1978 et 1979 fournies par le Centre de Trie-Château donnent la répartition suivante :

- 1978 : BTS = 40 %  
Ingénieurs = 60 % dont 15 % d'agronomes
- 1979 : BTS = 37 %  
Ingénieurs = 63 %

(1) Source : De Caffarelli, APCA.

Deuxième partie

**LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE :  
LES HOMMES**

Quelle réalité concrète rencontre-t-on au-delà ou en-deçà de la signification sociale, économique et politique du conseil agricole, de ses facteurs et mécanismes de différenciation hérités d'un processus historique relativement complexe ?

Comme cela a pu être indiqué dans l'introduction générale, on retrouve ici, avec la deuxième partie de l'étude, une approche s'appuyant plus directement sur la démarche habituellement utilisée par le CEREQ lors de ses analyses et descriptions d'emplois. Une telle démarche privilégie, on le sait, l'observation directe du milieu, du terrain, des situations de travail.

Il faut s'attendre dans cet esprit, à rencontrer non pas un emploi aux contours parfaitement précis, aux contenus parfaitement homogènes, mais une gamme de situations hétérogènes, consacrées ou non par des appellations différentes.

En pratique, les activités exercées par les différents agents de développement sont multiples. Elles ne se ramènent pas uniquement à la fonction de conseil. Cette fonction prend elle-même diverses formes plus ou moins contrastées qui ne semblent pas cependant toujours coïncider avec un découpage simple des emplois.

L'analyse fine ne lèvera pas toutes les ambiguïtés. L'éventail des situations de travail reste largement ouvert sur un spectre d'interventions à l'échelle de la fonction, de son rôle et de son impact socio-économique.

Est-ce à dire que, derrière le terme générique d'agent de développement, les emplois existants sont multiples ? Ou bien doit-on, à l'inverse, considérer que la fonction aussi bien que la logique du système confèrent à la diversité des situations observées un caractère extrêmement unificateur ? C'est plutôt à cette deuxième hypothèse que nous nous rallierons.

## **LES CONSEILLERS ET AGENTS DE DÉVELOPPEMENT**

L'appellation de conseiller agricole recouvre-t-elle un seul et même emploi ? Avec cette question est posé le problème de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité des situations de travail rattachées à un même type de fonction, le conseil aux agriculteurs. Dans une première étape, la démarche utilisée privilégie la catégorie des conseillers, car ils sont considérés comme formant le noyau central des hommes du développement. Leurs relations aux agriculteurs semblent offrir les caractéristiques d'un dispositif cohérent dans son ensemble, qui fournit une impression d'unité, d'homogénéité.

Or, on doit le reconnaître, la réalité remet en cause une telle image. A des conceptions différentes du conseil correspondent en particulier des contenus d'activité relativement hétérogènes. Par ailleurs, au-delà de la seule catégorie des conseillers, il existe d'autres agents de développement, des hommes de terrain dont la fonction ressemble en partie à celle des conseillers. C'est le cas, notamment, des animateurs du milieu rural, des agents techniques ou bien celui des conseillères agricoles. Ces emplois seront présentés à titre d'illustration, afin de bien montrer qu'il existe, dans ce domaine, une certaine dispersion des rôles et des moyens d'action.

### **I. LES CONSEILLERS AGRICOLES**

Notre champ d'étude est centré sur les emplois de vulgarisation de développement ou d'animation. C'est dire la place fondamentale que l'on attribue aux actions de conseil et par suite aux conseillers agricoles.

Par rapport au conseil, on tentera d'indiquer : quel sens et quel contenu donner à la relation conseiller-agriculteur ; quels sont les agriculteurs concernés par le développement ; quels sont les hommes de terrain susceptibles de mener à bien les actions de conseil et d'appui technique.

Par rapport aux conseillers, on rappellera que leurs interventions s'articulent autour de deux conceptions opposées : l'une tend à privilégier l'approche globale du système d'exploitation ; l'autre s'attache davantage à un découpage sectoriel de l'entreprise agricole, à une segmentation de ses activités et de ses productions.

Ces deux conceptions différentes — mais pourtant complémentaires — des intérêts de l'agriculture et des agriculteurs ne sont-elles pas à l'origine de la structuration des emplois — qui distingue notamment les conseillers polyvalents et les conseillers spécialisés, les conseillers techniques et les conseillers économiques — et peut-être d'une certaine forme de malaise, de remise en cause du développement et de ses objectifs ?

## 1. Le conseil

### *a) La relation conseiller-agriculteur*

La relation conseiller-agriculteur est dominée par la difficile rencontre d'un savoir technico-scientifique et d'une connaissance pragmatique, empirique (1).

Le conseiller est dépositaire du savoir légitimé, porteur de la nouveauté et du progrès. Sa formation, aussi bien que sa position sociale et professionnelle, l'amènent plus ou moins à rejeter ce que la mémoire et l'expérience ont pu accumuler comme acquis, savoir-faire, ce que l'irrationalité peut elle-même obtenir de positif pour la production, ce qui, en somme, se réfère à des pratiques concrètes et définit généralement la qualification de l'exploitant.

Le conseiller véhicule en outre derrière son assurance techniciste, derrière sa fonction productiviste, le pouvoir des institutions sur l'agriculteur. Si bien que, dans beaucoup de cas, la relation de conseil ne fait pas de l'agriculteur un véritable partenaire, un véritable interlocuteur, avec ses dimensions propres de connaissance, avec une intelligence plus intuitive des questions. Il est en situation d'assisté à qui on explique, on démontre et qu'il convient de rallier.

Entre le conseiller et l'agriculteur s'établit ainsi un rapport de subordination qui reproduit le modèle global de dominant/dominé. Il y a d'un côté celui qui sait — et qui est en même temps détenteur des informations sur le financement — et, de l'autre côté, celui qui bénéficie. L'explication de cet état de fait se situe au-delà de la seule légitimation du savoir technique. Même si les aides et les prêts consentis peuvent être des incitations effectives à la soumission, il est évident que d'autres facteurs interviennent également.

Il convient notamment de rappeler à ce titre que, d'une façon générale, l'insertion dans l'environnement technico-économique est vécue sur le mode d'une nécessité. L'agriculteur échappe de moins en moins aux mécanismes d'intégration au système dominant. Or, c'est le rapport au savoir institué qui le positionne à l'intérieur du mouvement général de développement agricole et qui lui permet d'entrer dans un espace socialement valorisé.

---

(1) Cette question mériterait de longs débats : mais il s'agit là d'une autre étude...

### b) Les agriculteurs concernés

L'action des conseillers, quelle que soit leur appartenance institutionnelle (2), tend à dynamiser avant tout la petite et moyenne exploitation familiale. On sait que cette forme est largement prépondérante dans l'agriculture française actuelle, mais cela ne signifie pas que les actions de développement concernent la majeure partie des exploitations agricoles existantes.

Le recours aux organisations professionnelles agricoles présente, en effet, un caractère très transitoire (3) :

— les organisations professionnelles agricoles privilégient de fait un modèle de transformation — impliquant investissements et spécialisations — et diffusent en conséquence les services correspondant à ce modèle seulement auprès d'une fraction des agriculteurs, ceux qui sont susceptibles d'être concernés ;

— l'essentiel des services est dès lors concentré sur les agriculteurs en changement, soit en cours de spécialisation, soit déjà spécialisés et en train de rembourser leurs investissements (le changement provient d'une volonté consciente et organisée de l'agriculteur, ou bien d'une obligation plus ou moins déguisée sous forme d'avantages financiers) ;

— à partir d'un certain seuil de production, quand les problèmes techniques deviennent extrêmement complexes, on assiste le plus souvent à une procédure de désengagement.

L'agriculteur concerné est donc un « mutant » qui quitte un type d'agriculture « traditionnelle » pour « moderniser » son exploitation, l'équiper, intensifier et spécialiser ses productions. La relative homogénéité de cette catégorie d'exploitants combinée à des modèles et des références également assez homogènes expliquent la cohérence du système, malgré ses contradictions.

### c) Les agents de développement

Les conseillers agricoles ont pour caractéristique commune d'exercer la majeure partie de leur activité en étroite relation avec les agriculteurs exploitants. En inversant la proposition, on peut se demander si tous les hommes de terrain, en contact fréquent avec les producteurs, ne sont pas susceptibles d'appartenir, directement ou indirectement, à la catégorie des agents de développement — qui devient de ce fait sensiblement plus large que la seule catégorie des conseillers agricoles.

Dans le prolongement de cette conception extensive, certains iront même jusqu'à penser que les agents techniquement les plus qualifiés — ingénieurs ou techniciens supérieurs — ne sont pas nécessairement, dans tous les cas, les meilleurs vulgarisateurs de base. L'action prend des formes multiples et il n'est pas rare qu'un agent de coopérative ou un contrôleur laitier soient appelés à fournir les premières informations pour l'introduction d'une culture, la sélection du troupeau, etc.

---

(2) Cette simplification des données voudrait ne pas réduire les choix contradictoires que propose la diversité des organismes dont il a été largement question.

(3) A. Jouffray, *La place et le rôle des OPA dans les mutations économiques et sociales de l'agriculture*, Thèse, Angers, 1979.

Une récent document de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (4) n'énonce-t-il pas quelques propositions dans ce sens ? Il s'agirait essentiellement de rendre le dispositif potentiel plus efficace, en réorganisant les moyens en hommes disponibles. Ceci suppose une reconversion partielle du travail de certains agents, notamment les agents techniques — contrôleurs laitiers, de performance, inséminateurs,... — dont les prestations se situent encore souvent à l'heure actuelle en marge du conseil aux producteurs. Un coefficient de techniciens plus important devrait être disponible, en particulier pour la première étape de vulgarisation auprès d'agriculteurs qui ne sont pas des « *consommateurs habituels de techniciens* ».

D'une façon générale, le texte de l'APCA rappelle les différents niveaux d'action : conseil technique actualisé et localisé ; conseil spécifique par atelier de production ; orientation de la production (avec insistance sur le groupe comme référentiel de l'action de développement) ; rôle d'animation et organisation collective des agriculteurs. Ces fonctions sont en pratique indissociables et complémentaires et la nécessité d'une synthèse apparaît à l'évidence. D. Minot n'observe-t-il pas à ce titre que « *la technique demande à être resituée dans l'équilibre sur lequel elle influe* » ? On entre ici au cœur du débat dont il sera question dans le prochain paragraphe, qui tend plus ou moins à opposer la forme technique d'intervention à l'approche globale du système d'exploitation.

## 2. Les conseillers

### a) Approche globale, approche sectorielle

Le langage courant aussi bien que les appellations d'emplois opposent les conseillers d'exploitation aux conseillers spécialisés. Pour les premiers, l'exploitation doit être traitée comme un système global, appréhendé dans son ensemble, l'objectif à privilégier est la recherche d'une cohérence des choix, des décisions et des projets. L'action des conseillers spécialisés — par produit, par moyen de production — est davantage centrée sur la transmission de « *recettes techniques* », destinées à développer et à orienter la production ; l'exploitation, même si elle est conçue en tant que système, apparaît comme unité productive compartimentée en sous-systèmes qui appellent dès lors à la spécialisation du conseil et à l'accentuation du raisonnement par produit.

La réalité, définie par référence aux situations de travail observées sur le terrain, n'est pas aussi contrastée en règle générale. Les conseillers d'exploitation ne peuvent-ils pas souvent être classés par type de production (production dominante dans leur secteur géographique d'intervention) ? Les appellations rencontrées de « *conseiller polyvalent* » ou de « *conseiller de synthèse* » ne sont-elles pas censées refléter, parmi les conseillers d'exploitation, des différences de contenu d'activité ou de niveau de qualification ? Les méthodes d'intervention sur le terrain ne conduisent-elles pas à rapprocher souvent les diverses catégories de conseillers ? Où situer le conseiller de gestion qui est un « *spécialiste* » utilisant le raisonnement global ? ...

---

(4) Rôle du conseiller agricole et méthodes de vulgarisation, D. Minot, APCA, Document ronéo, octobre 1979.

Il convient, semble-t-il, de retenir principalement que les emplois se distribuent, en fait, entre deux pôles — opposant l'approche globale du système à l'approche spécifique d'une production — et que ces deux pôles reflètent l'existence (la coexistence ?) de deux conceptions différentes, mais non contradictoires, des intérêts de l'agriculture et des agriculteurs. L'une met l'accent sur l'agriculteur considéré comme maître de ses moyens de production, l'autre s'attache davantage au développement de la production et rejoint par là les besoins de l'agriculture dans son ensemble, exprimés en termes de produits et de débouchés sur les marchés.

#### *b) Conseiller polyvalent, conseiller spécialisé*

La primauté du spécialiste a entraîné une parcellisation des tâches et un découpage de l'exploitation. Aujourd'hui, l'exploitant ressent le besoin d'une maîtrise globale du système. Les conseillers de synthèse et de gestion ont ce rôle d'appréhension du système comme totalité des mécanismes de fonctionnement (5). Ce type d'analyse, s'il prend en compte l'articulation des fonctions essentielles du système (en référence aux contraintes), s'élargit à la combinaison de la famille et de l'exploitation — l'une et l'autre s'articulant dans le procès de production, puisque le type d'exploitation est fonction du projet familial (6) —.

La distribution entre polyvalent et spécialiste devrait de plus en plus se refaire au profit d'un clivage entre conseiller par atelier ou produit et conseiller présent à la marche globale du système. Il s'agit de réintégrer l'économie de l'exploitation, au sens où elle constitue une démarche (analytique et décisionnelle) qui infléchit l'acte de produire, alors que jusqu'ici la dimension économique est réduite à ses aspects de comptabilité, c'est-à-dire qu'elle relève du constat et non de l'impulsion.

Le conseiller spécialisé se présente comme un appui technique. Le conseiller de synthèse ou de « gestion » devrait faire entrer l'agriculteur dans une discipline qui le mette en mesure de raisonner ses problèmes et son devenir en maîtrisant les données et les facteurs auxquels il est confronté (7) ; la démarche diffère sensiblement...

#### *c) Conseiller technique, conseiller économique*

Vers les années 1960, avec l'industrialisation, l'exploitation agricole commençait à être considérée comme une entreprise devant dégager un profit monétaire régulier pour financer ses investissements et rémunérer correctement son travail. En même temps que se propageait le progrès technique, on assistait à une diffusion des techniques de gestion : le profit exigeait en effet une gestion rationnelle.

---

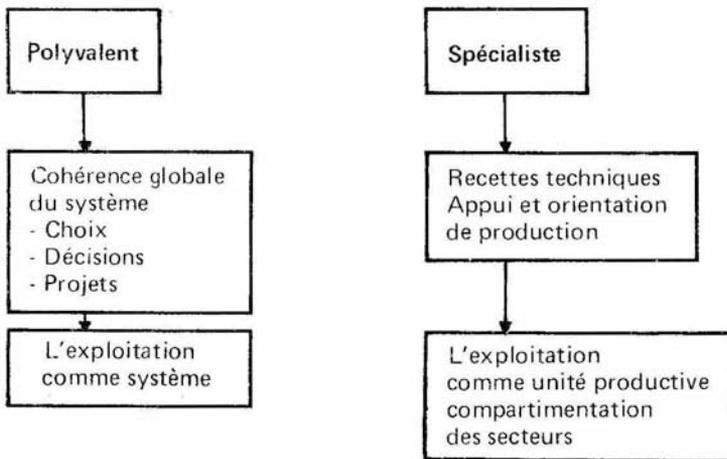
(5) L'opposition n'est pas sans rappeler celle qui existe dans d'autres secteurs économiques — la santé par exemple — entre spécialiste et généraliste. Au spécialiste est associée le plus souvent l'idée d'une plus grande compétence technique.

(6) P.L. Osty, « **L'exploitation agricole vue comme un système. Diffusion de l'innovation et contribution au développement** », Document ronéo, 1978.

(7) Selon P.L. Osty : « *L'exploitation agricole est un tout organisé qui ne répond pas à des critères simples et uniformes d'optimisation. C'est à partir de la vision qu'ont les agriculteurs de leurs objectifs et de leurs situations qu'on peut comprendre leurs décisions et leurs besoins* ». C'est aussi (et surtout ?) à partir des conditions économiques d'ensemble de la production agricole.

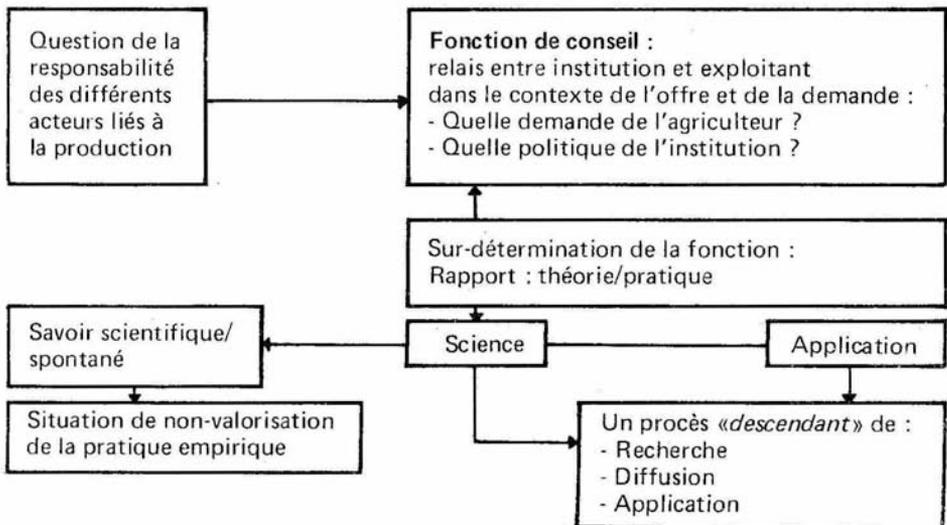
## SCHÉMA 2

### Conseil polyvalent et spécialisé



## SCHÉMA 3

### La fonction de conseil



En fait, le développement de la fiscalité a accentué la primauté du comptable sur l'économique. Les aides aux agriculteurs, dotations d'installations et prêts bonifiés, doivent être assortis, depuis 1976, d'une « *capacité professionnelle* » — c'est-à-dire d'une formation de 200 heures minimum qui inclut 50% de formation économique —. Obligation est faite aux agriculteurs bénéficiaires de tenir une comptabilité de gestion : c'est à cet aspect que va essentiellement se ramener la formation économique. L'agriculteur fait de la gestion lorsqu'il raisonne, avec le conseiller, sur le diagnostic opéré par le centre de gestion, c'est-à-dire lorsqu'il analyse le résultat fourni par les instruments comptables, en vue de prendre des décisions éventuelles.

« *L'approche globale* », note E. Marshall (8), « *permet à l'agriculteur de fonder une vision unitaire de son exploitation à un moment où par exemple plusieurs types de conseil de gestion coexistent : centre de gestion (gestion globale), coopérative (gestion technico-économique par atelier), crédit (gestion financière)* ». La conception de l'exploitation comme système organisé — et non comme juxtaposition de productions — qui privilégie l'approche globale sur l'approche sectorielle, va ainsi acheminer à l'analyse économique. C'est elle qui « *permet également de resituer toute innovation technique ou toute décision dans l'ensemble de la vie de l'exploitation, dans l'ensemble du réseau des contraintes* » (9).

### 3. Le développement

L'étude de la fonction de conseil agricole met en jeu différentes instances d'intervention et différents niveaux d'approche : l'appareil d'Etat, les organisations professionnelles et les agriculteurs.

Ce troisième niveau tend à réinsérer dans le champ de l'étude une « *composante* » que la contradiction majeure du développement agricole s'obstine à ignorer ou à ne considérer que comme l'objet bénéficiaire ; car l'agriculture comme force nationale économique prend le pas sur les producteurs eux-mêmes qui ne cessent d'être sollicités, selon leur catégorie d'appartenance, pour servir l'agriculture et le développement...

A travers ces niveaux, il y a du pouvoir à prendre : il peut être descendant (de l'Etat au producteur) ou ascendant (les responsables de la profession investissent les lieux d'où se retire le pouvoir étatique) mais il reste un compromis, une concertation entre le dispositif professionnel et étatique. Autrement dit, c'est à une certaine agriculture que bénéficie le conseil. Derrière la globalité de la fonction se dégagent des strates, des différenciations d'intervention auprès des agriculteurs : en effet, le conseiller témoigne à la fois de l'orientation productiviste de l'agriculture (caractère de spécialiste) et de la volonté des organismes de maintenir une cohérence dans la maîtrise des facteurs de la production (fonctions de gestion et synthèse) pour faciliter le développement de l'agriculture.

---

(8) « *D'une formation centrée sur un savoir disciplinaire à une formation centrée sur les problèmes économiques des agriculteurs* », Communication de E. Marshall aux Journées de la SFER, Document ronéo, Dijon, 1979.

(9) La focalisation sur la dimension globale de l'exploitation devrait altérer le type de rapport entre agriculteur et conseiller. Celui-ci se présenterait comme aide à la décision, révélateur des capacités du premier et non comme courroie de transmission d'un contenu préalable.

La complexité d'une fonction, ses détours historiques et ses significations, le rapport entre profession et Etat, de même qu'une interrogation de la part des conseillers sur ce qu'ils réalisent, permettent à tout le moins d'élucider les stratégies dont les acteurs sont porteurs dans des configurations sociales et économiques déterminées. Ils tirent leur légitimité de ce qui est voulu pour l'agriculture en passant par une sélection (de fait) des agriculteurs.

De ce point de vue, à travers les aspects concrets de leur activité, ils reproduisent bien un système socio-économique auquel ils ont pu s'identifier ou qu'ils remettent en cause. Comme agents de développement, ils sont aussi les premiers auxquels le développement échappe...

La contradiction fondamentale ressentie se situe dans l'écart entre les objectifs du développement (10), axés sur l'agriculture, et leur propre philosophie qui porte sur la vie et la réussite de la famille de l'exploitant. Le conseiller est le relais entre l'agriculteur et les appareils mais un relais écartelé entre les objectifs des institutions et le devenir des exploitants. Une nouvelle génération d'hommes prend le pouvoir dans la profession, celle des productivistes qui vont engager l'agriculture sur le chemin de la conquête des marchés. Une Chambre d'agriculture (celle de l'Eure, semble-t-il, qui a, dès le départ, opté pour la vulgarisation par les conseillers) vient d'embaucher le premier conseiller agro-alimentaire...

## **II. LES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT**

La notion de développement évoque, dans l'agriculture, le rôle des conseillers agricoles, hommes de terrain intervenant dans le domaine de la production, de la mise en œuvre des moyens techniques et de l'utilisation des instruments économiques, juridiques et de gestion. Autour de ce noyau gravitent d'autres emplois dont le statut, face aux actions d'assistance et de conseil, est souvent mal perçu. Citons notamment à ce sujet, les animateurs du milieu rural, les agents techniques ou les conseillères agricoles. Il nous a semblé utile de leur consacrer quelques pages, ne serait-ce que pour apprécier leur lien avec le développement dont ils accentuent la diversité.

### **1. Les animateurs du milieu rural**

#### *a) Stratégie de l'animation*

Parmi les agents de développement, qui opèrent dans des domaines et sur des registres variés, il convient de distinguer les conseillers — dont l'activité est

---

(10) De récents documents discutés à la conférence annuelle de 1979 vont délibérément dans ce sens : le rapport Malassis privilégie la notion de filière dans son aspect économique, avec concentration des moyens sur des actions définies dans une logique de recherche-enseignement-développement. L'impératif économique est transmis à la recherche : la phase de vulgarisation en est l'application, mais c'est à l'ANDA de définir les objectifs et les conditions du développement agricole.

principalement liée au développement agricole — et ceux que l'on désigne communément par l'expression d'animateurs — dont l'activité peut, à la limite, aller du tourisme ou des activités culturelles aux problèmes spécifiques d'un espace local... —.

L'animation est donc une notion aux contours particulièrement flous. N'est-elle pas présentée comme « *gestion du marginal* » ou, d'une façon guère plus précise, comme pratique sociale visant à modifier les rapports sociaux à l'intérieur d'un groupe ? L'étude de F. Clément (11), à laquelle il est fait référence ici, montre qu'il existe en fait trois types d'acteurs — des informateurs, des négociateurs, des réalisateurs — qui répondent à trois fonctions différentes : information et sensibilisation, négociation et communication, aide technique et formation, et interviennent sur trois domaines d'activité : le domaine social, les équipements et services collectifs, l'agriculture intensive et l'aménagement —.

Aux trois fonctions énoncées correspondent des stratégies cohérentes d'encadrement de l'espace. C'est la thèse de J.P. Baudard et J.M. Corrèze (12), qui observent notamment que :

- l'information est un acte politique, qui vise à motiver, qui amène à s'ériger en médiateur entre l'institution et le sujet ;
- l'aide technique relève de l'économique, elle engage à agir, à participer, tout en imposant son propre modèle de référence ;
- la négociation a partie liée avec l'idéologie, elle implique en arrière plan l'adhésion à une proposition, à une action.

C'est en définitive un mécanisme d'intégration au système socio-économique dominant — et d'incitation à des formes d'actions permettant les changements nécessaires — que les auteurs mettent en évidence à propos de l'animation et qui est susceptible de s'appliquer à tout le dispositif de développement.

#### *b) Les animateurs syndicaux*

L'animateur syndical se présente comme un animateur de réunions, avec capacité technique agricole, mais susceptible d'intervenir en outre sur tous les fronts de préoccupation des exploitants, passant ainsi d'une information technique sur un produit ou sur l'évolution des marchés à la constitution de dossiers ou à l'animation des concours...

Cette politique d'omniprésence au quotidien de l'exploitant est consacrée par la création, depuis juillet 1979, d'un CAP d'animateur syndical — comme il existe un CAP spécifique pour le conseiller agricole — qui permet notamment un financement par l'Association nationale du développement agricole (ANDA).

Le CDJA porte principalement l'offensive sur la formation des jeunes ; ce type d'intervention — destinée avant tout à permettre d'obtenir la prime de dotation d'installation — constitue dans certains départements l'exclusivité du syndicalisme. Les animateurs syndicaux gagnent du terrain d'une façon générale. Cette terminologie stratégique (et quasi-militaire) indique bien qu'il s'agit là de conquérir une place auprès des agriculteurs eux-mêmes. Et ceci par une

---

(11) F. Clément, « **Les pratiques des animateurs de développement des petites régions rurales françaises** », Ecole pratique des hautes études en sciences sociales, Document ronéo, 1979.

(12) J.P. Baudard et J.M. Corrèze, « **Institutions et pouvoirs dans le développement micro-régional** », ARER, Dijon, Document ronéo, 1977.

présence constante, par une connaissance de leurs problèmes immédiats. Ainsi peut s'expliquer l'approche de l'exploitation sous l'angle de la comptabilité et de la fiscalité et la mise en place de centres de gestion agréés qui entrent en concurrence directe avec les centres existants.

Le syndicalisme est dès lors un des chaînons présents sur le front multiple du développement ; il répond lui aussi à un besoin de promotion et de cadrage du milieu agricole, il offre dans certains domaines des services comparables à ceux déjà fournis par les Chambres d'agriculture. L'histoire des organisations agricoles n'est-elle pas en partie celle d'une lutte de pouvoir entre le syndicalisme et les Chambres d'agriculture ? (13).

## 2. Les agents techniques agricoles

Les conseillers agricoles sont loin d'être les seuls à intervenir sur le terrain. Une place importante n'est-elle pas à réserver à ce titre aux agents techniques agricoles ? Or, même si l'objet de leur visite n'est pas expressément le conseil, mais davantage une prestation technique spécifique, les agents techniques sont des hommes de relation entre les organisations professionnelles et les producteurs. Par suite, ils peuvent également devenir des hommes de conseil et d'appui technique.

L'appui technique aux agriculteurs se développe surtout dans le cadre du contrôle laitier et du contrôle de croissance. A l'occasion du passage de l'agent, divers thèmes concernant la production sont susceptibles d'être abordés, parmi lesquels notamment, le prélèvement du lait, l'amélioration de sa qualité, l'installation d'une salle de traite, l'alimentation des animaux... Il ne saurait être question, toutefois, de gonfler artificiellement l'ampleur de cette forme d'action : elle apparaît encore beaucoup à l'heure actuelle comme une potentialité qu'il conviendrait d'exploiter davantage dans l'avenir (14).

D'après les chiffres les plus récents, il existe environ deux mille contrôleurs laitiers et moins de deux cents contrôleurs de croissance. Leur place dans l'échelle des qualifications est très variable. Beaucoup d'entre eux se limitent à la réalisation des prestations techniques correspondant à leur emploi. Mais une telle situation évolue, se transforme, sur le plan quantitatif tout d'abord (15), mais également sur le plan qualitatif. D. Minot observe en particulier « *alors qu'il y a cinq ans, la plupart des contrôleurs laitiers se contentaient de mesurer la production, un nombre croissant d'entre eux apporte un conseil spécialisé au niveau de l'atelier laitier, selon des méthodes d'appui technique momentanément au point* ». Il constate qu'il en va de même notamment pour les contrôleurs de performance.

Ainsi, certains agents techniques agricoles peuvent avoir auprès des producteurs un rôle important qui dépasse largement les frontières de la prestation

---

(13) Il semblerait qu'aujourd'hui, suite à la prise du pouvoir par les syndicalistes dans de nombreuses Chambres d'agriculture, on assiste à une atténuation des préventions de l'APCA contre le syndicalisme. Cette réémergence va de pair avec la perte du pouvoir des Chambres.

(14) Cf. Rapport D. Minot, Document ronéo, APCA, février 1980.

(15) Selon l'APCA, 100 000 éleveurs ont bénéficié en 1977 d'un appui technique en élevage, dont 66 000 adhérents au contrôle laitier. Ces chiffres sont susceptibles d'évoluer rapidement et d'être déjà fortement dépassés.

technique initiale. La demande modifie leurs fonctions, l'appui technique et la sensibilisation deviennent essentiels, particulièrement auprès des agriculteurs jugés peu performants ou n'ayant pas les moyens de l'être. Leur poids dans la conduite du troupeau est bien réel, il vise généralement à l'amélioration du système existant, sans qu'il soit fait appel à des charges d'investissement insupportables pour l'exploitation.

Ce travail de l'agent technique — qu'il soit de chambre, d'une coopérative ou d'un groupe de producteurs — s'inscrit dans le cadre départemental ou régional d'une politique de l'élevage et ne peut dans tous les cas être exercé, selon D. Minot, qu'en « étroite liaison avec les conseillers de synthèse et avec l'équipe élevage départementale de l'EDE ». C'est cette coordination même de l'activité qui fait de l'agent technique, un assistant. Ne constitue-t-il pas à ce titre un véritable agent de développement ?

### 3. Les conseillères agricoles

Dans l'agriculture française actuelle, le système de production dominant crée une articulation étroite entre deux facteurs : l'exploitation et la famille. Au sein de la famille, la femme apparaît comme un élément de la force de travail, utilisé ou disponible, soit pour des productions fortement utilisatrices de main-d'œuvre, soit pour des activités directement complémentaires de la production (comptabilité, tâches administratives). La division du travail homme/femme — avec ou malgré ses dominantes et ses interdits — assure en principe la bonne marche et l'équilibre de l'exploitation ; cependant, elle fait naître des problèmes spécifiques qui expliquent le rôle des conseillères agricoles.

#### a) La place de la conseillère

La division du travail rejette, en caricaturant les choses, l'homme vers les champs et la femme vers les tâches domestiques — avec présence dans l'espace directement productif au moment des grands travaux et présence permanente dans les systèmes d'élevage. Dans l'ensemble, le travail féminin reste subordonné aux injonctions du masculin qui se réserve tout ce qui est lié au progrès technique et à l'utilisation du matériel (16), tandis que la femme est assignée aux tâches nécessaires pour la conduite du système. Son rôle est important, mais socialement dévalorisé et non reconnu. Cela ne l'empêche pas de chercher, de plus en plus, une place spécifique dans le procès global de production, une place qui la fasse participer aux cycles et aux responsabilités de production (17).

C'est dans ce contexte que se situe la conseillère agricole. Aussi n'est-elle pas non plus à l'écart de la suspicion du milieu qui, en déconsidérant le travail féminin, tend à la placer « un peu plus bas » que le conseiller. Un peu plus bas, c'est-à-dire ailleurs, là où la conseillère rencontre du « féminin », un espace ré-

---

(16) Ce rapport de domination n'est sans doute pas sans lien avec toute la tradition du monde agricole, qui cantonnait la femme dans l'univers domestique, un manque de savoir et de qualification lui interdisant d'accéder à des fonctions productives...

(17) Cette recherche est souvent le fruit de réflexions et de décisions de groupements de femmes attachées à l'entreprise agricole et impliquées dans celle-ci.

servé à des activités de femme, avec ses tâches ménagères et ses tâches de production auxquelles répondent deux grandes fonctions — l'animation et le conseil — et deux grands domaines — le domaine de l'économie familiale et le domaine de la production agricole (18).

### *b) L'activité des conseillères*

Les conseillères sont d'ordinaire détachées auprès de groupements féminins avec des activités polyvalentes. Elles doivent s'occuper, avec une intensité variable, d'un vaste domaine qui se structure en deux grands volets, l'un professionnel, l'autre familial.

### **L'aspect professionnel**

Il recouvre tout ce qui a trait à la production, à l'amélioration des connaissances et des techniques dans les tâches accomplies sur l'exploitation par les femmes. Cela concerne, en matière de production animale, la traite (19), les ateliers de veaux, l'élevage porcin..., la femme semblant généralement s'attacher à des travaux qui demandent des soins, une attention particulière à certains stades du travail, un savoir technique certes, mais en même temps une maîtrise du procès global d'un élevage — et non uniquement un aspect particulier de ce procès —.

L'intervention de la conseillère porte aussi sur un domaine plus large de gestion qui prend en compte, toujours au niveau de la production, l'organisation du travail et de son déroulement (exemple : concevoir une salle de traite, une étable, une salle de conditionnement ou combiner les horaires compte tenu des contraintes de chaque acteur). Elle porte encore sur les conditions de travail : réflexion sur l'allongement des temps de travail, les pointes et leur charge de pénibilité et de fatigue, l'accaparement des moments de loisirs (dimanche) par les tâches (traite...).

Dans le cas particulier de la production maraîchère, les femmes s'orientent davantage vers des activités liées à la commercialisation des produits. A l'échelle de la conduite de l'exploitation, les femmes tendent à couvrir le domaine de la gestion, sous son angle de comptabilité-fiscalité (TVA), ceci par des sessions de formation à l'intérieur du groupement (20).

### **L'économie familiale**

Les éléments importants visent ici l'habitat et les problèmes de la santé : aides à l'amélioration de l'habitat (relations avec les mutualités), comment calculer un budget, l'aménagement des cours de ferme, etc. La question de l'alimentation et de la santé porte sur l'hygiène, les productions d'auto-consommation,

---

(18) La tendance habituelle viserait à délimiter un espace professionnel (comparable à celui des conseillers masculins) aux conseillères employées par les SUAD et un espace à caractère social pour celles relevant de la Mutualité sociale agricole (MSA). On verra que le clivage n'est pas si simple.

(19) Voir : J. Brossier, E. Marshall et G. Chaumonot, « **Analyse technico-économique des exploitations agricoles et formation des agriculteurs** », Document ronéo, Dijon, 1978.

(20) Il faut souligner, de manière globale, l'importance des groupements féminins (CETAF et GVAF) dans le développement de l'exploitation agricole.

les techniques de congélation (tout ce qui concerne la formation du consommateur et la relation travail-santé).

Des réunions sur des thèmes du type cuisine-couture... constituent en fait un support à des discussions informelles qui sont l'expression d'un besoin de rencontre sociale, d'ouverture. Reste aussi la question des enfants, de leur éducation, la compréhension de leur psychologie, les groupements scolaires et l'orientation, etc.

L'économie familiale recouvre les problèmes de statut juridique des exploitants, la co-responsabilité des travailleurs associés dans le procès de production, les aspects fonciers (transmission du patrimoine). De fait, c'est toute l'échelle des rapports entre famille-exploitation-société (organisations de la profession) qui est balayée par la multiplicité de ces éléments.

Alors que certaines conseillères (les plus nombreuses sans doute) écartent de leur vocabulaire (et de leur esprit) le caractère social de leur activité pour conquérir une place à part entière de technicienne, compétente professionnellement, d'autres, au sein de groupes féminins, énoncent leur rôle comme plus pédagogique : « *aider le groupe à formuler ses demandes* », « *rendre autonome* », ce qui s'apparente davantage à un travail d'animation et d'information, appuyé sur la connaissance de la vie des agricultrices.

### c) *Le clivage institutionnel*

Les conseillères de SUAD sont recrutées sur un profil de formation agricole, comme leurs homologues masculins (BTS, IUT ou diplôme d'ingénieur, avec préparation au métier). La Mutualité sociale agricole a longtemps recruté sur les mêmes bases mais la tendance est aujourd'hui à un autre profil requis : celui de conseillère en économie sociale et familiale (ESF) (21). La Mutualité n'a jamais fait de vulgarisation et de développement, elle se rabat dès lors sur le social pour essayer d'en faire plus ou moins son champ d'action spécifique. Il existe à cela des raisons historiques.

Après le décret de 1959 sur la vulgarisation, des groupements féminins ont été créés, soit par le syndicalisme, soit par les associations familiales rurales. Les premiers ont suivi le syndicalisme lorsqu'il s'est rapproché des Chambres d'agriculture, les seconds ont glissé vers la mutualité. Cette différenciation se paye au prix d'une spécificité d'intervention et de présence dans le milieu rural, avec pour corollaire une originalité des agents de chaque institution.

Est-ce à dire qu'il y a : d'une part, le SUAD qui emploierait des techniciennes agricoles affectées à la production et d'autre part, la MSA qui recruterait des conseillères ESF réservées à l'économie domestique ? Même si la tendance est bien à cette bipolarisation des emplois et des qualifications (22), la réalité n'est

---

(21) Dans le département, la MSA a pour fonction (ou originalité ?) l'assistance (aide-formation-protection) des familles en milieu agricole. Elle dispose de fonds propres à gérer (action sanitaire et sociale). Elle embauche des assistantes sociales. Ses services comprennent aussi des « *conseillères agricoles* », mises à disposition de groupements féminins, et des « *conseillères ménagères* » affectées auprès d'associations rurales.

(22) Ce qui n'est pas sans poser de problèmes, notamment celui du passage d'une structure à l'autre.

pas aussi tranchée. La dissociation technique/social admet ses propres limites qui tiennent principalement à la difficulté de définir un terrain professionnel propre à l'agriculture. Des facteurs de non-rationalité technique (projet familial ou environnement économique) n'interfèrent-ils pas dans les décisions concernant la production ?

Cette difficulté amène aussi les organismes à affecter les conseillères sur un large éventail de tâches qui vont du technique au social, sans rupture. Il est possible de voir des conseillères rémunérées par le SUAD faire de la poterie ou de la couture... (il est vrai que les premières conseillères venaient de l'enseignement agricole ménager). Il est vrai aussi que le courant de promotion et de libération des femmes a des ramifications dans le milieu agricole et que le rôle de la conseillère s'oriente vers une prise de conscience de situations en vue de l'autonomie des agricultrices.

## Chapitre II

# L'ACTIVITÉ DE CONSEIL

Les emplois que nous sommes appelés à définir, sont ceux qui se rattachent à l'activité de conseil. Par conseil, nous entendons action individuelle d'aide et d'assistance aux agriculteurs dans l'exercice de leur fonction productive.

Dans les conditions actuelles, à une telle définition correspondent trois grandes formes de prestations que nous traiterons successivement :

- le conseil en moyens de production (bâtiments et équipement);
- le conseil technique de production (production animale et production végétale);
- le conseil socio-économique (conseil de gestion et conseil socio-juridique).

## I. LE CONSEIL EN MOYENS DE PRODUCTION

### 1. Le conseil en bâtiment

#### a) *Délimitation des activités*

Le conseil en bâtiment s'effectue en réponse à une demande de l'agriculteur ou du technicien de terrain. Le conseiller intervient pour résoudre un problème technique complexe (par exemple : chauffage, ventilation, énergie à utiliser...). Il peut traiter :

- soit des bâtiments de production animale — bovins, lait et viande (logements des vaches allaitantes, nursery de bovins,...), porcs (maternité, verraterie,

post-sevrage,...), productions ovines, caprines, avicoles (poules, pigeons, cailles,...) et cuniculicoles (lapins) — ;

— soit des bâtiments utilisés en production végétale : bâtiments arboricoles ou viticoles (cellier, salle de réception de vendanges,...), par exemple.

Le plus souvent, il s'agit d'organiser un élevage dans son ensemble. Il convient donc de définir les besoins en bâtiments, leur nombre, leur type, leur taille, leur fonction, leur aménagement et leurs possibilités d'agrandissement et de transformation éventuels, et cela, en fonction du type de conduite et de l'effectif du troupeau : par exemple, dans le cas de la conduite en bandes, choix du nombre de bandes et du nombre d'animaux par bande, de l'intervalle entre deux périodes de sevrage successives, de l'âge au sevrage, des transferts d'animaux, etc. Conseil en bâtiment et conseil de production apparaissent dès lors intimement liés.

Le conseiller doit prendre en compte toutes les variables susceptibles d'intervenir dans la décision de construire un bâtiment (ou d'en aménager un déjà existant). Il élabore un ou plusieurs avant-projets tarifés, informe l'exploitant sur les primes et les possibilités de financement. Si l'exploitant accepte l'avant-projet, le conseiller fait réaliser les plans définitifs et peut s'occuper d'obtenir les autorisations nécessaires.

#### *b) L'activité de base*

Deux grandes phases peuvent être retenues, qui correspondent à l'étude préliminaire et à l'étude d'avant-projet. L'étude préliminaire vise à intégrer le projet dans les structures existantes. A ce titre, le conseiller recueille l'ensemble des données concernant l'exploitation :

— Quels sont les moyens de production disponibles (capital foncier : surface, répartition,... ; capital technique : matériels et installations ; force de travail : nombre d'unité de travail humain (UTH) ...) ?

— Quelles sont les caractéristiques du système de production (notamment degré de sensibilisation au développement, intégration à l'encadrement et aux structures professionnelles : coopératives, CUMA...) ?

— Quelle est la situation financière et juridique (endettement, mode de faire-valoir, statut d'exploitation...) ?

Il apprécie, sur le terrain, les bâtiments existants, en tenant compte :

— des contraintes techniques (état des murs, charpente, couverture) et financières (réduction des investissements) ;

— des conditions de travail (réduction de la pénibilité) ;

— de l'environnement : infrastructure disponible (routes, accès possibles), distance aux points d'eau et aux voisins...

Il participe à la conception du projet en recherchant un système compatible avec le système de production actuel et avec les perspectives de développement à long terme. Il faut, en effet, choisir le lieu d'implantation, les installations, les aménagements en tenant compte des structures existantes. Il faut également prévoir ou anticiper les possibilités d'extension éventuelle, les changements d'organisation du travail (U.T.H. en plus ou en moins, mécanisation), etc.

L'étude d'avant-projet s'accomplit quant à elle en partie sur le terrain, en partie en bureau. Sur le terrain, le conseiller effectue un rapide relevé topographique

(orientation, pente), puis le métrage des bâtiments anciens et de l'ensemble du terrain. Il réalise une ou plusieurs esquisses chiffrées : pour la conception des bâtiments, il se base sur sa propre expérience ; pour l'évaluation chiffrée, il se réfère à des normes (nombre d'animaux logés, prix moyens pratiqués...). Il informe l'exploitant sur les possibilités de financement en fonction des primes et des conditions pratiquées par le Crédit agricole.

En bureau, il réalise ou fait réaliser, dans un délai relativement court, plusieurs avant-projets qui sont envoyés à l'exploitant avec un devis estimatif et une convention d'honoraires. C'est l'exploitant qui doit effectuer les premières démarches auprès du Crédit agricole et donner son accord pour continuer la procédure.

La contribution technique du conseiller — sinon ses services — s'arrête généralement à ce stade. Il charge, en effet, le plus souvent des dessinateurs d'exécuter les plans définitifs (plans de masse, de situation, d'extrait cadastral). La tarification précise est elle-même généralement demandée à des spécialistes du bâtiment.

Les démarches pour obtenir le permis de construire et d'une façon générale, la constitution du dossier en vue d'un financement, relèvent de l'exploitant, qui peut éventuellement avoir recours à l'assistance d'un service para-agricole spécialisé. Le conseiller peut cependant être consulté pendant toute l'opération, et il lui arrive parfois d'assurer, par des visites plus ou moins régulières, un suivi du chantier.

## **2. Le conseil en équipements**

### *a) Délimitation des activités*

Le conseiller aide les agriculteurs dans le choix et l'utilisation de leurs équipements agricoles : tracteurs, ensileuses, moissonneuses-batteuses ou toute autre forme de capital technique de production. Outre les matériels de récolte, le domaine d'intervention du conseiller est susceptible de s'étendre aux matériels : d'élevage (préparation de l'alimentation, distribution, traite, lisier, ...); de travail du sol (assainissement, épandage d'engrais, traitements herbicides et antiparasitaires, ...); de manutention, conditionnement, stockage...; et encore, dans certaines situations, de drainage et d'irrigation (dont la demande actuelle est accélérée depuis 1976 et la série d'années sèches qu'a connues l'agriculture française).

Le conseiller assure des permanences en bureau. Mais il effectue également des visites sur le terrain. Pour aborder efficacement le problème qui lui est posé, il doit toujours analyser le système de production dans son ensemble, son évolution et les répercussions de l'équipement sur le capital technique et les conditions de travail. Pour fournir les informations qui lui sont demandées, il doit combiner — parce qu'elles sont complémentaires — une approche économique et une approche technique, et rechercher un équilibre optimum entre ces deux dimensions d'analyse (aux impératifs souvent contradictoires).

### *b) L'activité de base et son extension*

Le conseiller doit apprendre à l'agriculteur — et c'est certainement là son rôle essentiel — à raisonner techniquement et financièrement l'acquisition de son

matériel, quitte à lui indiquer, le cas échéant, les possibilités de solution liées à une meilleure utilisation des équipements existants et de la force de travail disponible.

Sur le plan technique, il met en relation les caractéristiques du matériel et les conditions de son utilisation. Pour un tracteur, par exemple, cela va concerner d'un côté des données telles puissance et couples, consommation, dimension et structure des pneumatiques, systèmes hydrauliques... et d'un autre côté, nombre d'hectares, types de travaux à effectuer... En matière de drainage ou d'irrigation, l'évaluation des besoins et le choix des équipements correspondants dépendront bien des types de matériels existants, mais surtout du rapport entre les précipitations mensuelles, le type de sol (sableux, limoneux, argileux) et les besoins en eau des cultures (qui varient eux-mêmes selon les espèces et selon les périodes de végétation de chaque espèce).

L'appréciation des solutions techniques envisageables fait appel aux instruments de mesure. C'est pourquoi le conseiller a toujours recours aux outils du calcul économique pour déterminer notamment les coûts d'utilisation, les rendements escomptés et l'amortissement financier (son activité s'apparente ici au conseil de gestion). Il développe les différents critères de choix et présente les possibilités de financement qui leur sont associées. En outre, il insiste souvent — à partir des avantages et des inconvénients liés à l'acquisition des matériels en CUMA ou autre forme associative — sur la recherche souhaitable d'un équilibre entre équipements individuels et équipements en groupe (à ce niveau, son activité rejoint le conseil socio-juridique).

Par ailleurs, les réponses technico-économiques individuelles sont généralement associées à des démonstrations ou bancs d'essais (labour, élagage de haies, reprise de lisier, semis de choux, ...), à des journées consacrées à un type d'utilisation particulier (journée travail du soi, par exemple) ou à des cycles de formation de courte durée sur des activités connexes (mécanique, soudure, forge, ...).

### *c) Le conseil en irrigation*

Le cas de l'irrigation (ou celui du drainage) mérite d'être isolé pour plusieurs raisons. D'abord, il s'agit d'une préoccupation qui se développe considérablement à l'heure actuelle, en liaison ou non avec certaines cultures (maïs, légumes de plein champ, productions maraîchères notamment). Ensuite, il convient de noter qu'à travers le choix et l'utilisation des équipements, c'est la terre en tant que moyen de production qui est concernée. Enfin, l'intervention du conseiller suit ici un processus particulier, voisin de celui décrit en matière de conseil en bâtiment.

Le conseiller se rend, en effet, sur l'exploitation et entreprend un « *tour de plaine* » avec l'agriculteur, afin de recueillir ou de compléter les données nécessaires à sa prestation : cultures, superficies, nature et structure des sols. Dès ce stade, il envisage, si nécessaire, la création d'une réserve d'eau (par forage, pompage, lac collinaire...).

Après la phase terrain, il trace une esquisse du réseau et effectue un premier calcul des caractéristiques techniques du système (puissance requise pour le pompage, écartement souhaitable entre les drains...) selon, notamment, les qualités hydrodynamiques du sol, la profondeur des drains, l'existence ou non de filtres, etc. Il informe l'agriculteur sur les types de matériels possibles (matériel polyvalent ou spécialisé, système à enrouleur, canalisation d'alimenta-

tion, tuyaux enterrés ou non...) en fonction des cultures et des sols. En fonction, également, des disponibilités en main-d'œuvre, car la charge de travail (fréquence des déplacements du matériel d'irrigation) varie d'un équipement à l'autre.

Le passage de l'esquisse à l'avant-projet chiffré demande un délai de quelques jours et l'assistance éventuelle d'un service spécialisé. Le conseiller soumet ses propositions à l'agriculteur. Il calcule les investissements et la charge financière annuelle. Il contribue à constituer le dossier nécessaire aux démarches administratives (auprès du Crédit agricole notamment). Il assure souvent un suivi de la réalisation technique du système.

## **II. LE CONSEIL TECHNIQUE DE PRODUCTION**

### **1. Le conseil en production animale**

#### *a) Délimitation des activités*

Le conseiller assiste l'agriculteur dans la conduite de son troupeau. Il répond en principe à l'appel des exploitants, mais il intervient aussi à sa propre initiative (visites plus ou moins périodiques) ou à la demande d'un organisme professionnel agricole. Son action peut, dans certains cas, être motivée par la réalisation de dossiers administratifs (en vue d'obtenir des aides financières, telle la dotation d'installation des jeunes agriculteurs ou des prêts bonifiés du Crédit agricole, dans le cadre ou non des plans de développement ou de modernisation).

L'action du conseiller se combine souvent avec l'activité de terrain des agents techniques qui effectuent, eux, des passages plus fréquents selon une méthode d'intervention répétitive, mais moins lourde et moins intensive.

Le conseiller interviendra, s'il est consulté, sur tous les problèmes concernant :

- les équipements (logements des animaux : bergeries aménagées, étables entravées, boxes d'engraissement...), les installations (salles et matériel de traite, liser ou évacuateur, stabulation libre ou en logette...) et les options d'investissement qui y sont afférentes ;
- les productions végétales asservies (choix des fourrages, assolement, plan de fumure, système et mode de récolte, ensilage d'herbe et de maïs...) et son utilisation (établissement du plan fourrager à partir du bilan fourrager) ;
- la gestion technique du troupeau proprement dite, dont il peut assurer le suivi instrumenté (analyse des résultats de production, en termes physiques et économiques, des entrées/sorties, plannings et registres...).

En tout état de cause, l'activité du conseiller suppose :

- une connaissance des caractéristiques technico-économiques de l'exploitation : taille et structure des parcelles, facteurs de production disponibles (bâtiments aménageables, nombre d'UTH...)

— une appréciation des possibilités d'évolution :

- des capacités techniques de l'agriculteur (compétences susceptibles d'être mises en œuvre), de son niveau de qualification (expérience professionnelle, formation directe ou indirecte...), de son aptitude au changement, à l'adaptation, à l'acquisition des savoir-faire...

- du capital d'exploitation (cheptel et bâtiments), de la charge en travail (UTH supplémentaire éventuelle) et de l'environnement socio-économique (ramassage du lait, systèmes contractuels pour l'approvisionnement et la commercialisation...);

— une prévision économique et financière à moyen terme : rendement<sup>4</sup> escompté de la production, rentabilité des investissements et emprunts financiers...

## b) L'activité de base

La gestion technique du troupeau constitue le plus souvent le domaine d'intervention privilégié du conseiller. Il participe à la définition du système et du plan d'alimentation annuel, recherche l'équilibre alimentaire par complémentation des rations (compléments minéraux, de lait en poudre, d'aliments reconstitués ou médicamenteux...) et adapte en général l'alimentation aux particularités des animaux (gestantes, jeunes à engraisser, adultes à finir...).

En matière sanitaire, il développe une action essentiellement préventive, le vétérinaire intervenant de façon curative. Il vérifie l'état des équipements et installations (logements, matériel de traite); surveille les animaux (et leurs fiches d'enregistrement) de façon à dépister les maladies et, le cas échéant, à faire un diagnostic clinique; peut, dans certains cas, sous contrôle du vétérinaire, participer à l'élaboration du plan sanitaire ou du plan de prophylaxie (détermination des périodes de vaccination, de vermifugation, de cures minérales, etc.), particulièrement pour les jeunes animaux et en cas de forte concentration (élevage hors-sol notamment).

Il cherche à améliorer le troupeau (qualité du produit attendu, coût de production, fécondité...), à intensifier et régulariser la production (par exemple, par synchronisation des dates de chaleur et de saillie). Dans ce domaine (comme dans beaucoup d'autres), il n'est pas seul à intervenir sur le terrain. Son action se combine notamment à celle des inséminateurs pour le choix des races ou la sélection des reproducteurs. D'une façon générale, on assiste à une division accrue du travail dans certains départements où, notamment, la recherche des « *accouplements raisonnés* » devient l'affaire des agents techniques de terrain sous le contrôle du conseiller. L'activité de celui-ci s'oriente vers les actions de synthèse, une part croissante des appuis techniques étant déléguée aux contrôleurs laitiers, aux contrôleurs de croissance ou aux inséminateurs.

En cas de gestion technique instrumentée, le conseiller s'efforce de dégager — en exploitant par exemple les données recueillies par le syndicat du contrôle laitier si l'agriculteur est adhérent, les plannings et registres d'étable, de bergerie, de porcherie... — l'ensemble des caractéristiques quantitatives de la production. Il analyse les performances obtenues et leur évolution en utilisant les références départementales et nationales correspondantes. Il propose des solutions (amélioration ou modification de rations alimentaires, choix différent des périodes de gestation...) lorsque l'analyse met en évidence des problèmes ou des difficultés.

### *c) L'extension des activités*

L'intervention technique du conseiller doit toujours être comprise à travers une logique de système. Or, à travers une telle conception, qui implique de prendre en compte l'ensemble des éléments contribuant au fonctionnement du système d'exploitation, les aspects de gestion sont continuellement présents.

En matière de gestion courante, il s'agit d'appliquer le raisonnement et le calcul économique à des situations concrètes vécues au jour le jour. Et pour cela d'analyser les résultats économiques d'exploitation à travers un ensemble de documents techniques (fiches, listings informatiques, tableau de bord...).

En matière de gestion prévisionnelle, il s'agit de sensibiliser l'exploitant au calcul économique et de créer, selon l'optique du développement, le réflexe crédit. De guider les choix d'orientation engageant l'exploitation sur longue période et de prévoir la mise en place d'un système rentable à moyen terme en « régime de croisière ». Pour cela, le conseiller doit procéder au calcul des coûts d'exploitation et du revenu agricole brut escompté pour un troupeau et un système fourrager donnés : l'opération prend le caractère d'une étude chiffrée nécessitant, outre le délai de réflexion, de préparation et de réalisation, une solide expérience du fonctionnement de l'exploitation et des procédures juridiques et financières...

Si l'on note en outre que les problèmes de bâtiments sont fonctionnellement complémentaires de ceux de la production, que les attributions du conseiller peuvent sensiblement s'écarter dans certains cas du processus de production technique (demandes de prêts, aides, dotations, voire même problèmes de sécurité sociale ou de bourse pour les enfants — et pourquoi pas de permis de chasse ? — ...), force est de constater que les frontières entre les divers types d'interventions — sur les moyens de production, la production, la gestion, les aspects technico-économiques et socio-juridiques — peuvent apparaître relativement floues.

## **2. Le conseil en production végétale**

### *a) Délimitation des activités*

Le conseiller intervient sur l'exploitation à la demande de l'agriculteur ou à sa propre initiative. Il peut assurer un suivi plus ou moins régulier d'exploitations considérées comme ayant des problèmes (jeunes devant s'installer, producteurs mal insérés dans l'économie de marché...). Plus généralement, il assiste ceux qui évoluent vers de nouveaux systèmes de production ou vers une plus grande spécialisation (dans le cadre ou non des plans de développement).

Le conseiller participe aux décisions concernant la conduite de l'exploitation (investissements en machines, emprunts financiers, extension en surface, répartition de la main-d'œuvre disponible...) et la gestion de la production (plan d'assolement, plan de fumure et action de fertilisation, choix des espèces et des variétés, travaux d'irrigation, de drainage ou d'assainissement...).

Pour cela, il analyse le ou les systèmes de production végétale en tenant compte des potentialités et des contraintes agronomiques (caractéristiques physiques et chimiques, réserves minérales et structures des sols, comportement vis-à-vis de

l'eau, risques phytosanitaires...) et des disponibilités en moyens de production (main-d'œuvre, équipements). Il établit un diagnostic éventuel et recherche les solutions agronomiques envisageables.

Il met généralement en œuvre les principes et les méthodes de l'analyse économique et financière de l'exploitation. Il réalise notamment l'étude chiffrée des solutions qu'il propose et évalue leurs répercussions en termes de rendements probables, de débouchés (marchés locaux, coopératives...), de possibilités de commercialisation (surtout pour les productions étroitement dépendantes des aléas du marché, comme les productions maraîchères, arboricoles ou horticoles). Il s'efforce de mettre en place les moyens de contrôle (méthodes d'enregistrement), qui permettront — à lui et à l'agriculteur — de prévoir et de suivre les améliorations recherchées.

### *b) L'activité de base*

Les interventions du conseiller sont généralement d'un haut niveau technique. Elles concernent à titre principal les domaines suivants : préparation du sol, accomplissement du processus végétatif, ou, de façon plus générale, orientation du système de production.

Que la préparation du sol soit de type mécanique (utilisation d'outils et de matériels spécialisés) ou de type chimique (fertilisation par épandage d'engrais), elle varie en fonction notamment du milieu agronomique, de la culture pratiquée, de l'assolement choisi et des facteurs économiques (prix de revient, rentabilité escomptée)... Autant d'éléments que le conseiller devra maîtriser dans son action.

En règle générale, il assure un suivi technique du processus végétatif. Il surveille, notamment, l'état phytosanitaire des cultures, s'efforce d'identifier les maladies éventuelles et prélève, si besoin, des échantillons qu'il dirige vers le laboratoire d'analyses. Il intervient dans le choix des procédés de traitement mécanique ou chimique, apprécie les risques de toxicité des produits utilisés et leurs effets sur l'équilibre biologique (dans le cas notamment du désherbage ou des traitements insecticides et fongicides).

Il participe, en outre, à l'aménagement ou à l'orientation du système de production : il définit, en fonction des objectifs, le processus du changement, il prévoit les stratégies à mettre en œuvre, les itinéraires techniques nouveaux, les points de blocage éventuels, les seuils de rupture, de déséquilibre... Et cela en prenant en considération — dans la perspective de valoriser les moyens disponibles et de réduire les coûts et les risques — le contexte commercial et les références technico-économiques enregistrées sur d'autres exploitations ou sur l'exploitation elle-même.

### *c) L'extension des activités*

Si le conseiller détermine les conditions et les modalités d'action de l'agriculture, ce n'est certainement pas en se limitant aux seules interventions techniques sur le processus de production. Il lui faut, en effet, combiner les diverses dimensions du conseil et traiter, en particulier, de problèmes de gestion (en rapport ou non avec la déclaration du bénéfice réel de l'exploitation) ou de commercialisation (le résultat d'exploitation étant lié aux conditions du marché des produits). En outre, il ne lui est pas possible d'ignorer le rôle et le poids des moyens de production mis en œuvre (force de travail aussi bien que capital technique).

Il ne peut, enfin et surtout, négliger les échanges d'expériences (contacts, relations professionnelles à l'occasion de réunions, de voyages d'études, etc.), ni les actions de recherche appliquée qui occupent une part relativement importante de son activité. A ce titre, il s'agira par exemple des essais de fertilisation ou de variétés qui se font sur terrains d'expérimentation ou directement chez l'exploitant. Cela implique à la fois la réalisation de l'expérience (analyse du sol, choix d'un emplacement spécifique, des dosages en éléments minéraux, direction des travaux de plantation, de suivi et de récolte) et l'exploitation de ses résultats (contrôle des produits, de leur rendement et qualité, rédaction d'un compte rendu détaillé et d'une note résumée à plus large diffusion, organisation de visites, de réunions d'information, etc.).

### III. LE CONSEIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

#### 1. Le conseil de gestion

##### a) *Délimitation des activités*

Ce sont, en principe, les agriculteurs qui s'adressent au conseiller. Cependant, dans la plupart des cas, ils agissent sous l'influence d'un technicien de terrain ou d'un organisme professionnel agricole (Crédit agricole, coopérative par exemple). Leur action relève, en outre, le plus souvent des obligations légales attachées aux demandes de prêts, d'aide aux jeunes agriculteurs, aux plans de développement, etc.

Le rôle du conseiller en la matière est d'aider l'agriculteur à :

- **mettre en place les instruments de gestion** technique et économique de l'exploitation : système d'enregistrement des caractéristiques techniques (contrôle d'animaux, recensement de troupeaux, fiches de fumure, inventaire de matériel...) et système comptable élaboré à partir d'une méthode simple (factures, recettes et dépenses, trésorerie...);
- **analyser la situation de son entreprise**, c'est-à-dire : interpréter les enregistrements techniques et les documents comptables disponibles ; évaluer les points faibles et les points forts et pratiquer un diagnostic éventuel ; préciser les orientations à terme (notamment dans le cas d'une installation ou d'un plan de développement) ;
- **gérer l'exploitation** : gestion de la force de travail (organisation du travail, répartition dans l'espace et dans le temps, calendrier des travaux) ; gestion financière (choix et prévision des investissements, amortissement du capital, problèmes de trésorerie à court terme) ; gestion du capital technique (choix, renouvellement et financement des matériels) ;
- **prévoir les perspectives d'évolution à moyen terme** : analyse chiffrée des objectifs d'avenir (production, coûts, aspects financiers, organisation du travail) et définition précise des étapes à franchir (nature et date d'acquisition des équipements, montant des investissements et modalités de financement, échéances d'emprunts, problèmes de trésorerie...).

Pour réaliser ces opérations, le conseiller se rend sur l'exploitation où il procède à une discussion généralement très fouillée avec l'agriculteur. Quel que soit l'objet de son intervention, il faut une connaissance très approfondie du fonctionnement et des possibilités d'évolution du système d'exploitation. Le contact sur le terrain pourra être suivi ou précédé d'une phase d'étude en bureau, assistée ou non par l'informatique.

#### *b) L'activité de base*

Le conseiller assure la diffusion des méthodes d'analyse économique et financière de l'exploitation en favorisant l'utilisation des outils de gestion : outils d'observation et d'analyse, outils de gestion prévisionnelle. Il doit faire saisir à l'agriculteur l'intérêt et la logique de ces outils, leur articulation et leur complémentarité. Ceci, afin d'interpréter la situation présente, d'analyser les conséquences des actions passées et de prévoir les répercussions probables des décisions à prendre.

En général, le conseiller définit la procédure à suivre, tandis que l'agriculteur réunit les informations de base qu'il transmet au service ou centre spécialisé tenant sa comptabilité. Mais l'exploitant peut également avoir suivi un cycle de formation comptable et tenir lui-même sa propre comptabilité. Les outils d'observation et d'analyse ainsi élaborés (fiches de gestion, comptabilité du cahier de l'exploitant, comptabilité en partie double, compte d'exploitation générale, bilan...) permettent d'appréhender la situation actuelle à partir de l'interprétation des enregistrements et des documents comptables.

Les outils de gestion prévisionnelle (budget partiel, budget de trésorerie, programme-planning) permettent d'éclairer la prise de décision (choix des investissements, plans de financement...), notamment dans le cas d'une installation, d'un investissement important, d'un plan de modernisation ou d'une réorientation du système d'exploitation.

En l'occurrence, c'est toujours l'agriculteur qui formule ses propres perspectives d'avenir et celles de sa famille. Le conseiller l'aide à explorer le champ de ses possibilités en appréciant la situation actuelle du système d'exploitation (résultats, contraintes techniques, familiales et financières). Il recherche avec lui, en utilisant les performances du calcul économique et de la simulation, l'objectif à atteindre et les modalités de sa réalisation. Il fait l'inventaire des formules de commercialisation envisageables en tenant compte de la stratégie des firmes (coopératives ou non) et des circuits susceptibles d'exister en amont et en aval de l'exploitation. Il l'informe enfin sur les besoins (capital foncier, capital d'exploitation et capital circulant) et sur les sources de financement (Crédit agricole, formules d'intégration, G.F.A., leasing...).

#### *c) L'extension des activités*

L'approche économique de l'exploitation — utilisation des instruments de gestion courante (enregistrements techniques et comptabilité générale) et de gestion prévisionnelle (études d'orientation, d'installation, de cas difficiles, de plans de développement) — suppose également, de la part du conseiller, une maîtrise des aspects techniques (agronomie, production végétale, production animale) et des aspects humains de la production (conditions de travail, conditions de vie). En outre, la parenté est proche, au moins aux yeux des agriculteurs, entre les problèmes de gestion et les problèmes juridiques et fiscaux.

Le conseil de gestion apparaît dès lors à la charnière de l'ensemble des activités de conseil. Il apporte une méthode d'investigation, un instrument au service de l'action. Il débouche directement sur l'intervention technique au même titre que le conseil technique utilise les outils de gestion. Qu'il s'agisse de commenter des résultats comptables, de réaliser une étude prévisionnelle d'investissement ou un plan de développement, d'intervenir auprès d'une exploitation en difficulté..., le conseiller, au-delà du référentiel chiffré qui caractérise fondamentalement son approche, appréhende le système d'exploitation dans son ensemble, analyse son état actuel et définit ses perspectives d'évolution.

## **2. Le conseil socio-juridique**

### *a) Délimitation des activités*

Le conseiller se tient à la disposition de tout agriculteur désirant le consulter : il assure des permanences en bureau et organise des visites sur le terrain.

Son action est souvent justifiée par une situation conflictuelle qu'il tente de faire évoluer (par arbitrage, règlement amiable, intervention auprès des services administratifs, information sur les procédures à suivre...) en ayant, si nécessaire, recours à des spécialistes. Généralement, il remet, en cours d'entretien, des documents qu'il explique et commente : fiches de sensibilisation, brochures éditées par des organisations professionnelles, modèles de pièces à constituer (statuts, règlement intérieur dans le cas d'un GAEC par exemple)... autant d'informations directement et rapidement opérationnelles. L'objectif poursuivi est de permettre à l'agriculteur d'entreprendre lui-même et de mener à bien les démarches auprès des tiers et des services concernés.

Les domaines d'intervention du conseiller sont multiples et diversifiés, mais ils mettent le plus souvent en œuvre des considérations juridiques et fiscales :

— par exemple, parmi les aspects juridiques :

- la réglementation foncière : transmission du patrimoine, mutations, remembrement, échanges amiables... ; statut de fermage et de propriété ; législation des cumuls, surface minimale d'installation... ;
- les formes associatives en agriculture (GAEC, GFA, CUMA) : leur régime, leur fonctionnement, leur dissolution ;
- le droit du travail en rapport avec les statuts familiaux (aide familiale, associé d'exploitation, épouse d'exploitant) ;

— ou, parmi les aspects fiscaux :

- la fiscalité foncière : régime des mutations à titre gratuit ou onéreux, problème des plus-values... ;
- la fiscalité de l'exploitation : taxe à la valeur ajoutée (régime, obligations, exigences de contrôle et conséquences sur la tenue des comptes) ; bénéfice de l'exploitation (régime forfaitaire, régime du bénéfice réel et du réel simplifié).

### *b) Le champ d'activité*

Le conseil socio-juridique recouvre en pratique toutes les formes d'assistance qui ne se rattachent pas directement aux aspects technico-économiques du

système d'exploitation. Mais si le lien à la production est indirect, il n'en existe pas moins : l'intervention met en effet généralement en cause l'un des facteurs de production (la terre avec les problèmes fonciers, le capital technique et la force de travail avec les problèmes d'association...) ou le résultat même de l'activité productive (fiscalité de l'exploitation).

Il est dès lors difficile d'isoler un conseil socio-juridique spécifique puisque cette dimension transparait à travers les autres dimensions du conseil. A titre d'illustration, on retiendra deux exemples qui méritent, semble-t-il, d'être cités. Ils ne sont pas forcément très représentatifs : ils sont principalement retenus en raison de leur spécificité et de leur importance dans les rapports agriculteurs-organisations professionnelles. Le premier concerne le conseil en matière d'association, le second concerne le conseil social et familial.

Une des missions des organisations professionnelles agricoles n'est-elle pas de favoriser le développement des structures collectives d'exploitation ? Le conseiller est amené à présenter les avantages humains aussi bien que juridiques et fiscaux de l'agriculture de groupe : GAEC, GRA, CUMA. Il s'efforce de montrer, particulièrement à ceux qui se trouvent juridiquement en société de fait, les inconvénients de leur situation par rapport aux formes associatives agricoles : dans un GAEC par exemple, l'exploitant associé ne perd pas les avantages du statut d'exploitant individuel. Le conseiller aide les personnes désirant s'associer à constituer leur dossier administratif et à entreprendre les démarches nécessaires. C'est lui également qui interviendra en cas de conflit ou de dissolution.

L'aspect social et familial constitue par ailleurs un domaine d'intervention important du conseiller (ou plus précisément de la conseillère, dans la mesure où la profession tend plus ou moins à attribuer cette activité aux femmes de terrain). L'importance du conseil en la matière provient de la situation spécifique de la famille agricole au sein du système d'exploitation. Le domaine d'intervention va concerner d'abord les problèmes professionnels en liaison avec la famille : conditions de travail (fatigue, pénibilité, répartition du travail dans le temps et dans l'espace) particulièrement en productions maraîchères ou arboricoles ; organisation du travail (répartition des tâches, définition des bâtiments et des installations) dans l'optique d'économiser des fatigues inutiles ; activités de gestion (comptabilité englobant les problèmes de TVA ou de fiscalité, enregistrement des temps de travaux...).

Le conseil concerne en outre des problèmes plus spécifiquement familiaux, centrés en particulier sur l'habitat et son environnement. Sont à mentionner : les problèmes ménagers (cuisine, hygiène alimentaire, conservation des aliments en congélateur notamment, couture...) ; les problèmes de santé (secourisme et soins d'urgence, relation travail-santé) ; les problèmes d'éducation des enfants (scolarité, orientation, psychologie, drogue...) ou de contraception ; le problème de la place de l'exploitante (dans la famille, dans l'exploitation, dans les organisations professionnelles, dans la société)...

## CONCLUSION

Le découpage des activités de conseil n'est pas nécessairement significatif en termes d'emplois. Les modes spécifiques d'organisation du travail peuvent créer des spécialisations nettement plus étroites (spécialistes porc, lait, légumes sous serres, irrigation...). La réalité des emplois brise également à l'inverse les frontières entre types de conseils. Elle ne confirme pas toujours les clivages ou les oppositions entre production et moyens de production, entre approche technique et approche socio-économique, qui fondent le découpage proposé.

Par ailleurs, le cadre trop étroit du conseil individuel devra éclater. Il ne représente, en effet, qu'une fraction plus ou moins importante — inférieure à la moitié dans bien des cas — du temps de travail. Le recours aux actions collectives (réunions, sessions de formation, voyages d'études...) pour les conseillers agricoles, la réalisation des prestations techniques (contrôle laitier, contrôle de croissance, identification...) pour les agents techniques, constituent des dimensions essentielles de l'activité des agents de développement : elles seront traitées dans le prochain chapitre.

## LES EMPLOIS PARA-AGRICOLES

Les conseillers agricoles assument à titre principal cette fonction de conseil individuel dont les différentes formes viennent d'être présentées dans le chapitre précédent.

On a déjà fait remarquer cependant que l'activité du conseiller ne se confondait pas exactement avec celle de conseil. En effet, des actions collectives (animation, formation) complètent toujours les actions individuelles. En outre, les conseillers n'interviennent pas dans tous les domaines mentionnés, ils tendent plus ou moins à se spécialiser ou à se classer selon certaines dominantes.

L'unicité fonctionnelle (assistance-conseil) recouvre en réalité une gamme de situations d'emplois relativement hétérogènes. La diversité des situations rencontrées justifie-t-elle un éclatement en autant d'emplois différents ?

Cette interrogation transparaîtra à travers les développements de ce chapitre qui aborde successivement :

- l'itinéraire professionnel du conseiller ;
- sa situation fonctionnelle ;
- le contenu de son activité.

Une autre catégorie d'emplois, celle des agents techniques, mérite par ailleurs d'être traitée ici, dans la mesure où elle participe au développement. Certes, les actions de conseil individuel ne constituent pas la dominante de leur activité ; certes, leur niveau d'intervention est sans commune mesure avec celui des conseillers, mais leur présence sur le terrain et leur communication avec l'agriculteur à travers la prestation qu'ils accomplissent, ne conduisent-elles pas à les intégrer également au dispositif des appuis techniques à l'agriculture ? C'est l'une de nos hypothèses de travail.

## I. L'ITINÉRAIRE PROFESSIONNEL DU CONSEILLER AGRICOLE

### 1. Les conditions d'accès à l'emploi

#### a) *La formation*

Pour être candidat à un poste de conseiller, il faut en principe être titulaire d'un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) ou d'un diplôme au moins équivalent.

Dans les conditions actuelles, les postulants sont en majorité ingénieurs. La situation du marché du travail n'est certainement pas étrangère à ce phénomène mais il semblerait, en outre, que l'emploi soit recherché pour ses qualités formatrices : l'expérience de terrain doit permettre, en effet, de compléter une formation théorique de haut niveau par une connaissance concrète des problèmes agronomiques et zootechniques.

Il s'ensuit que les postes d'ingénieurs sont caractérisés par un turn-over relativement important, d'autres emplois devenant rapidement accessibles à leurs titulaires. Cela, ajouté au décalage entre formation initiale et exigences du terrain, explique la réaction de certains employeurs qui préfèrent recruter des techniciens supérieurs, particulièrement ceux issus de la promotion sociale.

Quels que soient leur passé professionnel et leur formation initiale, les candidats retenus passent par un centre de préparation au métier, où ils subissent les épreuves d'un examen de sélection et d'orientation, puis reçoivent une formation de six mois minimum (dont huit semaines en sessions au centre, et le reste sous forme de stages) avant d'être inscrits sur la liste d'aptitude au métier de conseiller-agricole.

#### b) *L'expérience du milieu agricole*

Les conseillers en exercice ne forment pas une population très homogène. Plusieurs éléments concourent à cette situation : la diversité des formations permettant d'accéder à la profession (ingénieurs, BTSA scolaires, BTSA de promotion sociale) ; la diversité des organismes professionnels participant au développement (Chambres d'agriculture, Coopératives, Fédérations syndicales...) ; la diversité des besoins à satisfaire (conseil technique, socio-économique, polyvalent, spécialisé, de synthèse...) ; la diversité des modes d'organisation du développement selon les régions ; la superposition des générations d'hommes associées aux phases successives du mouvement...

Si bien que l'observation ne permet pas de repérer un profil dominant, stable à la fois dans l'espace et dans le temps. A l'heure actuelle, seuls quelques grands traits se dessinent. On sait, notamment, que les accès directs à l'emploi (sans passer par l'expérience d'un autre emploi) ne sont pas exclus, surtout parmi les ingénieurs, et que nombreux sont les candidats qui sortent juste (ou depuis peu) de l'appareil de formation. Mais si l'accès direct est bien possible, il est généralement demandé, en plus des diplômes requis, une connaissance du milieu agricole.

De fait, les conseillers agricoles sont le plus souvent issus du milieu agricole (1) comme il est aisé de le vérifier en se référant à leur origine sociale — parents exploitants agricoles, eux-mêmes ayant éventuellement travaillé comme aide familial pendant quelques années — ou, pour les candidats expérimentés, en se référant à leur passé professionnel — enseignement agricole, recherche agromomique, direction de maison familiale, encadrement de la production (chef de culture...), animation syndicale (JAC, CDJA, FDSEA), coopératives... —.

### c) Les qualités

Les formations d'ingénieur sont requises non pas seulement en raison des caractéristiques du marché — qui permettent une sélection plus sévère des candidats — mais également pour répondre à l'évolution d'une demande elle-même de plus en plus exigeante dans certains domaines : haute technicité de certaines interventions spécifiques (conseiller spécialisé notamment), maîtrise de l'ensemble du système d'exploitation intégré dans son environnement technico-économique (conseiller de synthèse), responsabilités d'encadrement, d'animation, de coordination d'équipes (conseiller de région)...

Cependant, une telle analyse en termes d'accroissement du niveau d'intervention et de diversification des fonctions, ne rend que partiellement compte de l'hétérogénéité des profils : la relation entre profil individuel et spécificité de l'emploi se vérifie mal dans la pratique. Le contraste des générations successives de conseillers — ceux d'avant et d'après 1959, ceux de la vulgarisation et ceux du développement — semble plus explicatif.

Il convient à ce titre de rappeler la relative unité des responsables : ils sont issus d'un même cheminement social et professionnel (passage à la JAC, expérience des CETA), ils se réfèrent à un patrimoine idéologique commun (modèle de l'exploitant familial libre et responsable au sein d'une forte solidarité locale), ils ont intégré les contraintes de productivité, de gestion et de marché au modèle de croissance économique qu'ils proposent.

De leur côté, les conseillers de terrain récemment recrutés ont en commun — quelles que soient leurs fonctions, leur formation initiale, leur expérience professionnelle — une méthode d'investigation et une mission fondamentale. Une méthode : intégrer les données disponibles dans leur environnement social, économique et familial et replacer le système d'exploitation global dans son processus évolutif. Une mission : permettre à l'agriculteur d'acquérir les connaissances techniques et les capacités d'analyse nécessaires à son action et à ses décisions d'orientation.

N'est-ce pas cette communauté d'impulsion, d'objectif et de moyens qui assure l'unité des conseillers et la cohérence des actions de développement, à travers la diversité des situations et des compétences techniques mises en œuvre ? Et, par voie de conséquence, ne définit-elle pas un tronc commun de qualités requises par l'exercice de la profession ? Citons notamment, à titre d'illustration : capacité d'analyse, de raisonnement et de synthèse ; goût et faculté des relations humaines ; sens d'une pédagogie semi-directive (ne pas se substituer à l'agriculteur, mais lui fournir les éléments utiles à sa décision)...

---

(1) Un tel résultat doit, semble-t-il, être nuancé. N'observe-t-on pas, en effet, une certaine tendance à l'urbanisation du recrutement ? Cela est à rapprocher du poids relatif des ingénieurs dont on sait par ailleurs qu'ils sont plus souvent d'origine citadine que les BTSA.

## 2. Les conditions d'évolution

### a) Le perfectionnement

Pour exercer ses fonctions, le conseiller est obligé d'actualiser régulièrement ses connaissances techniques et de recueillir les références nécessaires à son intervention. Les dispositions réglementaires ont prévu à ce titre un minimum annuel de dix journées de perfectionnement. Ces journées sont organisées par des organismes agréés (Centres de formation, Instituts techniques, Centres régionaux, Fédérations de groupements...) sous des formes diverses (cours, stages, séminaires, sessions de courte durée...).

Outre la formation continue instituée, une série d'actions complémentaires (documentation, relations professionnelles, observations techniques...) permettent également l'entretien, la mise à jour et le développement des compétences. Parmi ces actions, qui représentent une fraction importante de l'activité du conseiller, nous citerons :

- la lecture d'ouvrages techniques, de revues spécialisées, de brochures de vulgarisation, le suivi de la presse professionnelle, l'exploitation des notes d'information, des résumés d'articles, des brochures, des prospectus... ;
- la consultation des rapports et comptes rendus d'expérimentations, d'études et de recherches (INRA, Centres techniques professionnels...), la référence dans certains cas aux dispositions générales et aux directives d'application (codes, journal officiel, réglementation, textes de lois...) ;
- les nombreuses réunions de travail, de coordination, d'information avec des conseillers de même spécialité ou de spécialités différentes, intervenant sur la même zone géographique ou sur d'autres secteurs, avec, éventuellement, la participation de spécialités ou d'experts ;
- les relations et les contacts extrêmement fréquents avec les autres conseillers, les groupements de producteurs, les organismes techniques ou syndicaux, avec les professionnels, les entreprises d'amont et d'aval fabriquant des produits, des matériels, des équipements, avec les milieux de l'enseignement et de la recherche... ;
- la participation à des journées d'études spécifiques, à des visites de foires, d'exposition, d'entreprises, d'ateliers d'exploitations, de terrains d'expérimentation..., à des voyages d'études dans d'autres départements, d'autres régions, à l'étranger éventuellement ;
- la contribution relativement fréquente à des opérations de recherche appliquée, à des programmes d'expérimentation et d'études, à la définition des références techniques et économiques nécessaires à l'action de terrain, à des essais, contrôles, vérifications...

Si ces diverses activités n'entrent pas directement dans le cadre du conseil individuel à l'agriculteur, ce sont elles qui permettent au conseiller de satisfaire à sa mission. En y ajoutant toutes les tâches administratives et de coordination, ces « *temps indirects* » sont trop importants pour que l'on songe à les négliger dans une description d'activité. Ils constituent même un facteur de cohésion de l'emploi (aussi bien qu'un élément de différenciation par rapport à des situations telles que celle d'agent technique).

## b) L'adaptation à l'emploi

Si le conseiller veut être en mesure de traiter tous les problèmes concernant les agriculteurs et les exploitations de son secteur d'action, s'il veut faire face à l'évolution relativement rapide des techniques et des connaissances mises en œuvre, on comprend alors la nécessité et l'importance du perfectionnement. En pratique, l'adaptation aux exigences du métier suscite deux types de réactions qui constituent autant de modalités d'évolution à l'intérieur d'une même catégorie d'emplois.

La première réaction se manifeste sous la forme d'une tendance à la spécialisation. À côté des conseillers polyvalents, on trouve des conseillers spécialisés : par production (conseillers : porc, bovin, lait..., conseillers : horticole, maraîchage sous serre...); par moyen de production (conseillers : bâtiment, machinisme...); par discipline d'action (conseillers de gestion) ou par procédures réglementaires (conseillers : fiscal, foncier, GAEC, CUMA...); etc. (les formes de spécialisation étant extrêmement nombreuses et variables d'un département à l'autre, voire d'une petite région à l'autre). En règle générale, les conseillers polyvalents interviennent sur une zone géographique relativement limitée (trois cantons par exemple), alors que les spécialisés appliquent leur compétence à une zone plus étendue (petite région, département) mais ne répondent qu'aux préoccupations concernant leur spécialité. Le phénomène touche aussi, à un moindre degré bien entendu, les conseillers considérés comme polyvalents qui tendent plus ou moins à se spécialiser, ne serait-ce que sur l'activité dominante de leur secteur (2). L'organisation du travail en équipe ne favorise-t-elle pas, en effet, le développement de telles spécialisations de fait ?

Le passage de la polyvalence à la spécialisation permet bien un accroissement des compétences techniques, mais il réduit le domaine d'intervention. Il n'en est pas de même dans le deuxième type de réaction : le changement concerne alors essentiellement le sens et la portée de l'intervention qui se veut plus globale, au niveau de l'exploitation (conseiller de synthèse) comme au niveau de la petite région (conseiller de petite région). Le souci du conseiller de synthèse est de ne pas laisser échapper les répercussions de la décision sur l'ensemble du système d'exploitation (elle-même étant insérée dans son environnement économique, social et humain). Un tel glissement de la polyvalence vers la synthèse a toutefois de quoi surprendre. L'approche en termes de système ne caractérise-t-elle pas justement le modèle d'action de tous les conseillers ? D'une façon générale, le conseil d'exploitation ne devient-il pas à plus ou moins brève échéance un conseil de synthèse ? La reconnaissance de ce passage ne vise-t-elle pas, dans une certaine mesure, à consacrer la reconnaissance d'une compétence ? (3). En d'autres termes, a-t-elle une portée réelle — au sens du contenu d'activité — sachant que par ailleurs, la personnalité du conseiller, sa formation générale, sa formation technique, son expérience professionnelle contribuent à modifier de façon notable le contenu de l'emploi ? L'analyse pourrait

---

(2) Le conseiller reste bien polyvalent à l'intérieur de sa propre zone, où il traite principalement des problèmes techniques correspondant à l'activité dominante du secteur (bovin-lait, par exemple). Il peut, éventuellement, intervenir dans sa « spécialité » en dehors de sa zone s'il est consulté par d'autres conseillers. Il pourra également faire appel à eux pour un problème technique relevant davantage de leur compétence.

(3) Ceci en réponse aux attaques qui ont tendu à dévaloriser le qualificatif de « polyvalent » : son opposition à celui de « spécialiste » recouvrirait pour certains un décalage sensible de compétences et de qualification (le polyvalent pouvant apparaître, à l'extrême limite, comme « la bonne à tout faire »...).

déceler divers mouvements d'évolution tout aussi significatifs. L'un de ces mouvements conduit notamment à la conception, l'animation et la coordination des actions de développement dans une région agricole, le conseiller (dit de région ou de petite région) ayant alors la responsabilité fonctionnelle (sinon hiérarchique) de l'équipe de conseillers intervenant dans la zone géographique concernée.

## II. SITUATION FONCTIONNELLE DU CONSEILLER AGRICOLE

On ne redécrira pas ici les divers organismes et institutions qui répartissent successivement les employeurs des conseillers (Chambres d'agriculture, Coopératives, Fédérations syndicales...), leurs services d'appartenance (SUAD, EDE et autres services techniques) et leurs utilisateurs sur le terrain (groupements, associations...). En revanche, une question mérite, semble-t-il, d'être posée à ce sujet : l'activité du conseiller varie-t-elle fondamentalement selon la position qu'il occupe dans cette organisation ?

Cela ne concerne pas bien sûr le cas où les différences institutionnelles recoupent des différences de spécialisation : dans un Centre de gestion et dans un Etablissement départemental de l'élevage, les situations respectives de conseiller de gestion et de conseiller d'élevage ne sont bien évidemment pas identiques. Cela ne concerne pas non plus le cas où les différences tiennent à des responsabilités fonctionnelles (sinon hiérarchiques) différentes : à ce titre, le conseiller de petite région ou l'animateur de secteur se distinguent des conseillers qu'ils encadrent et dont ils coordonnent le travail.

Mais, s'il s'agit de comparer les mêmes postes dans des organismes différents — conseiller d'exploitation dans un SUAD et dans une coopérative, conseillère agricole à la Chambre d'agriculture ou à la Mutualité sociale agricole, etc. — la question devient plus pertinente. Or, en termes de contenus d'activités, la réponse est claire : pour une situation d'emploi donnée, les différences qui apparaissent entre deux ou plusieurs types d'organismes ne sont pas plus importantes que celles qui existent au sein d'un même type.

Pour reprendre l'exemple de la conseillère agricole, on sait qu'elle exerce une activité polyvalente orientée vers les problèmes spécifiques de la femme d'agriculteur (ou de l'agricultrice) : sa situation, intermédiaire entre le conseiller technique et la conseillère en économie sociale et familiale, est susceptible de varier entre ces deux pôles, et ce (au moins dans les conditions actuelles) indépendamment du clivage SUAD-MSA.

Les coopératives, par ailleurs, s'opposent aux autres organismes par leur finalité commerciale et leur nécessaire insertion dans l'économie de marché. Est-ce à dire qu'elles envoient systématiquement sur le terrain des (vrais) technico-commerciaux déguisés en (faux) conseillers agricoles ? Certes, l'existence d'une contrepartie commerciale est, en effet, susceptible de modifier le sens de la relation avec l'agriculteur. Mais les observations que nous avons pu réaliser sur le terrain (4) n'ont pas permis de déceler, selon le rattachement ou non à une

---

(4) Notamment dans les Pays de la Loire et en Bretagne.

coopérative, une différenciation réelle des contenus d'activité, c'est-à-dire transparaissant à travers le discours ou s'appuyant sur des éléments objectifs (carnets de commande, nomenclatures, barèmes de prix...).

Il est seulement certain que la coopérative dépend étroitement de sa fonction commerciale et qu'elle doit par conséquent répercuter sur ses adhérents les exigences du marché. Mais l'adaptation des exploitations aux impératifs commerciaux exige principalement une assistance technique efficace, destinée à améliorer les conditions économiques de la production ; et ce sont les conseillers de la coopérative qui — s'adressant pratiquement à la même catégorie d'exploitants que les conseillers de la chambre — assurent cet encadrement directement technique et indirectement commercial.

Un tel résultat appelle peut-être quelques nuances. Les situations observées, même si leur représentativité est jugée satisfaisante, ne peuvent jamais refléter le réel dans toute sa diversité. Le conseiller de coopérative jouant un rôle plus commercial que technique, peut exister — et existe dans les faits —. Mais il n'appartient plus dans ces conditions à la catégorie des emplois para-agricoles puisqu'il entre alors dans celle des emplois commerciaux. Notre raisonnement conduit donc à la conclusion — modeste mais difficilement réfutable — suivante : il y a, dans les coopératives, des emplois de conseil agricole comparables à ceux que l'on connaît notamment dans les Chambres d'agriculture. Et par suite, il convient de ne pas les exclure de la catégorie des conseillers agricoles.

### **III. L'ACTIVITÉ DU CONSEILLER AGRICOLE**

#### **1. Les actions individuelles**

Puisque ce sont les activités de conseil — décrites dans le chapitre précédent — qui définissent le contenu des actions individuelles du conseiller, il semble possible de passer directement à la présentation des actions collectives (information de masse, formation). Toutefois, au préalable, deux remarques doivent être formulées.

La première concerne le problème de la spécialisation. La spécialisation est bien entendu évidente pour le conseiller spécialisé et on l'accepte sans difficulté pour le conseiller de gestion ou le conseiller socio-juridique. Elle n'en existe pas moins dans les faits, comme cela a déjà été précisé, pour les conseillers dits polyvalents ou de synthèse. On rappelle à ce titre que les profils individuels développent des domaines de compétence privilégiés, que l'étendue et la complexité des diverses dimensions du conseil limitent nécessairement le champ des connaissances maîtrisées et que, enfin, les secteurs géographiques d'intervention se caractérisent souvent par une activité productrice dominante. Si bien que, au découpage des activités de conseil, semblerait pouvoir correspondre un découpage significatif des emplois de conseiller. Par référence à la spécialité (ou à la dominante), on obtient ainsi des conseillers dont l'action concerne principalement :

- les moyens de production : conseillers en bâtiment, conseillers en machinisme, conseillers en irrigation-drainage ;
- les productions : conseillers spécialisés par type de produits (bovins-lait, bovins-viande, porcs, ovins, ... pour les productions animales ; légumes, maraîchage, horticulture, viticulture, ... pour les productions végétales) ;
- l'économie de l'exploitation : conseillers de gestion ;
- le domaine socio-juridique : conseillères agricoles et conseillers spécifiés selon le domaine d'action (conseillers GAEC, GFA, CUMA ; conseillers juridique, fiscal, foncier...).

La deuxième remarque va à l'encontre de la première : la délimitation de la situation d'emploi n'est jamais stricte et, autour de l'activité principale qui tend à la définir, gravitent d'autres activités complémentaires. Dans le conseil à l'agriculteur, il n'est pas envisageable de négliger, au profit d'une seule, l'ensemble des composantes du système d'exploitation. D'autant plus que certaines complémentarités sont si évidentes que les découpages peuvent paraître absurdes. C'est bien sûr le cas des productions animales qui ne peuvent être dissociées des bâtiments d'élevage et des productions fourragères asservies. Mais cela concerne également les autres productions : le conseil technique peut-il aller sans le conseil économique et, inversement, le conseil économique peut-il ignorer le conseil technique ?

De nombreuses illustrations différentes pourraient être développées — machinisme et CUMA, GAEC et gestion, etc. — qui amènent à penser que les clivages sont flous, même s'il existe des domaines d'action dominants. On admettra en définitive que l'emploi de conseiller agricole recouvre des situations relativement hétérogènes, dont l'unité réside justement dans cette fameuse activité, exercée à titre principal, de conseil individuel aux agriculteurs.

## 2. Les actions collectives

### a) *L'animation*

Le conseil individuel constitue la forme d'action privilégiée auprès des agriculteurs. Mais il ne faut pas oublier le rôle et l'impact des actions collectives qui constituent un puissant moyen de sensibilisation au développement.

Généralement, pendant les mois d'hiver, le conseiller organise et anime des réunions d'information et de travail. Pour cela, s'il ne fait pas toujours appel à un expert ou à un spécialiste, il travaille le plus souvent en collaboration avec d'autres conseillers, services ou organismes para-agricoles intervenant sur le secteur. Les thèmes traités répondent en principe à une demande plus ou moins affirmée des agriculteurs. L'objectif est de transmettre une information (générale ou spécifique), de diffuser une technique récente ou simplement d'assurer l'entretien et le perfectionnement des connaissances acquises.

A titre d'illustration, transmettre une information, cela peut être, par exemple, discuter du problème de la sécheresse, présenter les résultats d'un essai, d'une expérience, d'une mutation d'exploitation, communiquer des références, comparer les productions locales aux normes régionales ou nationales, etc. Diffuser une technique, c'est, par exemple, expliquer les nouvelles méthodes de

programmation, de planification, de synchronisation des élevages, présenter de nouvelles variétés de semences, etc. Enfin, dans l'entretien et le perfectionnement des connaissances, entrent les problèmes d'engrais, de fertilisation, d'alimentation des vaches laitières et autres aspects technico-économiques de la production.

Dans ces divers domaines, une place particulière doit être attribuée aux interventions auprès des groupements d'agriculteurs. Ceux-ci constituent, pour les actions de développement, un cadre structurel privilégié. Au-delà de la simple transmission d'un savoir scientifique et technique, le conseiller tend à développer, au sein du groupe, une méthode de travail en commun. L'analyse des besoins et des difficultés, la réflexion et la recherche collectives, l'élaboration d'objectifs d'actions et l'organisation de programmes conduisent l'agriculteur (avec l'assistance du conseiller) à se situer par rapport aux autres, par rapport à son environnement (5).

Les réunions et le travail en groupe sont complétés par des journées d'études ou d'information s'adressant aussi bien aux agriculteurs qu'aux techniciens de terrain — conseillers de Chambre, de coopératives — qui en assureront la diffusion et la vulgarisation. Le conseiller participe en outre à toutes les manifestations agricoles de son secteur : foires, concours, démonstrations de matériel, produits, variétés, méthodes culturales, journées « porte-ouverte »... Dans certains cas, c'est même lui qui les organise et qui les anime.

Souvent, il met au point des voyages d'études (avec l'assistance éventuelle d'agences spécialisées dans les voyages agricoles). Il se réfère aux préoccupations des agriculteurs intéressés pour définir le type de visite (exploitations, entreprises agro-alimentaires, installations...) et pour choisir leur lieu (département, autre région agricole, voire quelquefois pays étranger). Il convient, notamment, d'analyser les possibilités d'adaptation des systèmes et des matériels observés en tenant compte des caractéristiques de la production locale et des habitudes de travail.

Autre mode d'action important qui, lui, est susceptible de toucher une clientèle plus large : l'utilisation fréquente de la presse syndicale et professionnelle. La plupart des conseillers sont, en effet, appelés à rédiger assez régulièrement des articles de vulgarisation et de conseil, des notes techniques, des bulletins d'information, des comptes rendus (de réunions, d'expériences, de manifestations agricoles), etc., que la presse diffuse auprès des producteurs. Il est vrai que, parmi les modes de communication possibles, le recours au texte écrit sous ses formes les plus diverses (notamment : catalogues, guides de procédures, résumés ou simples notes...) constitue un des éléments caractéristiques de la relation conseiller-agriculteur.

#### *b) Les actions de formation*

Les moyens mis en œuvre dans le cadre du développement ne visent-ils pas à assurer une meilleure maîtrise technique, économique et sociale du système d'exploitation et de son environnement ? Or les actions de formation profession-

---

(5) Le travail en groupe constitue non seulement un moyen de formation indirecte des agriculteurs et d'accroissement de leurs capacités professionnelles, mais encore il les prépare, en les faisant participer à une action collective, à l'exercice de responsabilités professionnelles, syndicales ou politiques.

nelle des adultes répondent, elles aussi, à cet objectif : rien d'étonnant dans ces conditions de constater que les animateurs de sessions de formation sont généralement des conseillers agricoles.

Il entre, en effet, dans les fonctions du conseiller d'orienter les agriculteurs vers la formation, de participer éventuellement à l'animation des stages et d'assurer par la suite un suivi technique de ceux qui en ont bénéficié. Et cela est vrai aussi bien pour les formations longues (200 heures, 240 heures) que pour les sessions de courte durée (de l'ordre de trois ou quatre jours le plus souvent), qu'elles soient financées par les pouvoirs publics ou par la profession agricole (FAFEA), qu'il s'agisse d'acquérir une formation professionnelle de base ou simplement d'entretenir et de perfectionner ses connaissances.

Rien d'étonnant non plus à ce que les thèmes de formation soient en majeure partie ceux que l'on retrouve à travers les actions de développement : aspects techniques de la production animale (lait, viande bovine, porcs, ovins...) et végétale (travail du sol, fertilisation, fourrages...); aspects socio-économiques du système d'exploitation (comptabilité, gestion, problèmes juridiques...); et maintenance des moyens de production (entretien, réparation des matériels, des bâtiments, aménagement des sols, irrigation, drainage...).

Globalement, ces actions de formation peuvent représenter, en temps, une part relativement importante de l'activité de certains conseillers, particulièrement ceux de haut niveau technique et ayant acquis une solide expérience professionnelle : elles concernent moins à ce titre les conseillers polyvalents que les conseillers de synthèse ou de région, les conseillers de gestion ou les conseillers en moyens de production (machinisme notamment).

### **3. L'emploi de conseiller**

Une analyse menée exclusivement en termes de contenu des actions individuelles tendrait, certes, vers une classification en grandes spécialités, ou, à défaut de spécialisation, en domaines d'intervention dominants. On aurait un clivage du type suivant : production animale (y compris problèmes des bâtiments d'élevage), production végétale (y compris problèmes des équipements et des matériels agricoles), gestion ou économie de l'exploitation (y compris problèmes d'agriculture de groupe), aspects socio-juridiques (y compris problèmes fiscaux et fonciers).

Mais il nous a semblé, en procédant à une analyse comparative globale, que, derrière ces divergences, transparaisait le même type de rapport à l'agriculteur et à l'agriculture. Le conseiller assiste l'agriculteur dans sa prise de décision et la conduite de son exploitation, il transmet un savoir scientifique et technique et il tend à rationaliser la production et à l'adapter aux contraintes économiques.

En outre, la logique du système — qui diffuse, auprès des agriculteurs spécialisés ou en cours de spécialisation, le modèle économique imposé par la société dominante — aussi bien que la structuration formelle des activités du conseiller — répartition des temps directs/temps indirects, des actions individuelles/actions collectives, du conseil/animation... — conduisent, malgré leur hétérogénéité, à assimiler les diverses situations observées et à proposer, dans

l'optique d'une classification, non pas plusieurs, mais un seul emploi de conseiller agricole, qu'il soit spécialisé ou polyvalent, qu'il soit technique ou socio-économique...

Cela revient à admettre que l'analyse fine amplifie les différences et tend à effacer les grands traits caractéristiques autour desquels la notion d'emploi se bâtit. Un emploi recouvre en règle générale (sinon dans tous les cas) des situations hétérogènes, évolutives, non figées. Elles sont reliées entre elles pour deux raisons principales : la première est qu'elles présentent des liens de parenté essentiels, la deuxième est que ces liens les opposent à l'ensemble des autres emplois. Ceci étant bien précisé, la spécificité de l'emploi de conseiller — par rapport à l'ensemble des autres emplois — ne s'impose-t-elle pas avec force ? Il convient de ne pas l'oublier lorsque l'on apprécie les différences existant au sein même de l'emploi.

#### **IV. LES AGENTS TECHNIQUES**

Les agents techniques — parmi lesquels on situe les identificateurs, les contrôleurs laitiers, les contrôleurs de croissance et les inséminateurs artificiels — peuvent participer, à côté de la prestation spécifique qui définit leur situation, à des actions de conseil et d'appuis techniques auprès des agriculteurs.

C'est à ce titre qu'ils entrent parmi les agents de développement et qu'ils sont traités ici. On remarquera toutefois que cette participation au développement représente généralement une fraction assez réduite de leur temps de travail. Constitue-t-elle dès lors un facteur de rapprochement suffisant entre les diverses situations d'emplois rencontrées pour proposer leur assimilation au sein d'une catégorie unique ?

##### **1. Les prestations techniques**

Contrairement à ce qui a été fait pour les conseillers agricoles, les agents techniques ne seront pas traités de façon détaillée. En effet, le descriptif fin de leur activité nous écarterait du sujet, centré sur l'assistance au développement. On rappellera seulement que leur participation aux actions de conseil se situe dans un cadre de prestations techniques particulières : ces prestations concernent principalement l'identification des animaux, le contrôle laitier, le contrôle de croissance et l'insémination artificielle.

###### *a) L'identification*

Le travail d'identification intéresse les bovins et d'autres espèces animales (ovins, caprins, porcins). Il n'est pas encore en place dans tous les départements. Là où il existe, c'est en principe l'Etablissement départemental de l'élevage (EDE) qui est maître d'œuvre. Sur le terrain, cependant, les opérations sont généralement réalisées par d'autres organismes (Syndicat du contrôle laitier, Syndicat du contrôle de croissance, Groupement de défense sanitaire...).

Les agents de ces organismes, à l'occasion des passages qu'ils effectuent dans les élevages, font l'inventaire du cheptel (ou notent les changements intervenus depuis leur dernier passage), enregistrent les déclarations de naissance (remplissage d'une sorte de fiche d'état civil) et marquent les animaux (boucle de repérage ou tatouage dans l'oreille). Les données recueillies permettent la constitution d'un fichier central et la tenue du Livre zootechnique.

#### *b) Le contrôle laitier*

Le contrôle laitier est un contrôle du résultat des lactations dans un but d'amélioration des performances. Il s'effectue une fois par mois environ chez les éleveurs qui ont adhéré au Syndicat du contrôle laitier.

Le contrôleur assiste alors aux deux traites, celle du soir et celle du matin. Il accomplit des opérations matérielles : pesée du lait produit par chaque animal et prélèvement d'un échantillon individuel (qui sera adressé au laboratoire laitier pour analyse et détermination des taux protéiques et de matières grasses). Il enregistre en outre un ensemble de données — concernant notamment le volume, la vitesse, le système de traite, la quantité de concentrés fournis à chaque animal... — qu'il communique au service de traitement pour élaboration et mise à jour de fiches individuelles et d'états plus synthétiques.

Le contrôle laitier a pour objectif de faciliter la gestion technique du troupeau en permettant l'analyse comparative de la situation actuelle et l'élaboration d'outils de décision (calcul de rations alimentaires, établissement du plan fourrager, sélection du troupeau par accroissement du potentiel génétique...).

#### *c) Le contrôle de croissance*

Le contrôle laitier, centré sur la production lait, a pour équivalent, dans le domaine de la production viande, le contrôle de croissance des animaux de boucherie. Le problème de fond est le même : il s'agit d'améliorer le troupeau et d'ajuster les rations alimentaires aux objectifs technico-économiques des éleveurs.

Sur le plan technique, le rôle du contrôleur consiste essentiellement à peser, plusieurs fois par an, les animaux des producteurs adhérant au Syndicat du contrôle de croissance. Les informations recueillies à cette occasion — caractéristiques de croissance (poids à la pesée, gain moyen journalier...) et caractéristiques d'identification (nom de l'animal, origine, date de naissance...) — servent à remplir ou à compléter divers états ou fiches (dossier d'étable, fiche d'élevage, fiche individuelle...).

Le syndicat se charge, par traitement informatique de ces données, d'élaborer des résultats plus synthétiques (fiche corrigée par animal, bilan de reproduction...) destinés à faciliter la conduite du troupeau et la sélection des reproducteurs.

#### *d) L'insémination artificielle*

La pratique de l'insémination artificielle s'inscrit dans une perspective directe d'amélioration génétique du cheptel. Les reproducteurs utilisés par le centre d'insémination sont sélectionnés, la qualité des semences est testée avant

diffusion large, les performances de la descendance sont mesurées, seuls les reproducteurs les plus performants étant conservés : cette opération s'effectue en étroite liaison avec, d'une part, les organismes responsables du contrôle de performance et, d'autre part, avec les instituts techniques et de recherches.

L'inséminateur, comme les autres agents techniques, se rend chez l'éleveur pour accomplir sa prestation. Il repère l'identité de l'animal, consulte la fiche individuelle le concernant et propose en conséquence un choix de semences différentes, classées en fonction de leurs qualités. L'acte d'insémination — mise en place de la semence — sera suivi, ici également, d'un enregistrement de données : l'agent remplit une fiche d'intervention (identification de l'éleveur et de l'animal inséminé, date d'insémination, caractéristiques et origine de la semence...) destinée à permettre un suivi et un contrôle du résultat de l'opération.

En définitive, comme pour les autres agents, la prestation technique de l'inséminateur ne semble pas extrêmement complexe : l'intérêt de leur activité se situe davantage au niveau de l'échange d'informations et du conseil.

## **2. La participation au développement**

### *a) L'activité des agents techniques*

Si les opérations d'identification, de contrôle de performance (contrôle laitier et de croissance) et d'insémination artificielle ne sont pas réalisées par les mêmes individus, il semblerait que les différentes situations d'emploi correspondantes présentent entre elles certaines similitudes.

Les identificateurs, contrôleurs, inséminateurs sont des agents de terrain qui se rendent chez l'agriculteur pour exercer leurs fonctions.

Leur activité principale correspond à une prestation technique (tatouage, mise en place de boucles d'identification, pesée du lait ou des animaux, insémination artificielle), payante pour l'agriculteur et destinée, dans le domaine de la production animale, à améliorer directement ou indirectement les performances du troupeau et à faciliter sa conduite par une gestion technico-économique instrumentée.

Dans cette perspective, ils assurent la transmission de certaines informations entre l'agriculteur et l'organisme dont ils dépendent. Ils recueillent notamment sur le terrain un ensemble de données brutes (caractéristiques d'identification et mesures de performances) qui seront centralisées et traitées informatiquement.

Dans le sens opposé, lorsque les données sont traitées, ils peuvent être chargés de transmettre les résultats à l'agriculteur, d'aider à leur analyse et à leur interprétation et donc d'apporter un conseil spécialisé et un appui technique. Ils participent dès lors, sous cette forme, à une action de développement, même si celle-ci ne constitue pas, comme chez le conseiller agricole, l'essentiel de leur activité.

### *b) L'agent de coopérative*

L'analyse précédente nous amène à considérer que, au-delà des différences entre situations de travail, les agents techniques constituent une même catégorie d'emploi. Les caractéristiques communes qui tendent à les rapprocher, amènent, en outre, à étendre la catégorie à d'autres agents, notamment à ceux des coopératives, souvent appelés ARC (agents de relation culture).

Ce sont, eux aussi, des techniciens de terrain qui accomplissent un certain type de travail technique (tâches de nature technico-commerciale) auprès des agriculteurs qui recueillent et transmettent des informations concernant la production et qui peuvent enfin assurer, à l'occasion de leur passage dans les exploitations, un appui technique sous la forme de conseil individuel.

L'assimilation pourra paraître abusive, dans la mesure où la finalité de l'opération est essentiellement commerciale. En pratique, les aspects économiques et techniques étant intimement liés, les informations et les conseils apportés à l'agriculteur sont de même nature. A titre d'exemple, lorsqu'il s'agit d'améliorer la qualité du lait, de favoriser l'installation d'un tank ou d'émettre un avis sur l'équilibre des rations alimentaires, l'action de l'ARC n'est-elle pas très voisine de celle du contrôleur laitier ou du contrôleur de croissance ?

### *c) Délimitation de l'activité*

Les agents techniques ainsi définis se rattachent aux actions de développement, non pas pour leur activité principale qui correspond à la réalisation d'une opération matérielle spécifique, mais en raison de l'appui technique qu'ils sont susceptibles d'apporter accessoirement à l'agriculteur à l'occasion de leur passage.

Bien entendu, dans les conditions actuelles, il ne s'agit pas de les assimiler aux conseillers agricoles. Leur action n'est pas systématique, nombreux sont encore les agents qui accomplissent strictement la prestation technique justifiant leur visite sur l'exploitation.

Pour ceux qui participent au développement dans le cadre de leur activité — la tendance semble aller de plus en plus dans cette direction — le type, le niveau et le champ de leurs interventions constituent autant d'éléments qui les différencient de la situation du conseiller. Leur participation est plus pointue, elle s'effectue à temps partiel, voire de façon marginale. Leur niveau d'intervention en ce domaine — et leur niveau de qualification — n'est pas comparable à celui des ingénieurs et techniciens supérieurs chargés, eux, des actions de conseil individuel à titre principal.

D'une façon générale, enfin, alors que le conseiller s'efforce d'adopter, à travers son action, une logique de système, l'agent technique n'est pas censé se référer au fonctionnement global de l'exploitation. Son champ d'intervention n'a pas à dépasser les limites du sous-système productif sur lequel il opère. Son rôle technique, qui s'inscrit dans le cadre d'un domaine de compétence très spécialisé, demande à être coordonné avec les autres actions de développement. Aussi n'est-il pas question, en termes d'emploi, de le confondre avec le conseiller, même si l'on est tenté de se référer, dans son cas également, à la description générale qui a été faite du conseil en production animale.

En outre, des différences notables — d'une région et d'un département à l'autre, voire d'un individu à l'autre — apparaissent au sein de la catégorie professionnelle des agents techniques para-agricoles, liées en partie à un système institutionnel non stabilisé où la répartition des rôles et des fonctions se transforme. La tendance (ou seulement une forme d'orientation souhaitable ?) serait de mieux utiliser cette potentialité d'action sur le terrain, la former, l'encadrer, définir ses méthodes d'intervention et les faire appliquer ; en un mot, de mieux coordonner l'ensemble des moyens disponibles pour le développement agricole.

Troisième partie

**LES AGRICULTEURS  
ET  
LE DÉVELOPPEMENT**

Cette troisième partie se propose, en guise de conclusion à ce dossier, d'aborder un aspect du développement qui n'a été jusqu'ici que très partiellement évoqué ; il s'agit de la façon dont les agriculteurs perçoivent l'action des agents de développement ainsi que de la manière dont ils interprètent et utilisent le message qui leur est délivré par ces derniers. Le seul énoncé de cet aspect du problème suffit à faire apparaître la multiplicité des questions qu'il recouvre : rapports des sociétés locales à la société englobante, médiations institutionnelles et symboliques reliant entre elles les diverses instances de l'activité agricole, relations entre les apprentissages sociaux et techniques initiaux et les différents apports que peut susciter l'expérience technique et économique du travail agricole, etc. On pourrait sans peine prolonger la liste des questions que soulève l'analyse de la perception, par les agriculteurs, de l'action des agents de développement.

Il n'est évidemment pas question au terme de ce dossier de prétendre les traiter toutes. Il importe cependant de remarquer que les activités et les emplois des agents de développement échapperaient encore en partie à la connaissance que nous cherchons à en avoir si nous ne nous préoccupions pas de les resituer dans le contexte particulier du milieu social dans lequel exercent leurs titulaires. L'agent de développement est en effet constamment confronté à ce qu'on peut appeler les habitudes mentales et pratiques d'un monde paysan qui ne vient jamais sans examen, réserve et réflexion aux nouveautés qu'on lui propose. Même s'il est vrai que son intervention ne concerne qu'une minorité d'agriculteurs qui possèdent une position relativement avancée du point de vue de la recherche de l'innovation (il s'agit de cet agriculteur que nous avons défini comme une sorte de mutant social quittant un type d'agriculture « traditionnelle » pour « moderniser » son exploitation), l'agent de développement doit tenir compte, pour l'exercice de son emploi, des particularités du milieu paysan. Issu lui-même dans la majorité des cas, de ce même milieu, l'agent de développement occupe néanmoins une position institutionnelle qui tend à l'éloigner des modes de raisonnement propres à la paysannerie. La proportion de plus en plus grande de conseillers d'origine citadine (1) ne fait qu'accroître l'écart mental séparant les agents de développement des agriculteurs.

Pour prendre la mesure de cet écart mental, il suffit d'assister à certaines consultations qui se déroulent dans les chambres d'agriculture : embarrassé comme il le paraît souvent dès qu'il s'éloigne de son territoire coutumier, l'agriculteur — portant en général sur son costume et sa façon de se tenir les signes distinctifs

---

(1) Voir tableau 3, page 64.

de sa profession — s'efforce d'exposer, avec une maladresse plus ou moins feinte, les termes du problème qui justifie sa visite, à un homme souvent plus jeune que lui qui l'écoute avec toute l'attention et l'autorité de celui qui, un peu comme le médecin, possède du savoir en plus. On retrouve d'ailleurs, mais sous une autre forme, ce type de relation un peu déséquilibrée lorsque, comme c'est le plus souvent le cas, l'agent de développement se rend personnellement chez l'exploitant ; celui-ci toutefois se montre alors plus à l'aise dans la mesure où la proximité des objets de travail qu'il connaît bien consolide sa position vis-à-vis du conseiller.

Quoi qu'il en soit, cette relation d'écoute d'un côté et de diagnostic de l'autre — qui souvent d'ailleurs ne va pas sans une certaine complicité mais qui comporte aussi quelquefois un certain dédain de la part du conseiller — manifeste la différence qui sépare les positions sociales des deux parties : d'un côté, un homme qui vient demander de l'information technique en vue de l'incorporer à la marche de l'exploitation dont il a la charge (et c'est précisément cette responsabilité qui est, pour lui, l'essentiel) ; de l'autre, un technicien qui dispose de cette information mais qui n'a jamais une connaissance complète de l'ensemble des paramètres familiaux et sociaux que l'exploitant doit considérer pour effectuer ses choix. Le conseil étant par définition une activité qui concerne deux partenaires — le « conseiller » et le « payeur » —, il ne paraît donc pas possible d'analyser l'activité du premier sans prendre la mesure des réactions du second. Nous le ferons en examinant successivement trois points :

- savoirs scientifiques et empiriques ;
- formation et développement ;
- économie familiale et économie de marché.

## **I. SAVOIRS SCIENTIFIQUES ET SAVOIRS EMPIRIQUES**

### **1. Les résistances au développement**

Les savoirs techniques mis en œuvre à l'intérieur d'une exploitation agricole possèdent des caractéristiques qui leur sont propres. Ils s'appliquent en effet à une matière (terre et organismes vivants) qui n'a jamais pu être étudiée de façon scientifique *sous la forme qu'elle prend* dans l'espace physique et social d'une exploitation. Si les caractéristiques de fécondation et de croissance de telle ou telle souche animale ou végétale peuvent être très bien connues des techniciens à partir d'expérimentations dont les variables ont été dûment contrôlées, il est rare que soient aussi bien connues les conditions concrètes de mise en pratique, dans une exploitation particulière, des technologies élaborées à partir des expériences de laboratoires ou de fermes-modèles.

Ces conditions concrètes sont en effet multiples ; elles concernent d'une part les caractéristiques d'environnement physique de l'exploitation agricole (nature de ses sols, découpage de ses parcelles, ombrages, microclimats, cheptel déjà existant, etc.), mais aussi les caractéristiques d'environnement social et économique de cette exploitation (façons de faire préexistantes, conceptions morales

relatives à la culture et à l'élevage, dispositions mentales et financières permettant de se lancer dans l'achat des équipements nécessaires, etc.). On ne peut mieux faire pour illustrer ce hiatus entre les technologies savantes et leur mise en application empirique que de rappeler l'étude désormais classique d'Henri Mendras à propos de l'introduction du maïs hybride dans l'agriculture béarnaise. L'auteur met notamment en évidence la profondeur des résistances morales relatives à l'introduction des technologies (ou des espèces) nouvelles et il met l'accent sur le caractère apparemment « irrationnel » de l'attitude qui préside à ces résistances (2).

Il ne faut pourtant pas se cacher que, dans la plupart des cas, ces résistances s'appuient aussi sur des lacunes très réelles des savoirs scientifiques véhiculés par les agents de développement ; on sait en effet (3) que l'expérimentation en laboratoire ou en ferme-modèle est rarement suffisante pour tester l'efficacité réelle de telle ou telle technologie. C'est pourquoi l'exploitation agricole constitue très souvent le meilleur des laboratoires pour l'expérimentation des techniques de pointe. Lorsqu'une technique a fait ses preuves dans différents contextes physiques, on peut en effet parvenir à une conclusion d'efficacité générale à l'intérieur d'une certaine marge de variabilité des facteurs. Il n'est d'ailleurs pas rare que le discours technique des agents de développement subisse en très peu de temps des transformations notables sous l'effet de cette expérimentation « *in vivo* ». Les agriculteurs ont donc de bonnes raisons de se montrer prudents vis-à-vis de nouveautés technologiques qui leur sont parfois présentées comme une panacée alors que l'expérience fait souvent apparaître les difficultés d'application de la nouveauté technologique dans tel ou tel contexte local et coutumier.

## 2. Contraintes d'exploitation et développement

Il faut aussi remarquer que la plupart des innovations techniques de l'agriculture possèdent des implications sur le plan économique : l'ensilage du maïs implique

---

(2) H. Mendras, **La fin des paysans**, A. Colin, 1970. L'auteur écrit notamment (pages 145 et 146) : « Certains ont voulu se convaincre que l'américain (il s'agit du maïs), quoi qu'on en dise, n'était ni « supérieur » ni « meilleur » que le basque. Et pour en avoir le cœur net, ils se sont livrés à des contre-expériences, à des essais à rebours. Ils ont cultivé le maïs hybride comme celui du pays et les résultats ont été désastreux, nettement inférieurs à ceux du maïs local. La preuve était donc administrée : le basque est « meilleur » que l'américain. Quelques-uns ont même poussé l'esprit scientifique jusqu'à essayer de cultiver le basque comme l'hybride en y mettant beaucoup d'engrais chimiques. Les résultats ont été tout aussi désastreux : les tiges montées trop haut se sont couchées et les épis n'étaient pas plus gros ». (...) « Poussée jusqu'à l'absurde, l'expérience à rebours fit naître un sentiment plus diffus que ce maïs étranger devait s'acclimater au pays pour s'y installer définitivement. Certains pensent qu'il ne pourra jamais vraiment s'acclimater : « Vous allez chercher un sarment de jurançon et vous le plantez ici, ça ne pousse pas, pour le maïs c'est pareil ». Un autre moins pessimiste affirme : « Je n'ai pas mis d'engrais parce qu'il faut l'acclimater au pays ». Ce qui revient à vouloir lui faire la vie dure, lui faire subir un entraînement, un rite de passage : « L'hybride doit faire ses preuves dans les mêmes conditions que le basque ». Autrement dit, c'est à lui de se plier à nos habitudes de culture et aux conditions du pays et non à nous de changer nos habitudes pour « ce petit Monsieur qu'il faut traiter avec des égards ». En fin de compte, l'argument sous-jacent à tous ces derniers a été énoncé par un de nos informateurs d'une façon définitive et sans appel : « Le maïs du pays c'est celui d'ici, l'américain il vient d'Amérique ». Et comment pourrait-on admettre qu'en Béarn un Américain vaille mieux qu'un Béarnais ? Ne serait-ce pas un non-sens et une injure pour les Béarnais ? ».

(3) M. Jollivet, en particulier, a attiré l'attention sur cet aspect du problème.

l'achat d'équipements spéciaux, le développement d'un élevage hors sol nécessite de gros investissements en bâtiments, la production horticole exige le plus souvent la construction de serres, etc. Or les agents de développement, quel que soit le fondement scientifique des innovations qu'ils proposent, ne contrôlent pas les fluctuations des paramètres économiques et politiques qui sont fréquentes, particulièrement dans un contexte de crise tel que celui que nous connaissons depuis une demi-douzaine d'années. Si bien que telle ou telle innovation qui pouvait paraître économiquement efficace dans une certaine conjoncture, devient périlleuse lorsque ces conditions viennent à changer (fluctuation des prix d'amont ou d'aval, décisions communautaires, resserrement du crédit, abandon de certaines mesures d'encouragement, etc.).

Pour clore la liste de ces premières remarques, il faut aussi noter, comme on l'a montré ailleurs (4), que les procédés techniques proposés par les agents de développement font souvent l'objet d'une sorte de détournement pratique lorsqu'ils sont mis en œuvre par les agriculteurs. Ce détournement pratique est loin de prendre toujours la forme caricaturale qu'Henri Mendras a décrite à propos de l'introduction du maïs hybride. Le plus souvent, il s'appuie plutôt sur la nécessité d'intégrer le nouveau procédé — dont les agriculteurs peuvent très bien reconnaître l'intérêt — dans un réseau de contraintes locales que les intéressés sont les seuls à percevoir correctement : contraintes morales certes (refus d'une espèce étrangère comme dans le cas du maïs hybride (5) ou refus de l'abandon moral que peuvent représenter la pratique du plein air intégral pour les moutons et surtout pour les veaux ou encore le remplacement, en viticulture, du greffage sur pied par l'utilisation des soudés-greffés) mais aussi contraintes physiques (que les exploitants sont les mieux placés pour connaître) et contraintes économiques (l'efficacité économique se fondant toujours sur un rapport reliant les caractéristiques d'un marché aux dispositions financières et foncières d'un individu souhaitant intégrer ses produits à ce marché).

On peut donc dire que le savoir technico-scientifique que véhiculent les agents de développement est toujours référé, par la force des choses, à un savoir empirique qui a pour fonction d'assurer une jonction pratique entre ce savoir technico-scientifique (que les agriculteurs ne possèdent souvent que par bribes) et les contraintes propres à chaque exploitation agricole singulière. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, qu'il se produise parfois certaines frictions entre ces deux formes de savoirs dans la mesure où leurs lieux de production et leurs finalités demeurent en partie différents. Le savoir empirique des agriculteurs, parce qu'il doit s'appuyer sur une combinatoire d'éléments de jugements extrêmement dispersés et disparates (6), parce qu'il est le seul à pouvoir emmagasiner les informations spécifiques à l'exploitation, parce qu'enfin, il croise sans cesse des logiques différentes — techniques, économiques, mais aussi ethnoculturelles — apparaît finalement plus complexe, d'un certain point de vue, que le savoir technico-scientifique qui, comme c'est la règle de toute connaissance

(4) P. Pharo, *Éthique et mutation économique*, *Revue française de sociologie*, 1980, XXI-3.

(5) Henri Mendras décrit avec beaucoup de justesse le contenu moral de ce refus : « Il n'a pas (le maïs hybride) l'apparence rebondie et l'éclatante santé du grand roux basque ; il a mauvaise mine, comme les gens des villes. Il est délicat ; la preuve en est qu'il met longtemps à pousser, que les mauvaises herbes lui sont néfastes et qu'il faut l'aider à grands renforts d'engrais. Depuis longtemps, beaucoup disaient : "Tout ce qu'on fait pour l'américain, on pourrait bien le faire pour le nôtre et on verra que ça marchera mieux" ». *La fin des paysans*, op. cit., page 145.

(6) Cf. sur les aspects intellectuels de ce travail mental, *Jardins maraichers, travail du maraîchage sur le littoral est et ouest varois*, de G. Beltrame, P. Higele, M. Salmona, Rapport CORDES, 1980.

de type scientifique, est conduit à négliger un certain nombre de facteurs jugés secondaires (7).

On ne peut donc pas clore ce dossier sur les agents de développement sans insister aussi sur les difficultés que rencontrent ces derniers pour faire passer leur message auprès des agriculteurs. La plupart des enquêtes réalisées en milieu rural au cours de ces quinze dernières années font apparaître cet écart qui sépare les hommes du développement des principaux intéressés. Sans même aller jusqu'aux réquisitoires dressés par certains contre la logique du développement en France (8), il est facile de constater que l'action des agents de développement demeure tributaire des réactions qu'elle suscite auprès des agriculteurs. C'est pourquoi d'ailleurs, c'est de la bouche même de ces derniers que peut venir la meilleure définition de ce que doit être un bon agent de développement ; comme le disait un agriculteur interrogé en Corrèze au cours de l'Enquête sur les qualifications professionnelles agricoles (9) : « *Le bon conseiller, c'est celui qui apprend auprès des paysans* ». Ce point de vue qui était loin d'être isolé au cours des entretiens réalisés à l'époque de cette enquête, résume assez bien une exigence diffuse de la paysannerie vis-à-vis du développement : que ses hommes soient des techniciens hautement compétents mais qu'ils aient en même temps la faculté de tenir compte des contenus de ce savoir empirique constitutif du travail agricole.

## II. FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

### 1. La séparation du développement et de la production

Il faudrait partir ici d'une observation, trop simple pour qu'on y prête l'attention qu'elle mérite, et qui pourtant constitue une donnée de base du développement de l'agriculture française : il s'agit de la séparation organique entre l'encadrement technique et la production agricole. Une telle séparation est spécifique à l'agriculture ; ce n'est en effet que dans ce secteur économique que l'on rencontre une telle surabondance d'institutions et d'hommes extérieurs à la production mais chargés pourtant d'en assurer l'orientation — ce qui d'ailleurs faisait dire à Pierre Bourdieu que la paysannerie est la *classe-objet par excellence* (10) —. Dans l'industrie et les services — y compris, comme c'est le cas

---

(7) Sur cet aspect de la connaissance scientifique, voir Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, Vrin, 1977, qui écrit notamment (page 218) : « ...l'esprit préscientifique abuse des déterminations réciproques. Toutes les variables caractéristiques d'un phénomène sont, d'après lui, en interaction et le phénomène est considéré comme également sensibilisé dans toutes ses variations... ». Et plus loin (page 222) : « On tient peut-être là un des signes les plus distinctifs de l'esprit scientifique et de l'esprit philosophique : nous voulons parler du droit de négliger ». Or, précisément, c'est ce droit de négliger qu'un exploitant ne possède pas, pour cette raison qu'il ne cherche pas à réaliser une expérience scientifique mais simplement à maintenir et développer son exploitation.

(8) Par exemple, B. Lambert, *Les paysans dans la lutte des classes*, Seuil, 1970 ou encore P. Gratton, *Les paysans français contre l'agrarisme*, Maspéro, 1972.

(9) EQPA : Enquête réalisée par l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture en 1978 avec le concours du CEREQ et de services de l'INRA.

(10) *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 17/18, novembre 1977.

dans l'industrie agro-alimentaire, lorsque les unités de production sont nombreuses et éclatées — l'encadrement technique est en général intégré à l'organigramme des unités de production ou, du moins, de l'entreprise qui contrôle ces unités de production.

La première explication de ce phénomène est bien sûr l'atomisation de la production agricole sous la forme d'une multitude d'exploitations familiales de petite taille. Dans un contexte d'évolution extrêmement rapide des techniques agricoles, il n'était pas possible à ces exploitations d'intégrer, dans leurs propres structures de fonctionnement, les personnels et les compétences techniques nécessaires à une adaptation régulière à la progression des technologies. En fait, l'atomisation de la production agricole est un phénomène inséparable de l'histoire sociale et technologique de l'agriculture : stabilisée au début de ce siècle autour d'un système de polyculture-élevage dont les données techniques étaient bien connues des exploitants et qui s'associait parfaitement à la multiplicité de petites tenures vivant quasiment en autarcie, l'agriculture s'est trouvée confrontée, dans l'entre-deux-guerres, mais surtout dans les années cinquante, à une accélération du progrès technique combinée avec une refonte structurelle profonde de son environnement socio-économique. Le simple rappel de ces données de base permet de comprendre en quoi le système des concours agricoles — par lequel était sanctionnée et récompensée une compétence technique **interne** au monde agricole — ne pouvait plus suffire à dynamiser l'évolution technique de l'agriculture. Les institutions de développement, **extérieures** à la production, se sont donc imposées comme **médiation** nécessaire entre un progrès technique de plus en plus rapide et diversifié et une infrastructure très émiettée de la production agricole.

La seconde explication est étroitement associée à la première. Elle concerne la nature des compétences professionnelles paysannes. Bien adaptés à des façons de faire dites traditionnelles (11), les agriculteurs se sont trouvés confrontés à la nécessité d'adopter de nouveaux modes de production très différents de ceux auxquels ils avaient été préparés, sous peine de faire partie de ces contingents d'émigrants sans cesse grossis par le processus sélectif de l'exode rural. Loin de manquer de compétences professionnelles, ils devaient constater que leurs anciennes qualifications n'étaient plus adaptées aux nouvelles données de l'agriculture productiviste. En fait, le progrès technique, en faisant éclater la cohérence des savoir-faire traditionnels, a révélé une certaine inadéquation de ces derniers aux exigences de la nouvelle agriculture. Les exploitants qui, en d'autres temps, pouvaient passer pour des professionnels très avertis, se sont trouvés partiellement démunis lorsqu'il s'est agi d'utiliser au mieux de nouvelles machines, de nouvelles façons culturales (utilisation des engrais et des traitements divers) et de nouveaux modes de conduite des troupeaux (avec la multiplication des outils de gestion abstraits : courbes de croissance, fiches de performance, etc.). Celui qui naguère connaissait parfaitement bien son métier se trouvait brusquement réduit à l'incertitude dès lors qu'il devait adopter, pour des raisons économiques, les technologies nouvelles.

Il faut noter par ailleurs que les modes d'évolution des savoirs dits traditionnels obéissaient à des règles tout-à-fait spécifiques (discussions entre voisins, observations mutuelles, fonctionnement des marchés locaux...). Or le propre des nouveaux savoirs techniques est d'évoluer à partir d'une recherche et d'une

---

(11) En fait, ces façons de faire ne remontaient, dans la plupart des cas, guère plus loin qu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

expérimentation scientifique qui, pour partie au moins, se déroule en dehors du champ d'expérience locale des individus. Faire évoluer ses compétences implique donc pour un exploitant qu'il s'extirpe de son univers local, qu'il accepte de faire confiance à des exposés théoriques n'ayant pas toujours un référent pratique immédiat ou qu'il multiplie les visites de fermes en France ou à l'étranger. Une telle démarche n'est vraiment payante qu'à la condition d'avoir une formation scientifique de base qui permette de traduire les expériences effectuées ailleurs dans les termes du problème tel qu'il se pose sur sa propre exploitation. On voit donc que, sur ce plan encore, les agriculteurs n'étaient pas préparés à faire évoluer leurs savoirs sur le rythme d'évolution du progrès technique dans la mesure où ils possédaient rarement cette formation scientifique de base. Le développement était donc nécessaire en tant qu'institution séparée pour remédier à l'éclatement des savoir-faire traditionnels et pour permettre aux agriculteurs de suivre une évolution rapide du savoir technico-scientifique à laquelle rien jusque-là ne les avait préparés.

## 2. La formation des agriculteurs

Les entretiens réalisés en commun par l'APCA et le CEREQ dans le cadre de l'enquête sur les qualifications professionnelles agricoles font apparaître certaines constantes relatives à l'apprentissage du métier d'agriculteur. Deux types de réponses permettent de résumer le contenu de ces constantes : « *j'ai appris par mon père* » ou encore « *j'ai appris de moi-même sur l'exploitation* ». Opposée à cet apprentissage familial ou sur le tas, l'école — c'est-à-dire la formation initiale — paraît jouer un rôle secondaire et Hervé Moisan remarque (12) que « *la concurrence entre l'école et l'exploitation (est) plus vive et actuelle qu'on ne pourrait le penser... quand la vie de l'école démotive et démobilise de l'exploitation et, à l'inverse, quand la vie de l'exploitation démotive et démobilise de l'école* ». Un chiffre d'ailleurs suffit à situer ce rapport des agriculteurs à la formation scolaire initiale : en 1968, environ 95 % des exploitants possédaient un niveau de diplôme inférieur ou égal au Certificat d'études primaires (13).

Il est certain que depuis cette époque le niveau de formation scolaire initiale des agriculteurs s'est accru sous le double effet de la prolongation de la scolarité obligatoire et des mesures soumettant l'aide à l'installation à un certain niveau de formation professionnelle. Cette évolution est d'ailleurs apparue nettement dans les entretiens réalisés dans le cadre de l'EQPA puisque, dans les classes d'âge les plus jeunes, le point de vue des agriculteurs au sujet de la formation scolaire initiale paraît beaucoup plus nuancé. Alors que, comme le note encore H. Moisan, « *les agriculteurs le plus anciennement en activité ont souvent gardé une image pauvre sinon négative de la période scolaire...* », les exploitants plus jeunes et ayant bénéficié d'une scolarité plus longue « *considèrent et valorisent* » davantage « *l'apport d'une formation plus poussée, générale et technique* » (14). Quoi qu'il en soit, il est de fait que la grande majorité des exploitants agricoles n'ont pas reçu initialement cette formation scientifique de base dont nous disions qu'elle était nécessaire à une adaptation régulière à l'évolution rapide des technologies agricoles.

(12) Communication présentée en octobre 1980 aux journées de la SFER à partir d'une analyse de contenu des entretiens de l'EQPA : Acquisition et exercice du métier, INRA, page 2.

(13) Source : Recensement de 1968.

(14) H. Moisan, op. cit., page 1.

Dans ces conditions, la formation professionnelle des agriculteurs s'est appuyée essentiellement sur une **formation permanente**, celle-ci devant être entendue à la fois comme la formation qui s'acquiert sur le tas (« *j'ai appris de moi-même sur l'exploitation* ») mais aussi comme la formation reçue à l'occasion de stages de formation continue proprement dite et/ou de relations avec les organismes ou les agents de développement. De ce point de vue, il convient de souligner ici que le secteur agricole a constitué au cours des vingt dernières années un cas exemplaire de développement de la formation permanente à une échelle de masse. Nulle part ailleurs, on n'a pu constater une telle importance de la formation professionnelle acquise en cours d'activité économique.

L'importance de cette formation permanente apparaît d'ailleurs très nettement à l'analyse des entretiens de l'EQPA. Elle prend des formes extrêmement diverses : stages, informations locales, lecture de revues spécialisées, discussions avec les agents de développement... Ce qui semble le plus frappant, c'est que l'action des agents de développement n'apparaît pas toujours comme l'élément directeur de ce processus de formation permanente. Il semble plutôt qu'elle ne s'exerce jamais sans la **médiation** que leur fait subir l'univers social local dans lequel les exploitants se trouvent insérés. Il est vrai que, de ce point de vue, les exigences d'exploitation ne sont pas partout les mêmes. Très dépendants de l'encadrement technique extérieur dans le cas d'une agriculture fortement intégrée (élevages hors sol, horticulture, cultures légumières de plein champ...), les exploitants le sont beaucoup moins lorsqu'ils pratiquent des élevages plus traditionnels ou le système de polyculture-élevage. Il est utile encore à ce sujet de citer l'analyse qu'en donne Hervé Moisan : « *Le point commun c'est que cette assistance s'impose d'autant plus que le travail se fait sous la pression du résultat « qui commande ». En contrepartie et plus largement quant à l'encadrement, la conviction est vive qu'avec le « conseil » viendra l'engagement, le contrôle et ses contraintes. Plus profondément encore, on constate de la part de certains un repli sur soi : il faut à tout prix faire face par soi-même isolément, car trop d'encadrement les assujettit pour l'essentiel de leurs fonctions de chef d'exploitation. Ils le vivent comme une perte d'identité professionnelle, d'où l'absence de motivation de continuer à se former* » (15).

Ce rapport ambigu à un encadrement technique extérieur (qui joue pourtant un rôle important dans une formation professionnelle agricole dont le caractère permanent est partout attesté), conduit à nuancer les bilans trop optimistes établis à partir d'une observation hâtive des effets de l'action de développement dans l'agriculture. Souvent étroitement associés à ce processus de formation permanente (16), les agents de développement apparaissent pourtant comme les porteurs d'un discours technique et économique qu'il serait dangereux aux yeux des agriculteurs de prendre pour argent comptant. Et cela s'explique d'autant mieux par le fait que, comme le révèle encore l'EQPA, les conseillers agricoles apportent davantage des services ponctuels, voire de simples recettes, que cette formation scientifique de base qui permettrait aux exploitants de suivre **par eux-mêmes** et directement l'évolution des technologies agricoles. Courroies de transmission entre un progrès technique accéléré et des agriculteurs en situation de mutation sociale et technologique, les agents de déve-

---

(15) H. Moisan, op. cit., page 4.

(16) Par leurs interventions dans le cadre des actions de développement, mais aussi — et de plus en plus — par leur participation en tant qu'animateurs de formation dans les stages de formation continue proprement dite.

veloppement propagent souvent un savoir technique morcelé qui répond davantage à des besoins immédiats des agriculteurs qu'à ceux d'une adaptation de fond aux progrès technologiques.

L'ensemble de ces remarques conduit à nuancer fortement l'image trop simple d'une action de développement ayant effectivement atteint tous ses objectifs d'élévation du niveau technique des agriculteurs. Les innovations agricoles apportées par le développement — mais à partir d'institutions extérieures à la production agricole et souvent de façon très morcelée —, n'ont eu probablement qu'assez rarement les effets que désiraient leurs promoteurs. Comme le notait déjà Jacques Maho (17) : « *l'objet ou la technique (de l'innovation), n'est pas reçu brutalement comme tel, mais dissocié et restructuré selon les modes d'appréhension pratiques et les coutumes d'aperception locales, qui distinguent en son sein, d'une part, des innovations conçues comme venant d'ailleurs et traitées comme telles ; de l'autre, des éléments de l'objet ou de la technique qui sont assimilés, familiarisés et reconnus dont le maniement pratique relève alors de celui de la coutume* ».

On peut finalement se demander si l'effet le plus clair du développement n'aura pas été de révéler un énorme besoin de réadaptation de la formation professionnelle des agriculteurs, pour remédier à la fois au caractère extérieur de l'encadrement technique et au contenu morcelé de ses conseils de production. L'essor de la formation permanente des agriculteurs, au cours des vingt dernières années qui s'est souvent effectuée d'une façon très dispersée, témoignerait alors en faveur d'une intégration, dans leur formation initiale, des éléments de savoirs professionnels qui, ajoutés à ceux que transmet la coutume, sont nécessaires à un suivi plus direct et plus averti de l'évolution du progrès technique. La séparation des fonctions de production et de développement qui s'ajoute à celle des fonctions de production et de commercialisation et qui apparaît comme un processus de transformation majeur de ces dernières années, n'est peut-être que le fait d'une phase transitoire du développement de l'agriculture française. La maîtrise par les agriculteurs eux-mêmes des instruments de développement et de commercialisation est sans doute nécessaire à une évolution mieux contrôlée de l'agriculture. Elle contribuerait en tout cas à une réduction du hiatus qui existe parfois entre agents de développement et agriculteurs.

### III. ÉCONOMIE FAMILIALE / ÉCONOMIE DE MARCHÉ

Il faut ici insister sur une autre dimension du hiatus pouvant exister entre agents de développement et agriculteurs et qui dépasse assez largement les aspects techniques, cognitifs et pédagogiques que nous avons jusqu'ici évoqués : il s'agit de la différence de logique séparant ce qu'on peut appeler l'économie familiale de l'économie de marché.

---

(17) Diffusion de l'innovation, valeurs et limites de quelques concepts, page 10, in *Epistémologie sociologique*, n° 8, 2<sup>e</sup> semestre 1969.

Nous pouvons, au sujet de la première, faire d'emblée quelques remarques simples :

— l'économie familiale possède une finalité spécifique : maintenir et développer l'exploitation en tant que moyen de reproduction sociale du groupe familial. L'exploitation crée à la fois l'emploi, les ressources et l'espace symbolique particulier des membres du groupe familial impliqués dans l'entreprise. Elle n'est pas un instrument interchangeable mis à la disposition de l'exploitant et de sa famille. Pour ces derniers, perdre l'exploitation, ce n'est pas seulement perdre un emploi et des ressources, mais c'est perdre un mode de vie et un équilibre social irremplaçable et s'engager dans une reconversion infiniment plus profonde que celle d'un entrepreneur urbain qui change d'activité économique ou d'un salarié de l'industrie ou du commerce qui change d'emploi ;

— les conséquences de cette situation sont connues : l'exploitant puisera autant qu'il le pourra dans toutes les réserves de travail et d'énergie dont dispose le groupe familial pour assurer la survie de l'exploitation. Autoconsommation, heures de travail sous-rémunérées, prolongement des horaires de travail, acceptation de contraintes productives et financières très lourdes, voilà quelques-uns des caractères les plus concrets de l'économie familiale. On voit tout de suite que l'impératif de maintien de l'exploitation conduit à accepter des taux de rentabilité du travail ou de l'investissement productif qui sont souvent très inférieurs à ceux qu'un entrepreneur capitaliste considère comme des seuils minima en-dessous desquels il n'est plus rentable de descendre.

A l'opposé, la logique de l'économie de marché telle qu'elle est mise en œuvre par les organismes de développement s'appuie sur une vision très différente des réalités économiques. Cette vision se caractérise en premier lieu par sa dimension nationale : ce n'est pas l'agriculture de tel ou tel exploitant particulier qu'il s'agit de promouvoir mais bien plutôt l'agriculture française dans son ensemble. De là découle la notion d'une « *agriculture de conquête* » orientée en priorité vers une compétitivité et une capacité exportatrice accrues. Ces orientations du développement — qui ont été rappelées dans le chapitre I de la première partie de ce dossier — entraînent un réseau de contraintes qui ne sont pas toujours compatibles avec la logique de l'économie familiale telle que nous l'avons présentée ci-dessus.

La compétitivité et la capacité exportatrice ne s'obtiennent en effet qu'à partir d'une élévation de la productivité du travail qui ne se résume jamais à une meilleure utilisation des moyens de production existants mais qui exige en outre de nouveaux investissements qui sont souvent très lourds à supporter par l'économie familiale. Cette lourdeur des investissements visant à augmenter la productivité du travail n'est d'ailleurs pas toujours compensée par une rentabilité assurée sur le plan de l'économie familiale. Le cas de la production porcine est à cet égard exemplaire : les agriculteurs peuvent à juste titre se plaindre que leur effort de modernisation dans ce domaine n'ait pas été récompensé comme il le devait, en raison de certains dysfonctionnements du marché national et international sur lesquels les exploitants étaient sans moyens d'action.

D'un autre côté, l'idée même d'une compétitivité et d'une capacité exportatrice accrues ne s'impose pas toujours facilement à l'esprit de l'agriculteur. Celui-ci effectue un certain travail en y mettant le maximum de lui-même et il estime que le produit de ce travail doit être justement rémunéré. Si un conseiller agricole met en cause le caractère « *archaïque* » ou « *irrationnel* » de certains procédés de production au regard des impératifs économiques les plus généraux, il

ne sera pas forcément suivi par l'agriculteur dans la mesure où celui-ci estime le plus souvent — et à juste titre — qu'il a consenti tous les efforts de travail nécessaires.

Enfin, si l'agriculture française dans son ensemble peut supporter certains échecs économiques (les modifications fréquentes des systèmes de soutien aux productions animales témoignent par exemple du caractère incertain de la réussite économique globale), ce n'est pas le cas d'un exploitant particulier qui pourra très bien ne jamais se relever d'un investissement trop lourd n'ayant pas apporté le succès économique projeté. On comprend dans ces conditions que les objectifs généraux de l'agriculture française nécessitent, pour leur mise en pratique, de nombreuses médiations et transitions que les agents de développement ont parfois un certain mal à concevoir sous tous leurs aspects.

Pour toutes ces raisons, l'adaptation des agriculteurs en instance de modernisation aux méthodes de gestion économique prônées par les conseillers agricoles implique que soit résolue la contradiction entre les deux types de logique économique. La plus mauvaise façon de résoudre cette contradiction se produit surtout dans les exploitations qui, n'ayant aucune chance de survivre par le maintien des productions « traditionnelles » (exploitations trop petites notamment), se trouvent contraintes d'accepter de lourdes charges financières pour tenter de se maintenir grâce à l'adoption de nouvelles technologies (élevages hors sol ou intensification laitière par exemple). L'importance du nombre des faillites dans les régions touchées par ce genre de nécessité — l'Ouest de la France par exemple — témoigne en faveur d'une grande prudence des conseillers lorsqu'ils poussent les agriculteurs à investir. A l'inverse, les agriculteurs mieux armés sur le plan foncier et/ou financier sont sans doute le mieux à même de rapporter les perspectives d'une modernisation accélérée aux possibilités réelles de leurs exploitations.

Dans tous les cas, l'adaptation de l'agriculture familiale aux nouvelles nécessités de l'agriculture française ne peut se faire sans une prise en compte approfondie, par les agents de développement, des risques encourus par les exploitants lorsqu'ils se lancent dans de nouvelles spéculations et, d'autre part, du projet d'exploitation qui est particulier à chaque agriculteur. Ce n'est qu'à ce prix que pourra être réduite la contradiction qui sépare encore la logique de l'économie de marché de celle de l'économie familiale, la première devant impérativement être traduite dans les termes de la seconde pour devenir opérante.

## **LISTE DES TABLEAUX ET DES SCHÉMAS**

Tableau 1 : Effectifs des agents de développement : ingénieurs et techniciens supérieurs	48
Tableau 2 : Effectifs des agents de développement : agents techniques	49
Tableau 3 : Origine sociale des conseillers (en pourcentage)	64
Tableau 4 : Formation technique des conseillers (en pourcentage)	64
Schéma 1 : Répartition de l'activité des conseillers	41
Schéma 2 : Conseil polyvalent et spécialisé	73
Schéma 3 : La fonction de conseil	73

**SERVICES DU CENTRE D'ETUDES  
ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)**

9, rue Sextius-Michel, 75732 Paris Cedex 15

Tél. : 575.62.63

**CONSEILLERS**

- Conseiller scientifique** : Vincens (Jean), professeur à l'Université de Toulouse I.  
**Conseillers pédagogiques** : Bégarra (Raphaël), inspecteur général de l'Education nationale ; Cénat (Jean-Luc), chargé de mission d'inspection générale ; Grandbois (Roger), inspecteur général de l'Education nationale ; Philippe (Roger), doyen d'inspection générale ; Biencourt (Louis), chargé de mission d'inspection générale.

**DIRECTION**

- **Adjoint au Directeur pour la recherche et les publications**  
M. Iribarne (Alain d')
- **Mission des liaisons internationales et des stages**  
M. Bertrand (Olivier)
- **Adjoint au Directeur pour les affaires générales et administratives**  
N...
- **Secrétariat de direction**  
M<sup>me</sup> Cornet (Nicole)
- **Mission des relations avec les conseils de la formation et de l'emploi**  
M<sup>lle</sup> Soullisse (Odette)
- **Chargé de mission pour les enseignements supérieurs**  
M<sup>me</sup> Pagès (Josette)
- **Chargé de mission pour les enseignements technologiques**  
M<sup>lle</sup> Meylan (Françoise), inspectrice de l'information et de l'orientation

**SERVICES**

- **Service administratif et financier**  
Chef du service :  
M<sup>me</sup> Ferrari (Sylviane), conseiller d'administration scolaire et universitaire
- **Service d'information et de documentation**  
Chef du service :  
M. Guerraz (Pierre), inspecteur de l'information et de l'orientation  
Centre documentaire :  
M. Blondet (Daniel)
- **Service Informatique**  
Chef du service :  
M. Iagolnitzer (Edmond)

**DEPARTEMENTS**

- **DEPARTEMENT DE LA QUALIFICATION DU TRAVAIL**  
Chef du département : M. Cessieux (René)  
Chargé d'analyser les formes et le contenu du travail humain ; de décrire les emplois et leur organisation ; de rechercher les évolutions du travail en vue de l'information professionnelle, la formation et l'emploi des jeunes et des adultes ; de contribuer à la normalisation de la documentation sur les activités professionnelles et à l'amélioration des nomenclatures, définitions ou codes utilisés dans ce domaine.  
**Répertoire français des emplois** :  
M. Kirsch (Jean-Louis), M. Simula (Pierre)
- **DEPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DES PREVISIONS**  
Chef du département : M. Menu (Dominique)  
Chargé d'établir les liaisons entre le fonctionnement du système éducatif et l'évolution de la situation de l'emploi à court, moyen et long termes ; de mettre en œuvre les études du Centre pour enrichir les prévisions sur l'offre et la demande de qualifications afin notamment de préciser les estimations sur les besoins en formation et les débouchés professionnels ; de procéder à des bilans approfondis dans les secteurs économiques et les régions en vue de déterminer les équilibres entre les emplois et les formations.  
**Bureau des statistiques professionnelles**  
Chargé de répondre aux besoins du Centre liés à l'exécution de ses programmes ; de satisfaire les demandes particulières d'organismes extérieurs ; d'améliorer l'information statistique sur les professions ; d'appliquer ses recherches au rapproche-
- ment et à l'exploitation comparée des données chiffrées sur l'emploi et les formations.
- **DEPARTEMENT DES FORMATIONS ET CARRIERES**  
Chef du département : M. de Virville (Michel)  
Chargé de procéder à l'évaluation professionnelle des formations conduisant à la qualification ; d'étudier les modalités et les conditions du passage de la formation à l'activité, notamment dans le cas des jeunes ; d'observer les carrières suivant l'utilisation des connaissances initiales et les besoins de l'éducation des adultes ; de créer et d'actualiser régulièrement l'information systématique sur l'insertion et les cheminements professionnels des jeunes et des adultes après leur formation.  
**Observatoire national des entrées dans la vie active** :  
Chargé des enquêtes : M. Gensbittel (Michel-Henri)  
Chargé des questions régionales : M. Biret (Jean)
- **MISSION PEDAGOGIQUE**  
Chef de la mission : M<sup>lle</sup> Lantier (Françoise)  
Chargée d'étudier les innovations techniques et leurs effets sur le travail selon les besoins de l'actualisation ou de la modernisation des formations ; d'associer les travaux du Centre à la recherche sur les objectifs de l'enseignement par l'analyse des compétences professionnelles à développer ; d'assurer, avec le concours des conseillers pédagogiques, les liaisons nécessaires avec l'Institut national de recherche pédagogique, les institutions ou les organismes de formation.



**centre d'études  
et de recherches  
sur les  
qualifications**

9, rue Sextius Michel 75732 Paris Cedex 15